

CAHIER PÉDAGOGIQUE

L'immigration

Pour le spectacle *Les Barbares*
Cie Hamadi



© Hamadi

Du mardi 27 au samedi 31 octobre 2015

Théâtre de Liège

Salle de l'Œil vert

Durée : environ 1h15



**THÉÂTRE
DE LIÈGE**



L'IMMIGRATION

L'immigration, définition et généralités.....	5
Histoire de l'immigration en Belgique.....	6
Etat de la Belgique actuelle.....	22
L'immigration, perspectives en Belgique.....	28
L'immigration et le racisme.....	30
Glossaire.....	33
L'immigration, presse.....	37
Témoignages.....	60
Prolonger la thématique de l'immigration en classe.....	66
Bibliographie (par Annoncer la couleur).....	68

LE SPECTACLE

Démarches dramaturgiques.....	71
Mise en scène.....	72
La compagnie Hamadi.....	75
Extrait de texte.....	77

COLLABORATION AVEC ANNONCER LA COULEUR.....	85
--	-----------

INFOS PRATIQUES.....	87
-----------------------------	-----------

L'IMMIGRATION

Définition & généralités

L'**immigration** est l'action d'immigrer, de séjourner de manière durable ou définitive dans un pays étranger.

L'immigration est aussi le phénomène d'entrée dans un pays d'accueil d'individus ou d'une population d'individus non autochtones, en général pour y trouver un emploi ou avec l'intention de s'y établir dans la perspective d'une meilleure qualité de vie.

Définition d' « immigration » donnée par le **Haut Conseil à l'Intégration** :

"Phénomène désignant des mouvements de population d'un territoire vers un autre. Somme théorique, à un moment donné, des flux d'immigrés et des "stocks" de personnes immigrées depuis un temps déterminé sur le territoire. Note : La notion de "population issue de l'immigration" est d'un emploi aussi courant que délicat. On peut cependant considérer que près d'un cinquième de la population de nationalité française résidant en France est "issue de l'immigration" depuis un siècle."

Les différentes motivations de l'immigration

- Professionnelle (Ex : mission de longue durée à l'étranger),
- Etudes,
- Politique (Ex : réfugié politique fuyant des persécutions),
- Sécuritaire (Ex : en cas de guerre dans le pays d'origine),
- Economique (Ex : recherche d'un meilleur niveau de vie dans les pays riches),
- Personnelle, par goût pour le pays,
- Familiale (Ex : rejoindre le conjoint ou un enfant déjà installé),
- Fiscale, dans un pays ayant un niveau d'imposition moins élevé.

Pour le pays d'accueil l'intérêt de l'immigration peut être :

- faire face à un déficit des naissances et au vieillissement de la population,
- disposer d'une main d'œuvre en quantité ou qualité suffisante.

Selon la définition des Nations-Unies, la proportion des immigrés en 2010 était de 11% en France (Émirats arabes unis 70%, Canada 21%, Espagne 14%, Etats-Unis 13%, Allemagne 13%, Royaume-Uni 10%, Belgique 9%, Italie 7%,...).

D'où viennent les immigrés en Belgique aujourd'hui ?

1. France (10,6%)
2. Roumanie (8,5%)
3. Pays-Bas (7,4%)
4. Pologne (7,1%)
5. Maroc (6,6%)

Histoire de l'immigration en Belgique

En bref

De tout temps, les mouvements de population ont fait partie de l'histoire humaine. Toutefois, dans le courant du 19^e siècle, la création des États-Nations et la formation des frontières territoriales des États ont ralenti les migrations. En Europe, la construction de l'État-nation et l'industrialisation vont surtout favoriser les migrations internes des populations, essentiellement des zones rurales vers les centres urbains. Pour répondre à des besoins de main-d'œuvre peu qualifiée, les entreprises recrutent dans des zones géographiques éloignées de leur implantation.

De nombreux Flamands quittent ainsi la Flandre pour venir travailler et vivre en Wallonie qui est, au tournant du 20^e siècle, une des zones les plus industrialisées d'Europe. Ces paysans flamands vont devenir des ouvriers qui « feront souche » en Wallonie.

Considérés comme des « étrangers », ils seront souvent confrontés à l'attitude hostile des autochtones.

Au début du 20^e siècle, de nombreux étrangers entrent sur le territoire de la Belgique. Il s'agit surtout d'hommes d'affaire, d'industriels, de banquiers, d'artistes et de réfugiés, parfois célèbres, qui s'installent dans les grandes villes.

Après la première guerre mondiale, les entreprises belges font appel à des travailleurs étrangers pour pallier au manque de main-d'œuvre locale. Ces migrants proviennent initialement des pays voisins, particulièrement de la France. Par la suite, les travailleurs viendront de Pologne et d'Italie.

Ainsi, entre 1920 et 1930, 170 000 étrangers émigreront vers la Belgique. Cette nouvelle immigration est composée d'ouvriers et d'anciens paysans étrangers. La politique d'immigration prend peu à peu forme. Elle est définie par l'État qui tient compte des impératifs économiques et des demandes des entreprises.

Avec la crise économique et l'accroissement du chômage des années 30, l'appel aux immigrés n'est plus d'actualité. En 1933, la Belgique prend des mesures sévères afin de limiter l'afflux de travail leurs étrangers et initie sa politique migratoire en instaurant une première réglementation sur la main-d'œuvre étrangère. Dorénavant, les étrangers qui désirent travailler légalement en Belgique doivent obtenir un visa d'entrée sur le territoire auprès du consulat belge de leur pays d'origine. Cette autorisation ne peut être obtenue que sur présentation d'un contrat de travail. Cette législation instaure le noyau de la politique d'immigration : la double autorisation préalable (le permis de travail et le permis de séjour). Alors qu'au cours de cette période le chômage s'accroît, ce dispositif vise à limiter l'entrée d'étrangers qui pourraient concurrencer la main-d'œuvre belge.

L'entre-deux-guerres connaîtra deux vagues importantes d'immigration juive, de nature politique. Dans les années 1920, de nombreux juifs polonais fuient la pauvreté et le climat ouvertement antisémite qui prévalent dans leur pays.

Lors de l'avènement du régime nazi en 1933 qui fait de l'antisémitisme une politique d'État, des dizaines de milliers de juifs d'Allemagne partiront pour la Belgique, pour y trouver refuge ou pour y embarquer vers l'Outre-Atlantique.

Confrontés à la xénophobie anti-immigrée d'une partie de la population et à la stigmatisation des mouvements nationalistes et antisémites en plein essor, ils ne seront pas toujours accueillis à bras ouverts. Plus tard, pendant l'occupation allemande, environ 25 000 juifs de Belgique, des hommes et des femmes immigrés pour la plupart, seront déportés vers les camps de la mort avec la complicité d'une partie de la population et de certaines autorités belges qui collaborent activement avec les nazis. Notons également que près de la moitié des 70 000 juifs présents en Belgique seront cachés ou sauvés par d'autres Belges hostiles à l'occupant.

Introduction

L'histoire de l'immigration en Belgique est aussi vieille que celle du pays. Toutefois, sa forme va changer au fil des époques. Alors que jusqu'à la fin du 19^e siècle, la migration internationale en Belgique se fait sur une distance relativement courte, les migrants venant principalement des pays limitrophes, elle se caractérise aujourd'hui par une très grande diversification des nationalités et des migrants originaires de pays de plus en plus lointains. Entre ces deux périodes, on a la Seconde Guerre mondiale et tous les bouleversements qu'elle va engendrer, mais aussi une constante : l'importance de "la loi de l'offre et de la demande de main-d'œuvre".

A chaque période de croissance économique, l'Etat va faire appel aux étrangers, tandis que les crises économiques déclenchent, elles, une fermeture des frontières ou un durcissement des conditions d'accès.

1830-1914

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, la Belgique est un pays d'émigration. La région industrielle française du Nord est la destination de nombreux Flamands. On y comptait en 1880, 350.000 Belges (et 489.000 pour la France entière).

La baisse du prix du trafic transatlantique avec l'avènement du bateau à vapeur dans le dernier quart du 19^e siècle a donné une impulsion à une migration transatlantique, entre autres vers l'Argentine et le Canada mais le nombre de migrants qui optent pour ces destinations lointaines reste relativement limité.

L'IMMIGRATION

L'immigration concerne les mineurs et les métallurgistes allemands (qui vont dans le bassin liégeois) et les manœuvres et employés de maison néerlandais (qui vont dans l'est et le nord de la Belgique, y compris Bruxelles).

La migration internationale vers la Belgique au 19^e siècle est, en même temps, celle de migrants hautement qualifiés issus de régions urbaines. Cette migration qui vise davantage l'ascension sociale rapide plutôt que la sortie de la misère s'observe, entre autres, chez les gouvernantes anglaises, les négociants et banquiers allemands, les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, les entrepreneurs juifs d'Ukraine et de Biélorussie et les domestiques italiens et français polyglottes, hautement qualifiés, pour le secteur hôtelier. Il en va de même des glaciers et sculpteurs italiens, les diamantaires juifs de Pologne,...

Tout étranger qui peut pourvoir à son entretien est le bienvenu. Aucun document de voyage n'est nécessaire (ni passeport, ni visa).

La société de l'époque ne fait pas de distinction entre un Belge et un "étranger résident". Ainsi, la fonction publique est ouverte aux étrangers (à l'exception des postes dirigeants, héritage de l'ancien régime et de la politique préalable à la constitution des Etats-Nations). Les "étrangers résidents" doivent répondre aux mêmes obligations que les Belges (garde civique, service militaire). La qualité de résident s'obtient après un séjour relativement court.

Toutefois, à partir de la fin des années 1880, la situation va progressivement changer du fait de l'accroissement du rôle de l'État en termes de régulation sociale. En effet, à partir de ce moment-là, les Belges sont distingués des étrangers. Ils sont les seuls à bénéficier de la "protection" (très limitée) de l'État.

Quant aux émigrants "non résidents", ils deviennent les souffre-douleur d'une politique d'immigration répressive. Il s'agit d'exclure les étrangers sans emploi.

L'ASILE

Des réfugiés ont trouvé asile en Belgique pendant tout le 19^e siècle. Parmi eux, on notera l'écrivain français Victor Hugo et l'activiste politique/philosophe/théoricien allemand Karl Marx. Mais il y aura aussi ceux qui ont fui la guerre franco-allemande (de 1870) et les réfugiés juifs après les pogroms en Russie. Il y aura également les Français ayant participé à la Commune de Paris (1871).

1914-1918 : Première Guerre mondiale

LES REFUGIES BELGES

Lorsque au milieu de l'été 1914, les troupes allemandes envahissent la Belgique, en quelques semaines, entre 1.300.000 et 1.500.000 personnes (sur une population totale estimée à 6.500.000 personnes, soit près d'1/5) vont chercher refuge à l'étranger. Ils se rendront principalement aux Pays-Bas, pays qui comptera plus d'un million de réfugiés belges. La Grande-Bretagne en accueillera entre 150.000 et 200.000 et la France, près de 250.000. Ils sont, pour la plupart, parqués dans des camps et vivent d'allocations ou travaillent dans des usines de guerre.

Très rapidement, cependant, la majorité de ces réfugiés (principalement ceux se trouvant aux Pays-Bas) vont revenir en Belgique. En effet, le gouvernement allemand, soucieux de ménager son crédit auprès des pays neutres (dont les PB), mais aussi de priver le gouvernement belge en exil et ses alliés de renforts humains (main-d'œuvre, soldats,...) avait annoncé officiellement qu'il garantissait la liberté individuelle à ceux qui reviendraient.

Au début, les réfugiés furent généralement accueillis très chaleureusement, mais avec le temps, les relations se détériorèrent peu à peu, en particulier en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

1918-1939

L'EMIGRATION

Durant cette période, l'émigration diminue fortement. L'émigration vers la France devient purement saisonnière et perd de l'importance au fil des ans.

Dans la 1^{ère} moitié du 20^e siècle, l'émigration coloniale (vers ce qui est à l'époque "le Congo belge", actuelle République Démocratique du Congo) devient le principal mouvement d'émigration, dont le profil social est hétérogène. Ce mouvement s'interrompt brusquement en 1960, au moment de l'indépendance de l'ancienne colonie, période qui voit le retour de nombreux coloniaux en Belgique (16.000 personnes).

L'IMMIGRATION

L'immigration ouvrière devient dominante dans la migration vers la Belgique à partir du début du 20^e siècle. La Belgique devient à partir de cette époque un "pays d'immigration".

L'industrie lourde, en particulier le secteur minier qui avait un besoin structurel de main-d'œuvre est le secteur qui a stimulé la migration vers la Belgique. Dès la période d'entre-deux guerres, l'industrie minière va recruter, dans leur pays d'origine, 50.000 travailleurs migrants. Ce seront surtout des Polonais et des Italiens mais on comptera également des Tchèques, des Hongrois et des Yougoslaves.

Par ailleurs, parmi les migrants, il y a aussi des entrepreneurs qui sont à la base d'un certain nombre d'activités économiques (ex : les Juifs polonais qui produisent des sacs en cuir et des chapeaux pour dames) et des migrations d'équipes de travailleurs italiens spécialisés dans le secteur de la construction.

L'installation de ces migrants, particulièrement à partir des années 1930 et de la crise économique, est l'occasion de nombreuses frictions et d'expressions xénophobes envers ces nouveaux venus

(vus comme concurrents). Les effets de concentration spatiale tendent à donner un contenu insécurisant à la présence de ces nouveaux venus.

La Belgique, à cette époque, prend des mesures afin de limiter l'afflux de travailleurs étrangers et initie sa première réglementation sur la main-d'œuvre étrangère. L'arrêté royal du 15/12/1930 instaure que les étrangers qui désirent travailler en Belgique doivent préalablement obtenir l'autorisation du Ministre de la Justice, autorisation subordonnée à l'obtention d'un contrat de travail. En 1933, le gouvernement introduit le critère de nationalité comme condition d'affiliation aux caisses de chômage incitant de la sorte les chômeurs étrangers à rentrer chez eux. La politique d'immigration consiste en un instrument de régulation du marché de l'emploi. Au cours de cette période, l'immigration n'est plus organisée directement par les entreprises et devient une politique sous le contrôle de l'État.

LES REFUGIES

Durant cette même période, la Belgique accueille de nombreux réfugiés originaires de différents États : la Russie (après la Révolution de 1917), puis l'Allemagne – principalement des Juifs – (avec l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933), et dans une moindre mesure d'Italie (après l'arrivée de Mussolini au pouvoir).

1940-1945 : Seconde Guerre mondiale

Le 10 mai 1940, la Belgique est envahie par l'Allemagne. Hantée par les massacres du début de la Première Guerre mondiale et fuyant les bombardements, près de la moitié de la population tente de fuir. Entre 1.500.000 et 2.000.000 Belges vont se retrouver en France. Nombreux seront ceux qui reviendront en Belgique dans le courant de l'été 1940, après la capitulation française.

Environ 15.000 Belges vont trouver refuge en Grande-Bretagne.

DE 1946 A 1966 : UNE IMMIGRATION ECONOMIQUE ENCOURAGEE PAR L'ETAT

L'immigration italienne

La Seconde Guerre mondiale laisse un continent européen ravagé et divisé en deux "blocs" (Est /Ouest). La misère règne en Italie où le niveau de chômage est très élevé et la situation politique très tendue.



De son côté, la Belgique est confrontée à un déficit charbonnier énorme qui entrave ses objectifs de reconstruction, la plupart des secteurs industriels (la métallurgie, le ciment, les fours à chaux, le textile,...) ne pouvant satisfaire la demande par insuffisance de charbon. Cette situation résulte essentiellement d'une diminution de la main-d'œuvre employée dans le secteur, les Belges acceptant de moins en moins de descendre au fond de la mine.

Dans un premier temps, la Belgique va se tourner vers la mise au travail des prisonniers de guerre allemands. En décembre 1945, 46.000 prisonniers de guerre étaient occupés dans les mines. Malgré la résistance des mineurs belges et des syndicats, le Gouvernement va décider ensuite l'intégration des inciviques dans le "plan charbon" du ministre Van Acker. Ainsi, à partir de janvier 1946, sept centres miniers pénitentiaires vont être ouverts.

À partir de mai 1947, les prisonniers de guerre allemands vont devoir être relâchés. Quant aux ouvriers belges, ils vont de plus en plus à contrecœur à la mine et la quittent à la première

occasion. La question cruciale est alors de savoir par qui les remplacer. Les pouvoirs publics décident alors de revenir à la politique menée avant-guerre à savoir, le recrutement de travailleurs étrangers.

Toutefois, en raison des changements politiques en Europe de l'Est (qui fait désormais partie du bloc communiste), ces pays ne sont plus une zone de recrutement. Par contre, "l'Italie s'avère empressée – dans une situation sociale très troublée- d'exporter de la main-d'œuvre surnuméraire et de s'assurer en échange des importations de combustible préférentielles indispensables à la reprise de son économie". En juin 1946, un protocole d'accord va donc être signé entre les deux pays. Il prévoit l'envoi de 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges en échange du droit à 200kg de charbon par mineur et par jour, payés au prix plein par l'Italie. Mais la demande initiale est vite dépassée. L'immigration par contingentement débute.



Entre 1946 et 1948, 75 000 hommes, répartis en 85 convois arrivent en Belgique et sont dirigés vers les 5 bassins charbonniers belges. Officiellement, le recrutement doit se faire via les offices italiens de placement, mais dans la pratique, les mines belges organisent également leur recrutement sur place en privilégiant les candidats "politiquement inoffensifs" et originaires du Nord. Les envoyés des charbonnages utilisent les réseaux paroissiaux et des recommandations vaticanes pour obtenir une main-d'œuvre "sûre".

Les Italiens qui veulent être engagés en Belgique ne peuvent être âgés de plus de 35 ans et doivent passer une visite médicale ainsi qu'un contrôle de la sûreté de l'État. Leur contrat porte sur une période de 12 mois. En échange, on leur promet un logement convenable, une nourriture conforme autant que possible à leurs habitudes alimentaires, des avantages sociaux et des salaires établis sur les mêmes bases que ceux accordés aux travailleurs belges et le paiement des allocations familiales pour les enfants qui résident en dehors de l'Italie. La Belgique devient ainsi le pays de la CECA qui, en chiffre absolu, occupe le plus de travailleurs étrangers. Très rapidement, les mineurs italiens vont être confrontés à une grande désillusion. Lors de leur voyage en train, ils sont accompagnés de gendarmes, d'hommes de la sûreté de l'État, d'un médecin et de deux ingénieurs des mines. Ceux d'entre eux qui ne supporteront pas les conditions de travail très difficiles au fond de la mine (les mineurs italiens sont pour la plupart d'anciens paysans et les mines belges ont des installations vétustes) seront considérés comme

étant en rupture de contrat et seront arrêtés avant d'être regroupés à la caserne du Petit Château de Bruxelles en attendant leur renvoi en Italie.

Quant aux conditions de logement, elles seront loin d'être celles attendues. En effet, la Belgique étant confrontée dans l'immédiat après-guerre à une crise du logement sans précédent, les possibilités d'absorption des 50.000 mineurs italiens et de leurs familles dans des habitats "normaux" seront nulles. Ils se retrouveront donc logés dans d'anciens camps construits par les Allemands pour les prisonniers russes travaillant dans les mines. Ces camps étaient composés de baraquements en assez mauvais état pourvu d'un mobilier plus que rudimentaire. Présentées comme provisoires, ces conditions de logement vont en fait se maintenir longtemps. Ainsi, en 1956, 3.389 familles occupaient encore 1.939 baraquements qui étaient de véritables taudis.

Ces mineurs sont parfois suivis de leur famille. Ainsi, l'immigration de travail en Belgique n'est pas uniquement une immigration d'hommes seuls. De véritables communautés se reconstituent. L'arrivée des enfants pose rapidement la question de leur scolarité. Dès le début des années 50', les professeurs se retrouvent confrontés à une difficulté à laquelle ils n'étaient pas préparés : l'apprentissage du français ou du néerlandais à des enfants étrangers. Si le travail a été le lieu d'intégration pour les pères et pour les mères, l'école a assuré ce rôle pour les jeunes immigrés. Toutefois, tout comme pour les enfants des ouvriers belges des années 60', l'école a été à la fois le lieu de promotion sociale mais aussi, pour certains, de relégation. En effet, l'accumulation des retards scolaires et la réorientation systématique vers l'enseignement professionnel de nombreux jeunes immigrés n'ont pas toujours permis à l'école d'être vécue comme un espace d'émancipation. Ces problèmes concernant la scolarité des enfants d'immigrés se sont déjà posés dans l'entre-deux guerres.

La concentration spatiale des Italiens, aux alentours des communes minières est souvent à la base de la constitution de préjugés, et parfois de racisme. Mais, au fur et à mesure, les nouveaux arrivés trouvent une place au sein de la classe ouvrière qui agit comme une structure intégratrice. Avant de s'intégrer dans la société belge, les travailleurs immigrés se sont intégrés dans une classe sociale.

LES REFUGIES

Au fond de la mine, les mineurs italiens se retrouvent côte à côte avec des personnes déplacées originaires de pays de l'Est (Ukraine, Hongrie, Allemagne de l'Est). En effet, entre 1947 et 1949, 23.000 réfugiés d'Europe de l'Est furent engagés dans les mines belges. Ils font partie du dernier million de réfugiés originaires d'Europe de l'Est qui pour des raisons multiples et complexes ont refusé définitivement le rapatriement vers leurs pays d'origine nouvellement convertis en "démocraties populaires" et ont été "réinstallés" dans des pays tiers dont un des motifs d'accueil des réfugiés est, comme le rappelle le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, "de faire bénéficier les économies d'une main-d'œuvre abondante".

De même, de 1956 à 1957, 1.900 réfugiés, hongrois pour la plupart, seront recrutés dans les camps d'Autriche, de Yougoslavie et d'Allemagne pour aller travailler dans les charbonnages.

Mais il est clair aussi que l'accueil des réfugiés (qui se fait plutôt par quotas à l'époque), dans le contexte de guerre froide, est également un geste politique qui exprime une sanction à l'égard des pays du bloc de l'Est communiste. Un quota de 7.000 réfugiés hongrois sera accueilli en Belgique suite aux événements survenus en Hongrie en 1956¹.

¹ L'insurrection de Budapest ou révolution de 1956 (en hongrois : *1956-os forradalom*) désigne la révolte nationale spontanée contre la République populaire de Hongrie et ses politiques imposées par l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) qui dura du 23 octobre au 10 novembre 1956.

La révolte commença par une manifestation étudiante qui rassembla des milliers de personnes alors qu'elle progressait dans le centre-ville de Budapest vers le parlement hongrois. Une délégation étudiante entrée dans le bâtiment de la radio nationale afin de diffuser ses revendications fut arrêtée. Lorsque sa libération fut demandée par

LA CONVENTION DE GENEVE ET LE STATUT DE REFUGIE

Selon la définition de la Convention de Genève (1951) des Nations-Unies, un réfugié est « une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social, ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité. Cette personne se trouve dans l'incapacité de réclamer la protection de son pays ».

Cette définition est précise : le fait d'être malade par exemple et de ne pas pouvoir se soigner dans son pays ne relève pas de la Convention de Genève.

De même, le fait de fuir un pays en guerre, si on n'arrive pas à prouver qu'on est personnellement visé par des persécutions, ne cadre pas avec la Convention. Pour ces cas spécifiques, la Belgique a introduit en octobre 2006, un statut de protection subsidiaire dans sa loi.

Cette Convention a un long passé juridique. Elle ne date pas uniquement de 1951. Le premier système juridique international de protection des réfugiés a été élaboré après la première guerre mondiale. Il était destiné, à l'origine, à un groupe spécifique pour lequel il fallait trouver une solution pratique : les réfugiés de la guerre civile russe. Toutefois, il sera élargi, au fil des événements à d'autres groupes de réfugiés (Grecs, Arméniens, Bulgares,...).

La Deuxième Guerre mondiale provoqua un nouveau flux de réfugiés un peu partout en Europe, pour lesquels il était indispensable de construire un cadre juridique. C'est ainsi qu'est née la Convention de 1951.

La Convention de Genève de 1951, c'est un texte global qui comprend 5 critères spécifiques et qui énonce les droits et obligations des réfugiés et les obligations des États envers les réfugiés. Il précise aussi les normes internationales pour leur traitement. Il s'agit là du plus important et du seul instrument universel du droit international des réfugiés. Ce texte a été ratifié et donc accepté par les États qui l'ont signé. Ils sont obligés de le respecter.

Cependant, ce n'est pas la Convention de Genève en tant que telle qui offre la protection, mais bien les différents États. De même, elle ne détermine pas la procédure concrète selon laquelle la demande de statut de réfugié doit être examinée. Ceci appartient aux compétences de chaque État.

la foule, la Államvédelmi Hatóság (ÁVH) ouvrit le feu depuis le bâtiment. Les nouvelles se répandirent rapidement et des émeutes éclatèrent dans toute la capitale.

La révolte s'étendit rapidement en Hongrie et entraîna la chute du gouvernement. Des milliers de personnes s'organisèrent en milices pour affronter l'Autorité de protection de l'État (ÁVH) et les troupes soviétiques. Des communistes pro-soviétiques et des membres de l'ÁVH furent souvent exécutés ou emprisonnés tandis que les prisonniers politiques étaient libérés et armés. Des conseils improvisés luttèrent contre le contrôle municipal du Parti des travailleurs hongrois au pouvoir et demandèrent des changements politiques. Le nouveau gouvernement dissolut formellement l'ÁVH, déclara son intention de se retirer du Pacte de Varsovie et promit d'organiser des élections libres. À la fin du mois d'octobre, les combats avaient pratiquement cessé et une certaine normalité était revenue.

Après avoir annoncé sa volonté de négocier un retrait des forces soviétiques, le Politburo changea d'avis et décida d'écraser la révolution. Le 4 novembre, une importante armée soviétique envahit Budapest et les autres régions du pays. La résistance hongroise continua jusqu'au 10 novembre. Plus de 2 500 Hongrois et 700 Soviétiques furent tués lors du conflit et 200 000 Hongrois furent en tant que réfugiés. Les arrestations se poursuivirent durant plusieurs mois. En janvier 1957, le nouveau gouvernement pro-soviétique avait supprimé toute opposition publique. Les actions soviétiques furent critiquées par les marxistes occidentaux et renforcèrent l'emprise soviétique sur l'Europe centrale.

Le débat public sur cet événement fut interdit en Hongrie durant plus de 30 ans, mais avec le dégel des années 1980, il fit l'objet d'intenses études et débats. Le 23 octobre est devenu un jour de fête nationale en Hongrie.

CONCLUSION DE CONVENTIONS ENTRE LA BELGIQUE ET D'AUTRES PAYS = CONVENTION BILATERALE

Le travail dans les mines occasionne de nombreux accidents de travail et à diverses reprises l'Italie suspend l'envoi de nouveaux travailleurs. Mais, c'est après la catastrophe de Marcinelle (8/8/1956)² – qui cause la mort de 262 mineurs dont 136 Italiens – que l'Italie suspend l'émigration vers la Belgique.

Elle se tourne alors vers d'autres zones de recrutement et conclut de nouvelles conventions bilatérales, notamment avec l'Espagne (1956) et la Grèce (1957) portant sur 3.400 travailleurs espagnols et 7.800 travailleurs grecs. Puis, ce sera le tour du Maroc et de la Turquie (1964).



De nombreux droits et devoirs des travailleurs immigrés (et de leur famille) figurent dans ces conventions. Elles fixent les droits en matière de sécurité sociale (exemple : conditions d'octroi des allocations familiales) et les conditions en matière de regroupement familial. Tous les étrangers ne disposent pas des mêmes droits. Ainsi, par exemple, si les Turcs peuvent procéder au regroupement familial après un mois d'installation, les Marocains doivent attendre 3 mois.

Le début des années 1960 est marqué par un besoin de main-d'œuvre de plus en plus important, notamment en raison d'une croissance économique soutenue. Les travailleurs immigrés commencent à trouver de l'emploi dans d'autres secteurs économiques (que le secteur minier qui est en déclin) comme la métallurgie, la chimie, la construction et les transports. Entre 1961 et 1967 plus de 130.000 premiers permis de travail à l'immigration sont accordés.

La demande de main-d'œuvre est tellement forte que l'on n'applique plus à la lettre la législation exigeant un permis de travail comme préalable à la délivrance d'un permis de séjour. Dès lors, parallèlement au recrutement officiel, de nombreux travailleurs immigrés, (principalement des Marocains et Turcs) vont arriver comme "touristes" en Belgique et ne régulariser leur séjour sur le territoire qu'une fois qu'ils auront trouvé un emploi. Ainsi, les étrangers qui viennent en Belgique (comme touristes) pour y chercher un emploi ne sont désormais plus expulsés.

² Le 8 août 1956, au charbonnage du Bois du Cazier, un wagonnet, mal engagé dans sa remontée vers la surface, sectionne des fils électriques et provoque un court-circuit. Ce banal incident technique, c'est le début de la pire catastrophe de l'industrie belge. Un incendie s'ensuit, et, à cause d'un manque de communication, 262 ouvriers, italiens en majorité, périssent, coincés dans les entrailles de la houillère.

La diversification des secteurs d'activité employant des travailleurs immigrés contribue aussi à une nouvelle répartition de ceux-ci sur le territoire. Les communes industrielles ne sont plus les seules à accueillir les immigrés. Les nouveaux venus gagnent de plus en plus les villes et, en particulier, Bruxelles, Anvers et Gand. L'arrivée des immigrés et de leur famille dans certains quartiers où les loyers sont peu élevés (près des gares, dans des zones d'habitat dégradé,...) transforme en un temps rapide la physionomie des quartiers investis et les systèmes des relations sociales. À l'instar de ce qui s'est passé pour les immigrés italiens, on voit naître des quartiers espagnols, portugais et grecs. Mais, ce phénomène d'installation des immigrés en ville concerne, cependant, principalement les Marocains (à Bruxelles, Anvers et Malines) et les Turcs (dans les villes minières et industrielles du Limbourg, ainsi qu'à Bruxelles, Anvers et Gand (industrie textile).

Comme pour l'immigration italienne, ces migrations méditerranéennes sont accompagnées par des groupes intermédiaires, qui sont des espaces de rencontre, entraide et de solidarité (associations) et qui servent de relais dans les quartiers et dans la vie quotidienne en immigration. Au cours de cette période, les pouvoirs publics vont par ailleurs, attribuer une nouvelle fonction à l'immigration : le rétablissement de l'équilibre démographique. En effet, le vieillissement de la population belge, et wallonne en particulier, est ressenti comme un problème crucial. Aussi, pour rajeunir cette population, propose-t-on notamment, de faciliter l'immigration étrangère. Dans de nombreuses déclarations officielles, l'immigration des étrangers va donc être proposée comme un remède rapide pour corriger la structure démographique défailante. Il s'agit de pratiquer une politique d'immigration de familles étrangères. Les pouvoirs publics (et surtout les employeurs) espèrent que le "regroupement familial" stabilisera davantage la main-d'œuvre immigrée considérée bien souvent comme fort fluctuante.

L'IMMIGRATION ESPAGNOLE, GRECQUE ET PORTUGAISE

L'**émigration espagnole** est un choix de politique économique de l'État franquiste mais aussi un choix idéologique, le régime (dictature fasciste) décidant de ne plus entraver l'émigration, contrairement au passé. Du côté des migrants, on constate que l'immigration espagnole en Belgique fut dès le départ très politisée. La communauté espagnole est animée majoritairement par un sentiment anti-franquiste.

Quant à l'**émigration grecque**, elle trouve son origine dans la situation économique que la Grèce a connue du fait de la Deuxième guerre mondiale et de la guerre civile qui l'a ravagée juste après (1946-49), mais aussi dans l'ambiance d'insécurité, de peur, de haine, de poursuites qui a résulté de la guerre civile. Par ailleurs, plus tard, pendant les années 1967-1974, le régime des "Colonels" (dictature) a fortement contribué également à l'émigration. L'accord belgo-hellénique (1957) précise le statut des travailleurs grecs afin qu'ils soient occupés uniquement aux travaux de fond. Il est calqué sur les accords précédemment conclus avec l'Italie. Les travailleurs doivent jouir d'une bonne santé et être âgés de 23 à 35 ans. Ils doivent passer deux examens médicaux en Grèce avant de signer leur contrat et de partir en Belgique. L'accord précise aussi les différents frais de voyage à charge des États belge et grec et l'octroi systématique du permis de travail.

L'**émigration portugaise** relève, elle aussi, de réalités politiques et sociales particulières. Ainsi, l'exode généralisé vers l'Europe continentale trouve son origine principale dans l'immobilisme général du système agraire (structures agraires archaïques), du système social et politique – le salazarisme (régime militaire dictatorial) finissant –, englué à partir de 1961 dans des guerres coloniales meurtrières (Angola, Mozambique) qui poussent au départ des milliers de jeunes. La population portugaise se tourne donc vers l'Europe continentale avec ses possibilités d'emploi et un niveau de vie 4 à 5 fois supérieur au revenu local. En Belgique, entre 1961 et 1970, les

Portugais passent de 933 personnes à 7.177, soit 8 fois plus (notons, à titre de comparaison, que pour la même période, le nombre de Turcs est lui multiplié par 68).

L'immigration espagnole particulièrement, mais aussi les immigrations portugaise et grecque se distinguent des autres migrations des années 1960 dans la mesure où de nombreux travailleurs immigrés de ces pays sont aussi des hommes et des femmes qui quittent leur pays pour des raisons politiques (sans pour autant demander l'asile).

L'IMMIGRATION MAROCAINE ET TURQUE



VUE DE BELGIQUE

L'appel fait à la main-d'œuvre étrangère dans ces années 1960 n'a pas seulement des raisons économiques, mais bien aussi des motifs explicitement démographiques dans le sillage des rapports Sauvy et Delpérée qui, en 1962, lancent un constat alarmant sur le vieillissement de la population wallonne et préconisent de remplacer la politique d'emploi conjoncturelle menée à l'égard des travailleurs étrangers par une politique d'immigration (ces travailleurs doivent être intégrés avec leur famille). Dès lors, une des conséquences attendue du regroupement familial est de redresser à la fois la courbe de l'économie et celle du taux de natalité du pays. D'emblée donc, et contrairement à la plupart des autres pays européens qui n'accueillent que des isolés, l'immigration maghrébine en Belgique sera familiale, à l'image de ce que l'on connaît également de l'immigration en provenance de la Turquie. La population étrangère augmentera ainsi de 263.000 unités entre 1961 et 1970, principalement par regroupement familial.

Toutefois, la politique familiale liée à l'appel de main-d'œuvre immigrée sert aussi à fixer les immigrés, et partant à combattre ce que le patronat craint le plus : leur mobilité. Ainsi, en raison des salaires moins élevés en Wallonie qu'en Lorraine (France) ou dans la Ruhr (Allemagne), trois zones industrielles proches, le regroupement familial contribue à donner une valeur attractive à la Belgique par rapport aux autres pays recruteurs de main-d'œuvre (qui, eux, ne le pratiquent pas).

VUE DES PAYS D'ORIGINE

Le Maroc indépendant, de son côté, pratique pendant longtemps une politique que l'on pourrait qualifier d' "émigrationnisme à outrance" : on exporte littéralement un maximum de travailleurs. Cette politique permet d'une part de faire rentrer un maximum de devises et d'autre part de contribuer à résorber le chômage, à assurer la paix sociale et, accessoirement, à qualifier professionnellement une main-d'œuvre non formée.

De même, la Turquie, après avoir connu une brève période d'expansion économique et de développement industriel, connaît vers la fin des années 1950 une crise socio-économique grave qui appauvrit grandement une partie de la population et aboutit au coup d'État militaire de 1960. Dans les années qui suivent, l'émigration devient une politique d'État. L'État turc va organiser lui-même la gestion de cette émigration à travers l'Office du travail et du recrutement des travailleurs (OTRT).

Pour ces deux pays, l'émigration apporte donc non seulement une solution au problème du chômage mais est aussi une source importante de devises.



ET LES CONGOLAIS ?

Contrairement à d'autres puissances coloniales, jamais la Belgique n'encouragea le recrutement de main-d'œuvre congolaise par les entreprises implantées en Belgique. Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer cette position: la faible population du Congo, la politique de non-assimilation et le refus de fondre les Congolais dans un moule belge, la volonté de ne pas priver les entreprises coloniales de main-d'œuvre,...

À partir de l'indépendance du Congo (1960), l'immigration congolaise vers la Belgique s'intensifia progressivement tout en restant cependant un phénomène très marginal du point de vue quantitatif. On compte désormais une proportion très importante d'étudiants. Par contre, entre 1960 et 1965, en dehors des "cadres" (venus dans le cadre de leur formation), on compte très peu de travailleurs immigrés.

À partir de la seconde moitié des années 1960, des réfugiés (fuyant pour des raisons politiques) et des personnes en recherche d'une situation économique meilleure vont commencer à arriver.

LA FIN DES ANNEES 1960

À partir de la fin des années 1960, suite à la récession économique, l'augmentation du chômage (fermeture des charbonnages), le gouvernement belge revoit la politique d'accès des immigrés au marché de l'emploi.

À partir de 1967, il est à nouveau interdit d'occuper un étranger tant que l'autorisation préalable n'est pas obtenue (plus de régularisation après coup). En 1968 et surtout 1969, le nombre des premiers permis de travail est réduit de manière draconienne. En mars 1969, le Ministre de l'Emploi et du travail propose de procéder à l'expulsion des étrangers (ayant un permis B ou C) au chômage.

Cette dernière mesure (expulsion des étrangers au chômage) provoque une vive réaction de la part des organisations syndicales qui refusent cette mesure au nom du principe d'égalité entre travailleurs belges et immigrés. Face aux multiples réactions, cette mesure pratiquée dans l'entre-deux guerre est retirée.

Ainsi, durant les années 1960, la politique d'immigration passe d'une politique de laisser-faire en début de période à une politique restrictive à la fin de période, ce qui fait dire que la politique d'immigration est, en fait, une "politique d'État robinet".

Parallèlement à cela, la construction européenne introduit une distinction de droits entre deux catégories d'immigrés : ceux qui sont ressortissants d'un État membre de la CEE et les autres. Les premiers jouissent de nombreuses dispositions visant à favoriser l'égalité de traitement entre les nationaux et les étrangers.

DE 1974 A 1989

PLUS QUESTION DE VENIR TRAVAILLER OFFICIELLEMENT EN BELGIQUE, A MOINS D'AVOIR UNE QUALIFICATION TRES PRISEE

Sous l'effet de la montée du chômage et des difficultés économiques auxquelles vont être confrontés certains secteurs industriels (les mines et la sidérurgie, mais aussi le textile, les entreprises du verre, les chantiers navals ainsi que la chimie et la construction) qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre étrangère, le gouvernement durcit sa politique migratoire en prenant deux nouvelles mesures: l'arrêt officiel de l'immigration et l'accroissement des sanctions pour les employeurs qui font appel à de nouveaux travailleurs immigrés. L'immigration de travail est stoppée.

Le 1^{er} août 1974, le gouvernement décide de limiter rigoureusement les nouvelles entrées aux qualifications non disponibles dans le pays. Cette décision s'accompagne d'une politique de régularisation des étrangers séjournant clandestinement en Belgique. 9000 étrangers en bénéficieront. Cette régularisation a été principalement organisée grâce à l'action des syndicats et des organisations immigrées. Elle fut particulièrement importante de par la mobilisation qu'elle a suscitée (occupation d'une église, grève de la faim, expulsion des grévistes).

À partir de cette époque émerge donc la doctrine de "l'immigration zéro". Mais, paradoxalement, alors que le gouvernement a arrêté l'immigration, on voit croître, dans les années qui suivent, le nombre d'étrangers. Cette situation s'explique principalement par le regroupement familial qui a suivi la fermeture des frontières, cette dernière amplifiant les effets du premier. En effet, la fermeture des frontières va accélérer le processus de fixation des derniers arrivés. Les quartiers dans lesquels ils sont installés, surtout dans les grandes villes (Bruxelles et Anvers) voient la moyenne d'âge de la population s'abaisser en raison (à l'époque) de l'important taux de natalité des étrangers par rapport à celui des natifs.

→ Alors que la population immigrée a vécu dans le mythe du retour et que la population belge et les décideurs politiques ont longtemps imaginé que cette immigration serait provisoire, la réalité va être toute autre.

Du fait que la récession a touché prioritairement des secteurs employant traditionnellement beaucoup de travailleurs immigrés, ceux-ci seront particulièrement touchés par le chômage.

1980-1984 : des années "charnière"

C'est en 1980 que la première loi sur le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers a été votée. Elle fera l'objet de très nombreuses révisions et adaptations jusqu'à ce jour.

C'est également de cette époque que date la première loi anti-raciste (la Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie).

En 1981, le chômage connaît une nouvelle poussée importante. Durant les années 1980, la restructuration industrielle se réalise surtout en réduisant le nombre de postes de travail les moins qualifiés.

On voit apparaître une politique de plus en plus marquée par le rejet qui s'exprime par des discours politiques de disqualification des immigrés. Elle se traduit aussi par des politiques publiques telle que l'autorisation octroyée aux bourgmestres de refuser l'inscription de nouveaux étrangers dans leur commune (article 18bis de la loi du 28/6/1984) et une politique d'incitation au retour des immigrés dans leur pays d'origine (qui sera un échec). On commence à parler du "problème des immigrés".

La fédéralisation de l'État voit naître une différenciation dans le traitement de la question de l'intégration des immigrés entre la Flandre et la partie francophone du pays, qui va s'approfondir par la suite.

LA DEMANDE D'ASILE

C'est à partir des années 1980 également que les demandes d'asile commencent à être plus nombreuses. Cette situation s'explique d'une part par le fait qu'avant, même les personnes susceptibles de se voir reconnaître le statut de réfugié n'introduisaient pas de demandes d'asile dans la mesure où elles pouvaient bénéficier d'un titre de séjour grâce au travail et d'autre part, elle s'explique également par le fait qu'il n'y a plus réellement d'autre moyen d'entrer en Belgique (du fait de l'arrêt de l'immigration du travail) qu'en introduisant une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié. Par conséquent, un certain nombre de personnes désirant immigrer empruntent le "canal" de l'asile à défaut d'autre possibilité.

La réponse qui va être apportée sera un durcissement des conditions d'accès et d'examen des dossiers de demandes d'asile (1987). On est loin de l'accueil réservé aux réfugiés chiliens au lendemain du coup d'état de Pinochet (1974) ou aux Vietnamiens (1979) qui fuient leur pays sur des embarcations de fortune (les "Boat People") et qui, par la médiatisation qu'ils recevront, ont suscité la compassion de la plupart des Européens.

On va assister à l'application progressive des mécanismes de lutte contre l'immigration à la lutte contre l'asile. La tendance va être, de plus en plus, de voir dans le demandeur d'asile un migrant économique "caché". La confusion s'installe donc de plus en plus au détriment du "besoin de protection".

Procédure pour la demande d'asile

Les étrangers qui ne peuvent plus vivre dans leur pays car leur vie est en danger pour plusieurs raisons peuvent demander l'asile à l'Etat belge. Puisque leur pays n'est plus en mesure d'assurer leur protection, ils demandent celle de l'Etat Belge et espère ainsi obtenir le droit de résider en Belgique. L'Etat examinera ensuite la demande pour déterminer si le demandeur a, effectivement, droit à cette protection ou pas. La procédure est longue et ne se termine pas toujours par une réponse positive.

L'introduction de la demande

Pour bénéficier du statut de réfugié ou de la protection judiciaire, les étrangers qui arrivent en Belgique doivent introduire une demande d'asile dans les 8 jours ouvrables dès leur arrivée. Ils peuvent introduire leur demande à la frontière auprès des autorités frontalières, auprès de l'Office des étrangers ou encore auprès du directeur d'une institution pénitentiaire ou d'un centre fermé.

L'audition

Une fois que la demande a été introduite, elle est transférée au Commissariat Général aux étrangers et aux apatrides (CGRA) qui va l'analyser et décider si le demandeur pourra bénéficier ou non du statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Pour pouvoir prendre sa décision, le CGRA va convoquer le demandeur pour une audition durant laquelle celui-ci devra fournir des documents, expliquer son histoire et répondre aux questions d'un agent. Le CGRA jugera ensuite si la demande est recevable ou non en fonction de la crédibilité des déclarations du demandeur et de la concordance de la demande aux critères de la Convention de Genève ou à la protection judiciaire.

Si la demande est rejetée ?

Pour plusieurs raisons, le demandeur peut voir sa demande refusée. Dans ce cas, il peut introduire un recours contre la décision du CGRA auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Celui-ci devra alors se représenter à une deuxième audition au cours de laquelle lui et/ou son avocat peut apporter de nouvelles informations à son dossier. Le CCE décidera alors s'il confirme, réforme ou annule la décision du CGRA.

Si le demandeur ne souhaite pas faire de recours, il sera contraint de retourner dans son pays. S'il décide malgré tout de rester, son séjour en Belgique devient illégal. Il sera alors « sans-papier ».

Si la demande est acceptée ?

Le demandeur bénéficiera du statut de réfugié ou de protection subsidiaire en fonction des critères auxquels sa situation correspond. Outre ces critères, la différence entre ces deux statuts est la longueur de la durée de séjour dans notre pays. Le statut de réfugié octroie une durée de séjour illimitée tandis que la protection subsidiaire prévoit une durée de séjour de 1 an, prolongeable et renouvelable. Au delà de 5 ans de protection subsidiaire, la durée de séjour devient illimitée.

Si les conditions du pays d'origine de la personne change et font en sorte que la personne ne risque plus sa vie si elle rentre dans son pays, son statut de réfugié ou de protection subsidiaire peut lui être retiré.

Quelques chiffres

Selon les statistiques publiées sur le site de la CGRA, en Belgique, de janvier à octobre 2012, 16 838 demandes d'asile ont été prises en charge par le CGRA. Sur celles-ci, 2 524 personnes ont obtenu le statut de réfugié et 1047 celui de protection subsidiaire. Les 78,8 % de demandes restantes ont été refusées.

Selon ces mêmes statistiques, depuis 1992 jusque l'année 2012, c'est en 2000 que le plus grand nombre de demandes d'asile a été enregistré. On en comptabilisait 42 691 pour 25 479 en 2011. Pour l'année 2012, 18 203 demandes ont été déposées de janvier à octobre 2012.

Selon le site express.be, un demi-million de personnes serait arrivé en Belgique ces 10 dernières années. Soit proportionnellement plus qu'au Canada ou aux Etats-Unis.

1989-2011

NOUVELLE PHASE DE CROISSANCE DE L'IMMIGRATION

Depuis le milieu des années 1980, la Belgique a connu une nouvelle phase de croissance de l'immigration. Depuis les années 2000, l'accroissement a été particulièrement important. Le nombre d'entrées légales d'étrangers est, de fait, à un niveau historiquement élevé. En 2010, l'immigration étrangère a atteint 140.375 immigrations et 138.071 immigrations pour l'année 2011. On a ainsi dépassé de loin les précédents maximums observés en 1948 et 1964.

Actuellement, **l'immigration en Belgique est une immigration majoritairement européenne.** En 2011, 57% de ces entrées étaient le fait de ressortissants de l'UE : 35 % (UE15) + 22 % (UE12).

On note une progression importante des immigrations en provenance des nouveaux Etats-membres entrés dans l'UE en 2004 et 2007. Entre 2003 et 2011, la part des ressortissants de ces pays a plus que triplé (passant de 7 à 22%). Les nouveaux flux en provenance de Pologne et de Roumanie se caractérisent ainsi par leur dynamisme.

Après l'Europe, l'Afrique est le deuxième continent d'origine des nouveaux immigrants. La moitié de ces immigrations proviennent d'Afrique subsaharienne (principalement la RDC suivie du Cameroun et de la Guinée) et l'autre moitié d'Afrique du Nord (principalement le Maroc).

Une progression des immigrations en provenance d'Asie (Turquie exclue) est également perceptible ces dernières années avec de nombreux immigrants en provenance d'Inde, de Chine, du Japon, ainsi que d'Iraq, d'Afghanistan ou d'Arménie.

D'autres flux émergent ou se confirment. Il s'agit notamment du cas de l'immigration sud-américaine et notamment brésilienne (qui connaît une croissance importante depuis 2004).

Enfin, de manière générale, on constate que les flux vers la Belgique sont plus variés qu'autrefois et d'origine plus lointaine. On compte, actuellement, plus de 140 nationalités différentes en Belgique.

Par ailleurs, pour la plupart des nationalités ou groupes de nationalités en provenance des pays de l'hémisphère Sud et d'Europe de l'Est, on a observé une féminisation très nette de l'immigration. Cette féminisation de la migration est un phénomène quasi généralisé. Plus de 80% des immigrants thaïlandais et philippins, environ 58% en provenance de Russie, 67% en provenance d'Ukraine sont des femmes. Quelques pays (ex: Tunisie, Inde, Algérie) se démarquent cependant encore par une sur-masculinisation des immigrants mais leur nombre tend à se réduire.

En termes de destination des migrants arrivés en 2008 et 2009 en Belgique, la Flandre en a accueilli 41%, Bruxelles 38% et la Wallonie 21%.

LES CENTRES FERMES

Ils sont apparus en Belgique à partir de 1993 suite à la Loi Tobback qui stipulait que les étrangers en situation irrégulière ne pouvaient pas être détenus en prison. Aujourd'hui la Belgique en compte six. Chaque année, environ 7000 personnes transitent par ces sites.

Les centres fermés sont des lieux de détention pour étrangers sans être des prisons aux yeux de la loi belge. Ils sont gérés par l'Office des étrangers (OE), une administration qui dépend du Ministère de l'Intérieur. Les prisons, elles, sont gérées par le Ministère de la Justice. L'objectif de ces centres est l'expulsion des étrangers en situation illégale.

Il y a six centres fermés en Belgique

Le centre INAD (pour « inadmissible ») est situé dans l'aéroport de Bruxelles

Le centre 127 et le centre 127 bis sont situés tous les deux sur le territoire de l'aéroport de Zaventem.

Le centre pour illégaux de Bruges (CIB)

Le centre pour illégaux de Merksplas (CIM)

Le centre pour illégaux de Vottem (CIV)

Depuis 2012, le centre 127 et le centre INAD ont été remplacés par un seul et nouveau centre : le Caricole, situé lui aussi sur le territoire de l'aéroport de Zaventem.

Qui sont les détenus des centres fermés et combien de temps y restent-ils ?

Ce sont généralement des personnes qui ne peuvent pas entrer sur le territoire pour différentes raisons : pas de documents en règle (visa, passeport,...), pas de moyen de subsistance suffisant,... On y trouve également des demandeurs d'asile qui attendent que l'Etat prenne une décision sur leur cas, des demandeurs d'asile à qui on a refusé le statut de réfugié,... La plupart attendent le moment où ils seront renvoyés dans le pays d'où ils viennent.

Savoir combien de temps une personne peut passer dans un centre fermé est assez complexe. En principe, un demandeur d'asile dans l'attente que l'Etat statue sur son cas ne peut pas passer plus d'un mois en détention. Mais si son cas est complexe, cette période peut être prolongée d'un mois. Un étranger en situation irrégulière non demandeur d'asile ne peut pas voir sa période de détention dépasser les cinq mois sauf dans certains cas où elle peut être allongée de 3 mois (8 mois au total). Après la période légale de détention, la personne doit être remise en liberté. Mais en Belgique, si une personne change de centre fermé, le compteur des jours passés en détention retombe à zéro. Du coup, il est assez rare de voir un détenu sortir parce que sa période de détention est arrivée à terme.

Etant donné l'actualité migratoire, le dossier présent ne prétend pas toucher la largesse du propos.

Rapport de société RTBF

http://www.rtb.be/info/societe/detail_rapport-du-centre-federal-l-immigration-continue-de-baisser-en-belgique?pid=9069828

Rapport du centre fédéral : l'immigration continue de baisser en Belgique



L'arrivée en Europe de migrants traversant la Méditerranée au péril de leur vie frappe les esprits. La migration devient plus que jamais un sujet politique majeur. Pour mieux la cerner, un rapport est publié ce jeudi par Myria, le centre fédéral des migrations, qui fait son entrée ce jeudi sur la scène publique. Il donne des indications précieuses sur ce qui se passe chez nous, avec d'abord un fait : l'immigration continue à baisser.

Plus de six immigrés sur dix sont issus de l'Union européenne

Le mouvement enclenché en 2012 se poursuit : l'immigration continue à baisser. Ceux qui ont immigré en Belgique en 2013 viennent très majoritairement de l'Union européenne : ce sont 63% des cas.

L'immigration des Européens hors Union et des Africains est celle qui baisse le plus. À relever aussi : les titres de séjours octroyés pour des raisons familiales ou humanitaires sont en forte baisse depuis quatre ans.

Le Belge émigre lui aussi

Ceci dit, le mouvement n'est pas à sens unique : des Belges émigrent aussi, dont 67% d'entre eux vers un pays de l'Union. En 2013, il y avait d'ailleurs plus d'émigrés que d'immigrés. Différence, solde migratoire comme on dit : 11 000 personnes.

Résultat : au premier janvier 2014 la photo de la société belge se présentait comme suit : 81% de Belges de naissance, 8% d'étrangers devenus belges et 11% d'habitants de nationalité étrangère.

Ce ne sont que quelques chiffres issus du rapport de Myria, le centre fédéral des migrations. Cet organisme public autonome né en mars 2014 publie ici son premier rapport, un rapport qui pourra alimenter le débat grâce à ses chiffres fiables et à ses recommandations.

La migration mieux gérée depuis 2010

14/09/15

Source : Le Vif/l'express

<http://www.levif.be/actualite/belgique/la-migration-mieux-geree-depuis-2010/article-normal-418325.html>

Le premier rapport de Myria (Centre fédéral Migration) montre que le flux de migrants commençait à diminuer quand la crise irako-syrienne de l'asile a atteint la Belgique.



© Belga

Longtemps considérée comme une terre de cocagne pour les candidats à l'exil, la Belgique a commencé à rétro-pédaler lors de la longue crise gouvernementale de 2010-2011 (541 jours d'affaires courantes). Où le Parlement redécouvrit le parlementarisme et engagea des réformes décisives en matière migratoire. Celles-ci furent ensuite reprises et amplifiées par le gouvernement Di Rupo et, actuellement, celui de Charles Michel, mais ce n'est pas encore quantifiable. Si le chaos irako-syrien n'avait pas jeté des centaines de milliers de personnes sur les routes de l'exode, le premier rapport de Myria (Centre fédéral Migration) aurait montré qu'il y avait moyen d'infléchir à la marge une tendance invinciblement à la hausse depuis quelques années : 94% de migrants supplémentaires entre 2000 et 2011. De quoi montrer à l'opinion publique que la situation n'était pas totalement hors contrôle, en particulier, à ces 61% de sondés qui trouvent "qu'il y a trop d'immigrés en Belgique".

En 2014, toutes catégories confondues, Européens (63%) ou issus de pays tiers (37%), le flux de migrants ralentissait. La guerre au Machrek a mis fin à cette relative détente, sans que les Etats-hôtes y aient leur mot à dire. L'asile est, en effet, une obligation internationale, et morale, a ajouté la chancelière allemande, Angela Merkel. Jusqu'à présent, le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Theo Francken (N-VA), assume la situation, même s'il lui est reproché, ainsi qu'au précédent gouvernement, d'avoir fermé trop vite des places d'accueil ou, dans ses propres rangs, de se montrer trop social.

En chiffres absolus, l'immigration reste à un niveau élevé : 122 079 premiers titres de séjour ont été délivrés en 2013. L'équivalent d'une grosse commune bruxelloise. C'est néanmoins 26 300 unités de moins qu'en 2010 (140 375). Une diminution pelliculaire mais réelle, suite à la chute de l'asile (1 601 titres de séjour délivrés en 2013 contre 10 994 en 2010) et à celle, plus modeste, du

regroupement familial de ressortissants de pays non-européens (22 266 premiers titres de séjour délivrés en 2013 contre 30 546 en 2010).

Ces chiffres, et beaucoup d'autres, figurent dans le premier rapport de Myria. Cette nouvelle institution est l'héritière d'une partie des compétences du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, ce dernier se transformant en une entité interfédérale de lutte contre toute forme de discrimination. Myria, une quinzaine de personnes, essentiellement des juristes et des démographes, doit informer le gouvernement sur les flux migratoires, défendre les droits fondamentaux des étrangers et, dans un timing différent, présenter chaque année un rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains, avec le pouvoir d'ester en justice au nom des victimes.

"Le conseil d'administration de Myria est nommé par le Parlement sur appel à candidatures, lequel a joué le jeu et envoyé des experts motivés au CA, se réjouit François De Smet, directeur de Myria. C'est un organisme indépendant, qui doit pouvoir critiquer le gouvernement. Il veut parier sur l'intelligence des gens, en leur présentant des chiffres et des arguments fiables, sans prétendre détenir la vérité absolue." Connoté MR (c'est un Hervé Hasquin boy), François De Smet sait de quoi il parle : docteur en philosophie de l'ULB, il a une expérience théorique et de terrain dans l'associatif bruxellois. Avant sa nomination, il avait signé un petit ouvrage de réflexion sur les enjeux de la migration, La Marche des ombres (Espace de libertés), qui explorait les intérêts parfois contradictoires de l'Etat et des individus. Son défi consistera à intervenir dans le débat public sans être instrumentalisé par un parti ou des ONG, alors que, face au sujet qui agite l'opinion publique, Theo Francken (N-VA) campe dans la lignée de Maggie De Block (Open VLD), un personnage hypercommunicant, pragmatique, perçu comme plutôt humain des deux côtés de la frontière linguistique.

Omerta sur les chiffres

Paradoxal, quand on sait que c'est ce même Francken et son homologue libéral au Parlement fédéral, Denis Ducarme, qui, alors que le gouvernement Leterme II était en affaires courantes, ont fait prendre un tournant "droitier" à la politique migratoire belge. "Un soir, j'appelle Theo Francken et on parle du regroupement familial, je lui fais des propositions, on a le feu vert du MR... On a négocié pendant six mois", se remémore le député Denis Ducarme. Le duo noue une alliance inédite avec le CD&V et le SP.A dans le but de limiter le droit au regroupement familial, qui représente alors 52% des accès légaux au territoire, un record européen. Cette migration d'ayants droit, généralement peu qualifiée, engendre des problèmes d'intégration à répétition et une mise à mal de l'institution du mariage via les mariages forcés-arrangés, "blanc" ou "gris". La nouvelle législation a imposé des conditions de ressources plus élevées (l'équivalent d'une allocation de chômage) et la fin du regroupement des grands-parents, frères, soeurs, oncles et tantes. D'où cette diminution des "regroupés", entre 2010 et 2013, de 8 280 unités.

Certains députés socialistes s'opposèrent avec virulence à la proposition de loi, mais de moins en moins, au fur et à mesure des négociations pour la formation du futur gouvernement Di Rupo, car ce dernier ne souhaitait pas s'aliéner ses futurs partenaires ni braquer son aile wallonne. L'analyse était la suivante : généreuse en apparence, notre politique se révèle incapable d'assurer un avenir à ceux qu'elle fait profession d'accueillir à bras ouverts. Selon Migration Policy Institute Europe, un institut indépendant financé par des fonds publics, notre pays était alors le recordman des facilités accordées aux étrangers et immigrés mais il était aussi le champion de leur mauvaise insertion professionnelle.

Il régnait alors une omerta sur les vrais chiffres du regroupement familial, jusqu'à ce que le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Melchior Wathelet (CDH), crache le morceau en 2011 :

l'année précédente, 41 336 personnes avaient bénéficié d'un regroupement familial. "Nous faisons le choix de la transparence sur cet héritage du passé", déclarait-il alors au Vif/L'Express. Quand le gouvernement Di Rupo fut constitué, Maggie De Block reçut pour mission de lutter contre les abus dans la délivrance de titres de séjour pour motif humanitaire ou familial. Tâche dont elle s'occupa placidement, au point de devenir le personnage politique le plus apprécié de la population.

Les "nouveaux Belges" ont fortement diminué

Aujourd'hui, Myria ne fait mystère d'aucun chiffre, même si ceux-ci s'arrêtent à 2013 et 2014, et que l'actualité de l'asile bouleverse toutes les perspectives, y compris, européennes. Le regroupement familial est toujours la voie royale d'accès au territoire (43%), loin devant le travail salarié (14%), mais ce ne sont plus les 52 % du passé. Lorsque des Belges "regroupent" des ressortissants de pays tiers, il s'agit surtout de conjoints (69%), majoritairement des femmes jeunes, ce qui tend à montrer que les unions "endomixtes" (avec un conjoint du pays d'origine) ont toujours la cote dans certaines communautés d'origine étrangère. La nouvelle législation a cependant freiné l'arrivée de ressortissants "regroupés" en provenance de pays comme le Maroc ou la Turquie (moins 49%). En revanche, la hausse a été de 7% pour les citoyens de l'Union européenne (EU), qui sont la majorité des bénéficiaires de regroupement familial (52%). Avec sa casquette "droits fondamentaux", Myria recommande de mettre en avant "l'intérêt de l'enfant" dans le futur code de l'immigration et de prévoir une voie de recours en matière de regroupement familial devant le Conseil du contentieux des étrangers, une juridiction administrative indépendante qui est l'instance d'appel des décisions de l'Office des étrangers et du Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides.

Autres chiffres révélateurs d'un durcissement de la politique migratoire au sens large du terme : les "nouveaux Belges" ont fortement diminué depuis 2012 (moins 43%). De 45 433, ils sont passés à 25 816, quelle que soit la voie légale utilisée (attribution de nationalité, acquisition ou naturalisation) pour devenir belge. Les principaux "nouveaux Belges" ont la double nationalité marocaine (17%), turque (5%) et italienne (5%). L'accord de gouvernement prévoyant l'extension des cas de déchéance de nationalité pour des binationaux ayant commis certains délits (dont la participation à un groupe terroriste), Myria demande des garanties de proportionnalité et d'opportunité.

2014, année-charnière

Le nouveau Centre fédéral Migration ne réclame pas de régularisation massive pour les sans-papiers mais il insiste pour que des critères clairs de régularisation soient inscrits dans le futur code de l'immigration. Une revendication a minima de toutes les ONG afin de limiter le pouvoir de l'administration (Office des étrangers) aux situations exceptionnelles ou imprévues. La politique plus restrictive menée par Maggie De Block a conduit au chiffre le plus bas de ces dix dernières années en matière de demande de régularisation médicale ou humanitaire : 9 867 en 2014. Le taux d'approbation (1548 réponses positives) a chuté de 19 % par rapport à 2013.

Quant aux bénéficiaires du statut de réfugié, une enquête cofinancée par Myria et le SPF Politique scientifique (Careers, ULB, KUL) révèle que la proportion d'actifs sur le marché du travail (salariés, indépendants, chômeurs) passe de 19%, au moment de la reconnaissance du statut, à 55%, quatre ans plus tard. Durant la même période, la part des réfugiés dépendant des aides sociales se réduit de 57% à 25%. Ces indications sont de nature, dans l'esprit de Myria, à réduire aussi la part de préjugés dans l'opinion publique.

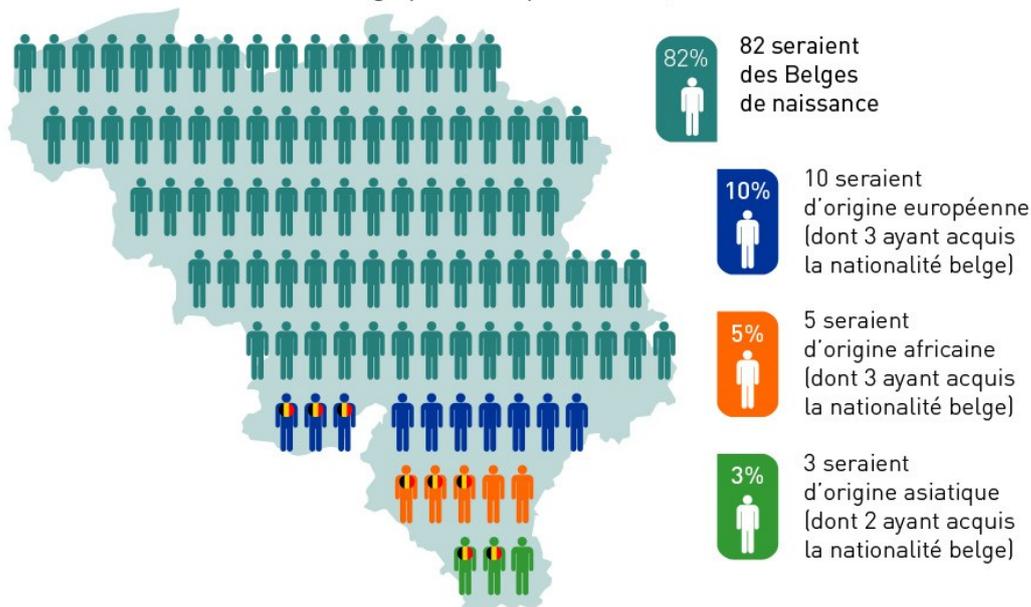
2014 a été une année-charnière. Les demandes d'asile sont reparties lentement à la hausse, tandis qu'elles explosaient dans les pays voisins. Le cas des demandeurs d'asile syriens est relativement limpide. "Ils ont environ 90% de chance d'être reconnus comme réfugiés politiques en Belgique, prédit François De Smet. L'Europe ne prend qu'une toute petite part, 8%, de l'accueil des réfugiés dans le monde et, sur le plan de l'UE, on compte un demandeur d'asile pour 1 000 habitants. D'après le HCR (NDLR : Haut commissariat des Nations unies pour les Réfugiés), on compte 59 millions de personnes déplacées sur la planète, le chiffre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Entre 2012 et 2013, le nombre de demandes d'asile en Belgique était en baisse. En 2014, il y a eu une légère hausse, 8%, alors qu'elle atteignait 44% dans toute l'Europe. Voyant l'aggravation de la guerre en Syrie et en Irak, sachant que la demande pouvait repartir, on n'aurait pas dû supprimer autant de places d'accueil."

Le nouvel avocat institutionnel des étrangers apporte sa contribution au débat. "Le système Dublin, qui oblige le pays d'entrée à traiter la demande d'asile, n'est-il pas dépassé, s'interroge le directeur de Myria ? L'Europe ne devrait-elle pas ouvrir des canaux de migration économique et intégrer à cette question le problème de son vieillissement démographique annoncé ? Le droit des enfants ne devrait-il pas primer sur toute autre considération, en ce compris l'enfermement des familles en centres fermés ?" Il ne faudra pas attendre le prochain rapport de Myria pour que la "réunion d'urgence" des ministres européens de l'Intérieur, le 14 septembre prochain, offre quelques débuts de réponse.

Voir aussi : Histoire de l'immigration en Belgique

<http://www.vivreensemble.be/11-vivre-ensemble/histoire-de-l-immigration-en-belgique-au-regard-des-politiques-menees>

En fait, si la Belgique comptait **100 personnes...**



Petit récapitulatif

Ligne du temps de l'histoire de l'immigration en Belgique

Jusqu'en 1930 / libre circulation

1930 / Crise économique / 1^{ère} réglementation sur la main-d'œuvre étrangère

Après-guerre / déficit charbonnier énorme / à nouveau, on fait appel à la main d'œuvre étrangère

➤ Conventions bilatérales

Raisons : Economiques

Démographiques (vieillesse de la population en Belgique)

Les principales immigrations en Belgique

- Polonaise
- Italienne (1946)
- Espagnole (1956)
- Grecque (1957)
- Maroc & Turquie (1964)

les années 60 / l'Etat encourage l'immigration familiale (regroupement familial)

1974 / Mauvaise situation économique / Restriction des frontières.

L'état belge met fin au recrutement de main-d'œuvre étrangère (le permis de travail n'est accordé qu'aux étrangers ayant des qualifications non-disponibles dans le pays)

1980 : 1^{ère} loi sur le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

1981 : loi anti-raciste

L'immigration, perspectives en Belgique

L'immigration a profondément modifié la société belge. Au départ perçue comme un phénomène conjoncturel, l'immigration a peu à peu révélé sa dimension structurelle. Sans trop bien s'en rendre compte, la Belgique est devenue un pays d'immigration définitive. L'établissement des immigrés et de leurs descendants a contribué d'une manière sensible à la diversification de la société belge sur tous les plans. Sur le plan démographique, l'immigration a certainement ralenti le vieillissement de la population belge et a contribué à freiner le déséquilibre croissant entre les générations. Par ailleurs, l'immigration s'est traduite par la coexistence sur le territoire belge de personnes de plusieurs dizaines de nationalités originaires de toutes les régions du monde.

Sur le plan économique, les travailleurs immigrés ont d'abord largement contribué à gagner la « bataille du charbon » après la seconde guerre mondiale. Par la suite, ils se sont intégrés avec plus ou moins de difficultés dans le tissu industriel en souffrant comme les autres travailleurs, mais un peu plus qu'eux, de la crise économique. Nombre d'entre eux ont cherché des solutions dans les activités commerciales à petite échelle (restaurants, commerces de détail, etc.).

Sur le plan politique, leur présence définitive a rendu nécessaire un débat au sujet des éventuelles politiques d'intégration. Ces dernières ont été imaginées tardivement et souvent dans une relative incohérence quant aux objectifs et modalités pratiques de leur mise en œuvre.

Sur le plan culturel, les immigrés et leurs descendants ne se sont pas contentés de s'accommoder d'une assimilation souvent attendue d'eux. Ils la jugent problématique précisément en fonction de l'inexistence d'une culture et d'une identité nationales fortes. Ainsi, tout en s'adaptant à la culture locale, ils l'ont aussi fait évoluer, enrichie en même temps que changeait la culture souvent rurale qu'ils avaient importée avec eux et qu'ils cherchaient à transmettre à leurs enfants.

La diversité culturelle de la Belgique a ainsi été accrue, qu'il s'agisse de la culture matérielle (productions culturelles comme le cinéma, la littérature, l'architecture, etc.) ou des dimensions plus profondes de la culture (manières de voir le monde, etc.). Parmi ces dernières, la religion constitue une dimension fondamentale : suite à l'installation des immigrés originaires de pays à dominance musulmane, l'islam est devenu la seconde religion du pays. Il a fallu se poser la question de la place de cette nouvelle religion dans la société.

En bref, il existe maintenant outre les catégories belges traditionnelles (Flamands, Wallons, Bruxellois et Germanophones), des Belges-Marocains, des Belges-Turcs, des Belges-Italiens, des Belges-Africains qui soulignent la diversification de la société belge.

De nombreux descendants d'immigrés ont connu une réussite sociale admirable dans différents domaines : politique, scientifique, artistique.... Musta Largo, Elio di Rupo, Khadja Nin, Ilya Prigogine, Hadja Lahbib, Marouane Fellaini, Baloji, et des dizaines d'autres font à ce point partie de la société belge que nombreux sont ceux qui ont oublié que leurs parents ou grands-parents ne sont pas nés ici.

La Belgique est devenue une mosaïque sociale, culturelle et identitaire ; une véritable société multiculturelle en perpétuel renouvellement. Il ne faut en effet pas se leurrer. La Belgique et l'Europe continueront d'être des terres d'asile et d'immigration quel que soit le degré de restriction des politiques d'immigration mises en place. La mobilité humaine est une dimension centrale du siècle qui commence. Dès lors, la société belge est amenée à se bigarrer davantage. S'y préparer dans un état d'esprit positif et serein est la meilleure façon de se donner les moyens de consolider la démocratie multiculturelle de demain.

Le défi est de taille. En effet, des questions neuves, comme celle des pratiques transnationales des migrants, sont apparues et elles ont parfois bousculé nos schémas de penser. Dans un monde de plus en plus interdépendant et grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les immigrés gardent plus facilement que dans le passé des contacts avec leur pays d'origine ainsi qu'avec les personnes de la même région établies ailleurs qu'en Belgique.

Les pratiques transnationales des migrants peuvent être d'ordre économique (par exemple, les investissements réalisés par les migrants dans leur pays d'origine), d'ordre politique (par exemple, la participation électorale dans le pays d'origine), d'ordre social (par exemple, le mariage dans le village d'origine) ou encore d'ordre culturel (par exemple, les flux artistiques entre la Belgique et certains pays d'origine des immigrés comme le Congo ou le Maroc). Ces pratiques transnationales sont vues par certains comme la preuve d'un déficit d'intégration tandis que d'autres les considèrent plutôt comme liées à la logique de la mondialisation. Quoi qu'il en soit, l'émergence de ces pratiques transnationales nous conduit à revoir nos conceptions traditionnelles de l'intégration.

Par ailleurs, le mouvement de focalisation sur l'islam et les musulmans n'a cessé de s'amplifier depuis les attentats du 11 septembre 2001. Les controverses passionnées autour du port du foulard, du voile, du niqab ou de la burqa, par exemple, reviennent cycliquement sur le devant de la scène. Le nécessaire débat sur la présence de l'islam et des musulmans manque trop souvent de sérénité. Il est dominé par les peurs et les condamnations réciproques.

Dans cette cacophonie, une donnée est souvent passée sous silence : l'islam est devenu une religion de Belgique et la majorité des musulmans de Belgique est faite de citoyens belges qui jouissent en théorie des mêmes droits et des mêmes devoirs que tous les autres citoyens.

La question dépasse ainsi largement celle de l'intégration des immigrés.

Les questions de l'immigration et de l'intégration ont été incorporées dans la question communautaire belge et dans la question de l'intégration européenne avec l'europanisation croissante de pans entiers de la politique d'immigration autrefois exclusivement nationale. Les chantiers sont nombreux et les questions à régler complexes dans le domaine de l'immigration et de l'intégration.

Une chose est certaine. La Belgique n'est qu'un niveau parmi d'autres (les villes, les régions, les communautés, l'Union européenne) auquel les politiques publiques d'immigration et d'intégration sont développées.

Source : <http://www.cribw.be/wordpress/wp-content/uploads/2013/03/Une-breve-histoire-de-limmigration-en-Belgique.pdf>

REPERES

Le racisme est une forme de discrimination fondée sur l'origine ou l'appartenance ethnique ou raciale de la victime, qu'elle soit réelle ou supposée.

Le racisme recourt à des préjugés pour déprécier la personne en fonction de son apparence physique ; il lui attribue des traits de caractères, des capacités physiques, intellectuelles qui renvoient à des images stéréotypées et à des clichés.

Le racisme cherche à porter atteinte à la dignité et à l'honneur de la personne, à susciter la haine et à encourager la violence verbale ou physique. Il tend à répandre des idées fausses pour dresser les êtres humains les uns contre les autres.

Parfois, il se présente comme une idéologie, une théorie explicative des inégalités entre les hommes et propose alors une hiérarchie entre les groupes humains. Le racisme idéologique s'est développé à partir du 19^e siècle, avec des auteurs comme Vacher de Lapouge, qui ont voulu donner une base biologique au racisme, mais il est devenu **un véritable système politique avec l'apartheid en Afrique du Sud et le nazisme du Reich allemand.**

APERÇU GÉNÉRAL DU RACISME DANS LE CONTEXTE NATIONAL

Le phénomène raciste a évolué et s'est diversifié ces dernières années mais il demeure bel et bien présent, comme l'illustrent les résultats électoraux des formations d'extrême-droite. Les discriminations se font parfois plus discrètes et insidieuses mais n'en continuent pas moins de frapper des populations entières dans des domaines aussi variés que l'enseignement, les interventions policières, les rapports avec l'administration, l'accès au logement... Dans cette dernière matière, bien que les petites annonces ouvertement discriminatoires tendent à disparaître, plus de la moitié des propriétaires refusent encore de louer leur bien à des personnes d'origine étrangère !

Les discriminations en milieu professionnel, et plus particulièrement dans la recherche d'un emploi, sont parmi les plus préoccupantes. Ainsi, près d'un employeur sur deux avoue ouvertement préférer, à CV comparable, ne pas engager un candidat d'origine non européenne ! Les différences de formation (l'accès égal à un enseignement de qualité est loin d'être une réalité) n'expliquent pas seules cette discrimination : environ 30% d'universitaires d'origine extra-européenne sont au chômage contre 5% de Belges dits "de souche".

Un des principaux défis à relever concerne l'effectivité des lois anti-discrimination. Théoriquement satisfaisantes, celles-ci sont trop peu appliquées. Par exemple, entre 2000 et 2003, à peine 2,5% des plaintes déposées ont été jugées, les autres étant pour la plupart classées sans suite !

Au-delà d'une réponse juridique, les phénomènes racistes ne pourront être combattus que par une évolution des mentalités et une lutte contre nos préjugés. L'éducation au « vivre ensemble » dès le plus jeune âge ou la création de lieux de rencontre et de discussion multiculturels constituent plus que jamais des enjeux essentiels.

La communauté berbère épinglée par Bart De Wever : « Je ne suis pas raciste »

Le Soir, Mars 2015

<http://www.lesoir.be/830581/article/actualite/belgique/politique/2015-03-23/communaute-berbere-epinglee-par-bart-wever-je-ne-suis-pas-raciste>

Le président de la N-VA crée la polémique après avoir tenu des propos sur la communauté berbère d'Anvers, dont il souligne le manque de mobilité sociale.



© Belga

Le président de la N-VA fait polémique depuis samedi : invité à la présentation du livre de Bilal Benyaich (politologue à la VUB) sur le radicalisme, il avait remis en cause la politique d'intégration, cause de bien des maux. Depuis, la Flandre a découvert le hashtag #dailyracism, via lequel les citoyens sont invités à témoigner des formes de discrimination dont ils sont victimes (pour trouver un emploi, un logement...). Bref, les thèmes de l'intégration, du racisme sont plus que jamais au-devant de la scène politique et médiatique flamande.

Ce lundi soir, sur le plateau de la VRT, Bart De Wever s'est livré à une longue démonstration de sa position en matière d'immigration. Morceaux choisis.

Sur la politique de migration. « *Nous n'avons pas agi de manière sélective, nous avons régularisé en masse. En ce compris, parfois des criminels. Nous en payons le prix aujourd'hui. C'est la cause de bien des problèmes. Et puis, nous avons trop tardé avant de mettre en place des politiques d'intégration. Résultats : nous avons énormément d'immigration passive, nous sommes, à cet égard, un des plus mauvais élèves d'Europe. Nous avons, dans les faits, créé une forme d'apartheid.* »

Accusé, par le directeur du Centre pour l'égalité des chances de faire un lien entre le racisme et la radicalisation, Bart De Wever se défend. « *Ce que je veux dire c'est que, quand, pendant des années, les pouvoirs publics ne gèrent pas correctement l'intégration, cela peut provoquer comme réponse, chez les citoyens, du racisme. Cela crée une culture de la méfiance. Cela peut se traduire par une attitude très négative à l'égard de certains migrants, en particulier d'origine marocaine, notamment les Berbères, à Anvers. Ce que je veux dire, c'est que le racisme est le résultat, la conséquence, pas la cause de nos problèmes. Ceux qui pensent qu'en luttant contre le racisme on va tout résoudre se trompent.* »

Le racisme ? « Une notion relative »

Sur le racisme, une notion « relative », comme le disait sa coreligionnaire Liesbeth Homans ? « *Elle avait raison. C'est une notion relative. Le racisme a toujours existé, existe encore. C'est bien sûr totalement*

condamnables. Depuis les attentats du 11 septembre, nous avons construit un monde très divisé. La méfiance entre les communautés occidentale et musulmane n'a fait que croître. Cela se traduit concrètement, sur le terrain, dans toutes les grandes villes d'Europe, où il y avait déjà une forme d'apartheid : il y a très peu de contacts, par exemple peu de mariages, entre les deux communautés. Chez nous, il est difficile d'avoir des contacts avec certaines communautés d'origine étrangère, dans certains quartiers. »

Sur la discrimination, sur le marché du travail, dans l'immobilier... « Je ne vais jamais nier que cela existe, et nous devons lutter contre ça. Mais il y a d'autres problèmes en cause. Je n'ai par exemple jamais vu un migrant d'origine asiatique se plaindre de discrimination au travail ; cette communauté n'est pas non plus fort représentée dans les statistiques de criminalité. En revanche, nous avons énormément de difficultés à organiser la mobilité sociale dans la communauté berbère d'Anvers, qui représente 80 % de la communauté marocaine de la ville. C'est une communauté très fermée, qui éprouve une grande méfiance envers l'autorité, au sein de laquelle l'islam est très peu organisé, et qui est très sensible aux thèses salafistes, à la radicalisation. Il faut que tout le monde fasse un effort, notamment pour chercher du travail. Or, certains utilisent l'argument du racisme pour justifier des échecs personnels et espérer que tout soit pardonné. Cela ne va pas ! »

De Wever : « Je ne suis pas raciste »

Le président de la N-VA a encore insisté : « je ne suis pas raciste ». Et rejeté l'idée de tests « aveugles » pour lutter contre la discrimination. Soulignant que les études montrent que les populations les plus discriminées, notamment sur le marché de l'immobilier, sont les personnes émargeant au CPAS ou les familles monoparentales.

Laaouej (PS) : « Une provocation qui stigmatise les Belges d'origine marocaine »

Ses propos ont aussitôt suscité des réactions. A commencer par celle d'Ahmed Laaouej, député socialiste : « Bart De Wever refait une provocation qui stigmatise les Belges d'origine marocaine en ciblant plus particulièrement les Berbères. C'est un discours à nouveau insupportable qui traduit une propension à cultiver les préjugés pour, en réalité, masquer une politique antisociale, cela à la veille d'un contrôle budgétaire. »

Véronique Lamquin

Affirmation identitaire

Lorsque qu'un groupe humain caractérisé par un même sentiment d'appartenance essaye de le faire reconnaître par la société dans son ensemble, on parle d'affirmation identitaire de ce groupe.

Article 9.3 ou 9bis (demande de régularisation de séjour)

Les articles 9.3 ou 9bis de la loi du 15 décembre 1980 prévoient la possibilité pour le ministre de l'Intérieur de régulariser la situation irrégulière d'un immigré en lui octroyant un permis de séjour. Les articles 9.3 et 9bis sont souvent utilisés par les immigrés irréguliers ou clandestins pour sortir de la précarité juridique dans laquelle ils vivent et pouvoir devenir des immigrés dont le séjour est légal.

La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers a été modifiée par la loi du 15 septembre 2006 qui a notamment abrogé l'article 9, alinéa 3.

Assimilation

L'assimilation désigne le processus par lequel les groupes minoritaires dans une société donnée vont progressivement perdre leurs caractéristiques culturelles pour devenir tout à fait semblables culturellement aux membres de la majorité.

Autochtones

Le terme désigne les habitants d'un territoire dont ils sont originaires. On parle d'autochtones pour les distinguer des migrants qui, par définition, viennent d'ailleurs.

Centres fermés

Les centres fermés sont des institutions spécifiques dans lesquelles sont détenus pour un temps limité des étrangers qui ne sont pas autorisés à séjourner en Belgique, souvent dans l'attente d'un renvoi dans leur pays d'origine.

Communautés de travail

Surtout dans les années soixante, les ouvriers travaillaient dans de très grandes usines et se logeaient dans quartiers très homogènes et très séparés par exemple des cadres des entreprises. Cette concentration dans la vie de travail et dans la vie quotidienne a produit des communautés de travail fortes, des petites sociétés très organisées qui avaient ses règles sociales et ses valeurs guidant tous ceux qui en faisaient partie.

Convention bilatérale

Une convention bilatérale est un contrat signé entre deux États et dans lequel sont repris les fruits d'une négociation sur divers objets. Les conventions bilatérales des migrations portent par exemple sur la durée après laquelle un travailleur peut faire venir son épouse s'il est marié, le nombre de migrants accepté par an, les modalités de recrutement de la main-d'œuvre.

Convention de Genève

La convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés donne une définition juridique du réfugié et énonce les droits minimum qui doivent lui être garantis dans son pays d'accueil (libertés fondamentales, accès aux soins de santé, enseignement...). Selon cette convention, une personne contrainte de fuir son pays parce qu'elle « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions

politiques » doit recevoir le statut de réfugié. Dans l'attente de ce statut, la personne qui demande protection à un État est un « demandeur d'asile ».

Discrimination

Distinction fondée sur un critère protégé et qui ne peut être justifiée sur la base de justification des distinctions prévues par la loi.

Distinction directe : la situation qui se produit lorsque sur la base de l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable.

Discrimination directe : distinction directe, fondée sur un critère protégé et qui ne peut être justifiée sur la base de justification des distinctions prévues par la loi.

Distinction indirecte : la situation qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés.

Discrimination indirecte : distinction indirecte, fondée sur un critère protégé et qui ne peut être justifiée sur la base de justification des distinctions prévues par la loi.

Les critères protégés par les lois contre le racisme (30 juillet 1981 modifiée le 10 mai 2007) et les discriminations (10 mai 2007) sont : la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ; l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale, le sexe et les critères apparentés.

Discrimination positive

La discrimination positive est un ensemble de mesures visant à favoriser certaines personnes appartenant à des catégories dont des membres subiraient ou auraient subi des discriminations systématiques. Pour certains, cette politique serait exercée au détriment d'autres catégories et s'opposerait au principe d'égalité de droit. Pour d'autres, elle permettrait la promotion sociale, économique et politique de groupes discriminés. Les catégories de personnes concernées peuvent être définies, selon le cas, à l'aide des critères sexuels, ethniques, médicaux, culturels, linguistiques, religieux, socioéconomiques ou territoriaux.

Égalité de traitement

Un des principes essentiels des démocraties est de pouvoir assurer l'égalité entre les citoyens. L'égalité de traitement suppose l'absence de discrimination. Cela signifie donc que tous les individus doivent être traités de la même manière et qu'ils disposent des mêmes droits. Toutefois, la nationalité constitue parfois un motif justifiant une différence de traitement. Parce qu'ils sont de nationalité étrangère, les immigrés ne peuvent pas, par exemple, participer aux élections fédérales ou régionales en Belgique.

État-Nation

La plupart des pays actuels se sont créés sur le modèle de l'État-nation. L'idée au 19^e siècle était de faire correspondre les frontières politiques et les frontières culturelles. Autrement dit, chaque groupe humain qui pensait avoir une origine commune et / ou une culture commune, c'est-à-dire chaque nation, devait avoir son propre gouvernement sur son territoire, c'est-à-dire son État. Aujourd'hui, très peu de pays sont des États-nations dans ce sens du 19^e siècle.

Immigration clandestine

L'immigration est clandestine lorsque les immigrés entrent sur le territoire d'un pays de manière cachée sans se présenter aux autorités du pays dans lequel ils vont.

Immigration par contingentement

Il s'agit d'un mode très organisé de migration pour lequel on prévoit un nombre précis de migrants sélectionnés dans le pays de départ acheminés sous contrôle des autorités du pays de départ et d'arrivée par train, par bus, par avion.

Intégration

L'intégration culturelle désigne le processus par lequel des relations harmonieuses vont se développer entre les différents groupes qui vivent dans une société donnée sans que les individus et les groupes perdent leurs caractéristiques culturelles.

L'intégration peut aussi être socio-économique et politique. L'intégration socioéconomique désigne le processus par lequel les personnes et les groupes préalablement exclus accèdent aux mêmes droits et atteignent, le même niveau de participation que les autres citoyens dans la sphère socio-économique (l'emploi, le logement, la santé, l'éducation, etc.).

L'intégration politique désigne un processus analogue dans la sphère politique (droits de vote, d'éligibilité, etc.).

Libre circulation des travailleurs

En droit européen, la libre circulation des travailleurs désigne le droit des citoyens d'un pays membre de l'Union européenne d'aller travailler dans n'importe quel autre pays membre, aux mêmes conditions que les travailleurs nationaux.

Marché de l'emploi

L'ensemble des demandes de travail formulées par les employeurs et des offres proposées par les travailleurs constitue le marché de l'emploi. Le marché de l'emploi est aussi organisé par des institutions comme le Forem, Actiris, les sociétés d'intérim, etc.

Minorité ethnique

Une minorité est un groupe social qui est dans une situation d'infériorité par rapport à un groupe majoritaire dans une société donnée. Une minorité ethnique se caractérise en plus par le sentiment qu'ont les individus qui la composent d'appartenir à un même groupe culturel, linguistique et d'avoir des ancêtres communs.

Naturalisation

La naturalisation est l'une des procédures d'acquisition de la nationalité belge par un étranger qui réside en Belgique. La naturalisation n'est pas un droit, c'est une faveur octroyée par le Parlement fédéral. Depuis les réformes des années 1990 et 2000, les conjoints et les enfants d'immigrés, ainsi que les étrangers qui résident légalement en Belgique depuis plus de sept ans ont, eux, un « droit » à acquérir la nationalité belge, qu'ils obtiennent via des procédures plus simples, la déclaration ou l'option.

Permis de travail

Pour entrer sur le marché de l'emploi, certains étrangers doivent en recevoir l'autorisation. Cette dernière est attribuée par le permis de travail. Celui-ci est le plus souvent délimité dans le temps, un an généralement, mais peut être renouvelé.

Les ministères régionaux de l'emploi décident dans quels secteurs d'activité et dans quelles professions (l'agriculture, les infirmières, etc.) on a besoin de travailleurs immigrés et délivrent les permis de travail. Notons que plusieurs catégories d'immigrés, tels les ressortissants de l'Union européenne, les réfugiés, les immigrés établis de longue date en Belgique sont dispensés de permis de travail.

Permis de séjour

Le permis de séjour est le document le plus important pour les étrangers, c'est un peu leur carte d'identité. Pour pouvoir vivre en Belgique, les étrangers qui ne sont pas des européens ont besoin d'une autorisation délivrée par le ministère de l'Intérieur. On dira des étrangers qui ont un permis de séjour qu'ils sont réguliers alors que ceux qui n'ont pas de permis de séjour sont des irréguliers ou des clandestins. Il existe plusieurs types de permis de séjour, ceux de courte durée (par exemple un an, mais renouvelables) et ceux de séjour permanent (attribués pour une période de cinq ans et renouvelables automatiquement).

Phalanstères

Il s'agit d'habitations souvent en tôle qui sont attenantes aux usines. De nombreuses entreprises industrielles disposaient de ces logements à proximité du lieu de travail. Dans l'après-guerre, ce type de logement a souvent été attribué aux migrants, souvent des hommes seuls, en raison de l'absence d'une offre suffisante de logements.

Primo-migrant (ou primo-arrivant)

Le primo-migrant ou la primo-migrante est celui ou celle qui arrive en premier dans un pays. Il ouvre en quelque sorte la voie à ceux qui viendront après lui que ce soit son conjoint, ses enfants, ses parents ou ses amis.

Regroupement familial

Dans de nombreux cas, tous les membres des familles ne quittent pas leur pays en une fois. Un ou une membre de la famille part s'installer dans un autre pays.

Plus tard, il ou elle est rejoint(e) par les membres de sa famille qui se regroupe de cette manière dans le nouveau pays. C'est ce processus que l'on appelle le regroupement familial. C'est en quelque sorte le type d'immigration qui correspond au droit de chacun de vivre en famille, garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

Stéréotype

Un stéréotype, c'est une idée toute faite, une croyance fortement partagée que l'on colle à un groupe de personnes, alors que ce n'est pas systématiquement vrai.

Traité de Rome

Signé le 25 mars 1957, également nommé « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », il constitue l'un des deux traités fondamentaux des institutions politiques de l'Union européenne avec le Traité sur l'Union européenne.

Source : <http://www.cribw.be/wordpress/wp-content/uploads/2013/03/Une-breve-histoire-de-limmigration-en-Belgique.pdf>

Dans : *Le Vif*, juillet 2014

L'immigration rapporte 3 500 euros par individu chaque année

D'après un rapport de l'OCDE dévoilé par *La Libre Belgique*, l'immigration "rapporterait" en moyenne près de 3.500 euros de rentrées fiscales par individu par an. Toutefois, l'insertion d'une partie d'entre eux ferait toujours l'objet de discrimination : un véritable gâchis pour les économistes et les observateurs.

"Avec la faible croissance du PIB belge ces dernières années, on voit que sans l'immigration, la Belgique serait en récession." Voici ce qu'assure le politologue et spécialiste des migrations, François Gemenne, mercredi, dans une enquête de *La Libre Belgique*, alors que les effets de l'immigration resteraient négativement perçus par 72% des Belges, selon un sondage Ipsos de 2011.

D'après une étude comparative de l'OCDE reprise par le quotidien, "l'effet fiscal et budgétaire des immigrés en Belgique" avoisinerait les 3.500 euros de moyenne, ce qui représenterait près de 1 % du PIB du pays, "pensions mises à part". De quoi faire dire que "l'immigration ne coûte pas, elle rapporte".

COMME LA FRANCE, PLUS OU MOINS

En février dernier, Arnaud Montebourg, alors ministre français du redressement productif allait lui aussi dans ce sens, en déclarant sur le plateau du "Grand jury" RTL/ *Le Figaro* / LCI que "l'immigration coûte 47,5 milliards et (...) rapporte 60 milliards" à son pays. De nombreux rapports renforcent ce bilan, à commencer par une étude de l'université de Lille de 2009, citée par *La Libre*, et un audit de l'Assemblée nationale française datant de 2011. "Même le conseil d'orientation des retraites parvient à la conclusion que les immigrés pèsent d'un poids positif dans la sauvegarde de notre système social", concluait l'actuel ministre de l'Économie française.

En Belgique, si de telles études n'ont encore jamais vu le jour, nombre d'économistes tombent d'accord avec le constat français, à quelques nuances près. "L'immigration en Belgique a plus ou moins le même âge qu'en France, mais elle est plus qualifiée (...) plutôt intra-européenne", à 70 %, selon le rapport annuel Migration, du centre fédéral Migration, sorti le 24 juin dernier.

"Des effets positifs", mais un vrai paradoxe

Professeur à l'UCL, Frédéric Docquier confiait à *la Libre* les bienfaits de l'immigration, qui génère "généralement des effets légèrement positifs sur les salaires, tout en affectant très peu le taux de chômage". Une déclaration vérifiée par les données de l'OCDE, qui noterait un impact de + 0.27% sur les salaires, via l'immigration.

Si les chiffres sont plutôt bons, ils pourraient être bien meilleurs, car si la Belgique est un des pays européens où les immigrés rapportent le plus, il est également l'un de ceux où leur chômage est le plus conséquent.

Parmi les immigrés nés hors Europe, il flirterait avec les 14 % pour les immigrés, d'après l'étude de la Banque Nationale de Belgique, parue en décembre 2012, voire 17 % pour l'OCDE. En revanche, seuls 6.7 % des immigrés actifs européens seraient sans emploi.

"Il y a un énorme potentiel à exploiter, mais (il) se trouve bridé par les discriminations dans l'accès à l'emploi", poursuivait François Gemenne, en accord avec le rapport parallèle du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CERD), de janvier 2014.

UNE DIMINUTION HISTORIQUE DU NOMBRE D'IMMIGRÉS

Une véritable aubaine qui, outre les inégalités et les discriminations, pourrait ne pas être pleinement exploitée d'après *La Libre*. La faute à une baisse de 10% de l'immigration internationale en 2012, la première depuis deux décennies.

Entre 2011 et 2012, "la différence de 13.500 immigrés enregistrée priverait l'État belge, en théorie, de 47 millions d'euros de recettes fiscales", écrit la journaliste, avant de pointer les conséquences sur le marché du travail : "Sans pouvoir prédire l'avenir, on peut aisément imaginer qu'à la sortie de crise, on manque de capital humain dans certains secteurs, ce qui pourrait freiner la reprise et nous déforcer au niveau international", explique l'économiste Frédéric Docquier à *La Libre*.

De son côté, le centre fédéral Migration tient à rester plus prudent dans son bilan, avançant qu'"à ce stade, il est difficile de tirer de grandes conclusions sur la diminution des immigrations".

Dans : *Le Soir*, juin 2014

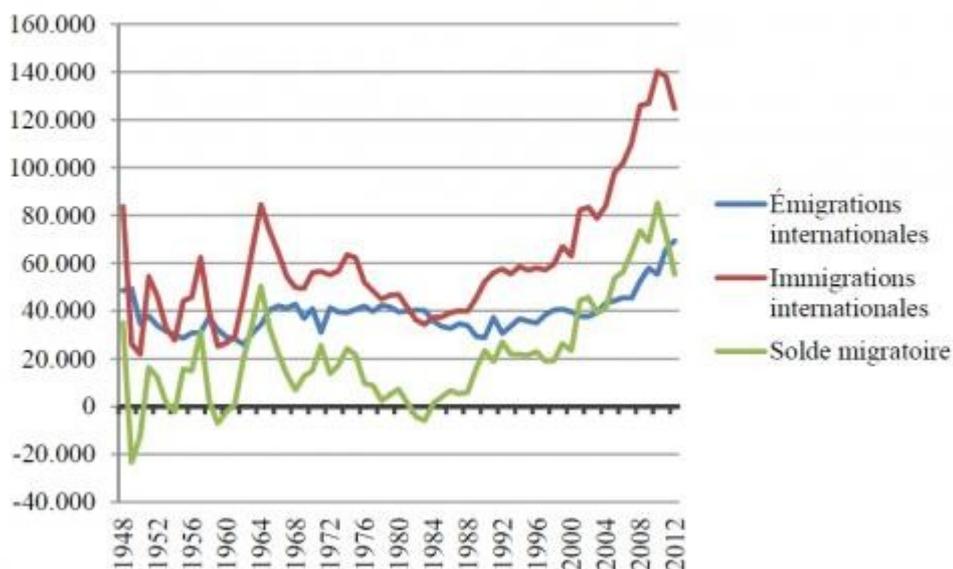
L'immigration baisse en Belgique, une première en 20 ans

Les principaux enseignements du rapport annuel « Migration »



Ce mercredi, le Centre fédéral Migration a livré son rapport annuel. Un chiffre fort : en 2012, la Belgique n'a enregistré que 124.717 immigrations d'étrangers, soit 13.354 de moins qu'en 2011, ce qui représente une baisse de 10%. Il s'agit de la première baisse avérée de l'immigration internationale au cours des deux dernières décennies.

Évolution du nombre d'immigrations et d'émigrations d'étrangers, 1948-2012 (Source : RN-DGSIE)



« Cette diminution s'observe au niveau des immigrations de citoyens originaires de pays tiers (hors UE) », précise Patrick Charlier, directeur adjoint du Centre. A noter que les immigrations en provenance des pays européens ne cessent d'augmenter et représentent 63% du total des migrants. On

remarque notamment une progression sans précédent des immigrations en provenance des nouveaux Etats-membres, leur part a plus que triplé entre 2003 et 2012 (de 7 à 24%).

Plusieurs éléments expliquent cette tendance générale à la baisse : la diminution des chiffres sur le **regroupement familial** (-30% de 2011 à 2012, et -5 % de 2012 à 2013), du nombre de reconnaissances du statut de réfugié et du nombre de régularisations.

Entre 2012 et 2013, le nombre de **demandeurs d'asile** est passé de 28.285 à 21.225, soit une baisse de 25% (chiffres Eurostat). Une tendance unique en Europe, où la tendance est plutôt à une hausse moyenne de 30 % du nombre de demandes.

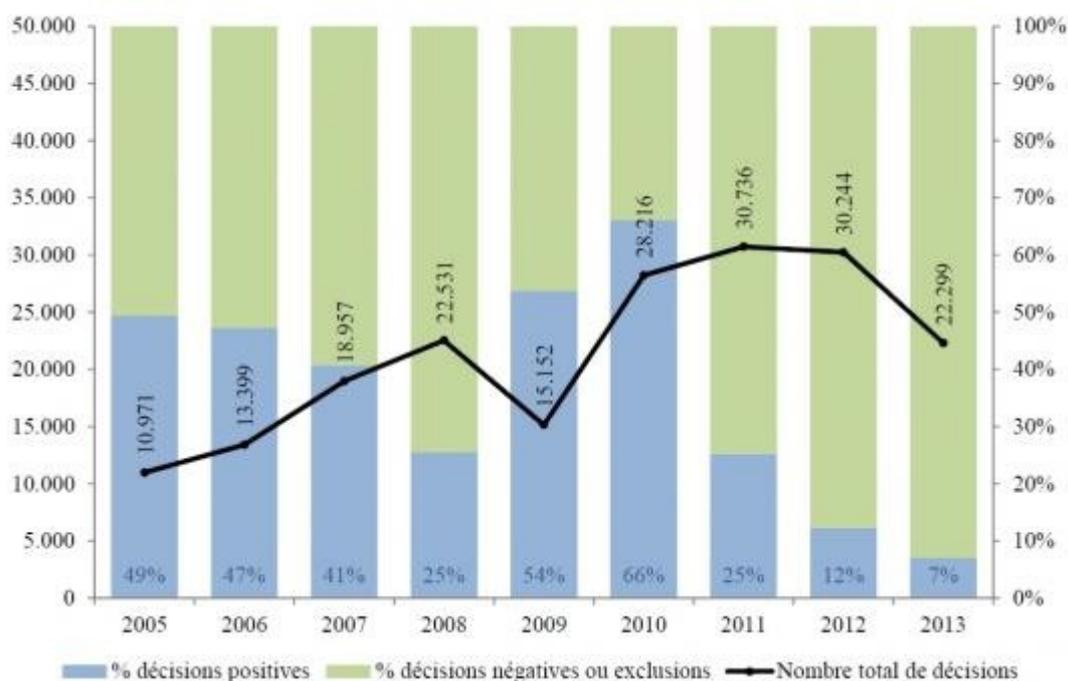
L'année dernière, le Commissariat-général aux Réfugiés et Apatrides a traité 18.193 dossiers. Le statut de réfugié a été accordé dans 2.986 cas (16 %) et celui de protection subsidiaire dans 1.951 cas (11%). Les principaux pays d'origine des demandeurs sont l'Afghanistan, la Guinée, la RD Congo, la Russie et la Syrie.

Nombre de demandeurs d'asile (y compris les personnes qui les accompagnent) pour les principaux pays de l'UE-27 en 2012 et 2013 (Source : Eurostat. Calculs : S. Vause, UCL)

Pays	2012	2013	Différence entre 2012 et 2013
Allemagne	77.660	126.995	+64%
France	61.460	66.265	+8%
Suède	43.945	54.365	+24%
Grande-Bretagne	28.895	31.100	+8%
Italie	17.345	27.930	+61%
Belgique	28.285	21.225	-25%
Hongrie	2.155	18.900	+777%
Pays-Bas (v)	13.105	17.160	+31%
Autriche	11.060	14.455	+31%
Pologne	6.540	6.890	+5%
UE-27	336.015	435.615	+30%

Les **régularisations de séjour** ont baissé de 60% en un an. En 2013, Sur 22.299 décisions prises par l'Office des étrangers a pris, seuls 7% étaient positives en 2013. Au total, 1.901 étrangers ont été régularisés.

Évolution du nombre total de décisions et des pourcentages de décisions positives et négatives (toutes procédures confondues), 2005-2013 (Source : OE. Calculs : S. Vause, UCL)



Déclin des chiffres, mais aussi des droits

Le Centre fédéral Migration observe que ce déclin des chiffres va de pair avec un déclin des droits fondamentaux des étrangers. De nombreuses mesures ont contribué à cette situation ; entre autres, les réformes au niveau du regroupement familial, de la régularisation médicale et du code de la nationalité.

« Les autorités ont pris, dans le cadre de la crise économique, des mesures affectant des catégories spécifiques d'étrangers : des citoyens européens, des personnes régularisées sur base de leur travail, des personnes qui ont introduit un recours contre une décision de refus ou de retrait de droit de séjour, Patrick Charlier, directeur adjoint du Centre. Ces mesures restreignent l'accès à différents services sociaux et menacent – au moins indirectement – leur droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Nous pensons aussi ici à des initiatives locales, comme la contribution de 250 euros que la ville d'Anvers et d'autres communes souhaitaient prélever lors de l'inscription d'un étranger dans les registres communaux. »

Epinglons un autre exemple : depuis la dernière législature, des garanties doivent être données pour permettre aux citoyens ou aux résidents belges de recevoir la visite – même de courte durée – de leurs parents établis hors de l'Union européenne. Un frein à l'entretien de relations familiales normales.

Justice, sécurité, immigration : ce qui est dans l'accord de la "suédoise"



Des parties du projet d'accord de gouvernement nous sont parvenues. Et certaines mesures qu'il contient promettent autant d'en faire bondir certains que d'en ravir d'autres tant l'orientation en est marquée à droite. Voici les détails de ce qu'il faut retenir des chapitres Justice, Sécurité, Asile et Immigration de ce document que nous avons pu consulter en exclusivité.

1. ASILE ET IMMIGRATION

En termes de politique d'asile et d'immigration, la barre est définitivement mise à droite toute, la patte de la N-VA se faisant indéniablement ressentir.

Dès la quatrième phrase du chapitre consacré à ces matières, c'est par l'angle de la lutte contre les abus et de la répression de ceux-ci que la question est abordée. Avec un leitmotiv qui refait surface à de nombreux moments dans le texte, l'harmonisation et l'échange d'informations entre les différents services et autorités concernés.

Ainsi, il est stipulé qu'afin de *"de lutter contre les abus et de mettre en œuvre une politique migratoire cohérente, nous garantissons une coopération approfondie et des échanges d'information intenses entre tous les départements"*.

"La numérisation et l'harmonisation des systèmes numériques entre les différentes autorités aideront à la réalisation de cet objectif", est ainsi également prévue *"dans le cadre de l'identification d'un étranger en séjour illégal"*.

La dotation de Fedasil rattachée à l'Intérieur

Dans ce souci de partage et de centralisation des informations et *"afin de maximiser les synergies, l'efficacité de chaque instance et le partage d'informations"*, il est indiqué que *"l'ensemble des compétences liées à l'asile, à l'accueil, au retour et l'immigration doit continuer d'être regroupé sous la compétence d'un seul ministre"*.

Dès lors, c'est désormais le ministre de l'Intérieur qui aura la haute main sur la dotation de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Mais l'agence reste sous la tutelle du ministre en charge de l'Asile et de l'Immigration, précise le texte.

Un code de l'Immigration

Le gouvernement prévoit également de coordonner l'ensemble de la législation en matière d'Asile et d'Immigration dans un "*Code de l'Immigration*". Dans ce cadre, l'exécutif prévoit de mieux coordonner et de "rationnaliser" l'ensemble des textes et documents liés à ces matières (titres de séjour, ordres de quitter le territoire et cartes d'étrangers sont notamment cités).

La coalition suédoise espère également mettre en place un dispositif visant à limiter au maximum les "*demandes de régularisations multiples*" et les "*procédures parallèles abusives*".

Asile : délai limité pour les réponses, lutte contre les abus, campagnes dissuasives et main au portefeuille

L'équipe de Charles Michel s'engage à garantir une réponse "définitive en maximum six mois" aux demandes d'asile mais à nouveau, dans ce chapitre consacré à la protection "des personnes persécutées dans le monde", c'est l'angle de la lutte contre les abus qui est mise en exergue.

"La procédure d'asile faisant également l'objet d'abus, le gouvernement veillera donc à lutter contre les demandes multiples abusives et à adapter, sur avis du CGRA, la liste des pays sûrs", peut-on lire dès la quatrième phrase de ce sous-chapitre. Toujours dans cet esprit de limiter les demandes d'asile, il est précisé que La Belgique mènera des "*campagnes de dissuasion pour éviter l'arrivée de demandeurs ayant peu ou pas de chance d'être reconnus*".

Le futur gouvernement visera également à ponctionner les demandeurs qui ont des rentrées, au-delà des dispositions fiscales déjà prévues. Les possibilités "*de prélever des indemnités chez les demandeurs d'asile recueillant des revenus professionnels*" seront ainsi approfondies, précise le document. En outre "*un droit de rôle*" pour "*tout dossier de demande de séjour traité par l'OE*" sera désormais exigé aux candidats à l'immigration.

Lutte contre les mariages "blancs" et limitation du regroupement familial

Autre matière dans laquelle la politique du gouvernement à venir sera avant tout orientée vers la lutte contre d'éventuels abus, le mariage et les regroupements familiaux. "*Une attention particulière sera accordée à la lutte contre les mariages de complaisance et les cohabitations de complaisance, tant dans notre pays qu'à l'étranger. La lutte sera également menée contre les reconnaissances frauduleuses*", indique le texte dont nous disposons.

C'est donc bien l'angle répressif qui, comme dans la plupart des mesures prévues par l'accord de gouvernement, est mis en avant. Le clou est d'ailleurs enfoncé plus tard lorsque le document précise que si "*vivre en famille est un droit consacré par différents traités et par la Convention européenne des Droits de l'Homme, l'illégalité, l'abus de notre système social ou de toute forme d'avantage lié au séjour ne seront en revanche pas tolérés*".

Le "mérite économique" pour accélérer les naturalisations et déchéance de nationalité

Si l'on s'oriente surtout vers une limitation des possibilités pour les étrangers de demeurer légalement en Belgique, une extension des voies vers la naturalisation est par contre prévue.

"Outre les mérites sportifs, socioculturels ou encore scientifiques, des mérites économiques seront également pris en compte pour l'octroi de la naturalisation", indique l'accord. Réussir en affaires et être prospère pourrait ainsi accélérer l'accès à la nationalité belge.

Mais si les possibilités d'obtenir plus rapidement la nationalité belge est prévue, celle de pouvoir la perdre sera étendue puisque le gouvernement prévoit d'adapter les conditions permettant la déchéance de la nationalité.

Fin des régularisations collectives et lutte contre les certificats médicaux "complaisants"

Il est clairement prévu que sous ce gouvernement naissant, toute possibilité de régularisation collective soit écartée. "La régularisation est une procédure d'exception, dans le cadre de laquelle la décision est prise sur une base individuelle", précise le texte de l'accord. Dès lors, c'est clair et net "*il n'y aura plus de régularisation collective*".

Encouragement de la politique du retour et extension des centres fermés

"*Tout sera (...) mis en œuvre pour favoriser le retour volontaire, (...). Parallèlement, les autorités continueront à investir plus intensivement dans les retours forcés*". Mais quel que soit le type de retour, celui-ci est fortement encouragé.

Dans cette perspective "*le gouvernement poursuivra encore plus le trajet de retour et les centres de retour*". En outre, malgré les réprimandes que ces structures ont déjà valu à la Belgique "*les centres fermés seront étendus*".

Autre mesure qui risque de braquer certains, toujours dans le but de favoriser les retours, il est prévu de pouvoir faire "*appel au secteur privé, dans le cadre de la politique d'éloignement*".

2. SÉCURITÉ

La coalition suédoise se propose de rendre la politique de sécurité plus efficace et mieux coordonnée, sous la houlette d'un nouveau Conseil National de Sécurité, remplaçant le Collège du renseignement et de la sécurité, afin de "*lutter contre le cloisonnement et la concurrence entre services*".

Parmi les priorités du nouveau gouvernement, la prévention, avec la lutte accrue contre la criminalité transfrontalière et une flexibilité accrue dans l'usage des nouveaux moyens technologiques, ainsi que dans l'installation des caméras de surveillance.

Le gouvernement s'attaquera aussi à la problématique des sans-abris et des mendiants, et envisage d'accélérer les expulsions de squats. Il clame aussi son opposition à toute tolérance à l'égard de la consommation de drogue en public.

Plus de bleu dans la rue

Une police plus efficace, c'est un autre objectif des partis réunis autour de Charles Michel, et pour cela, le futur ministre de l'Intérieur devra "*recentrer les policiers sur leurs tâches essentielles et les libérer de certaines tâches administratives et opérationnelles*". Le gouvernement à venir met aussi l'accent sur la formation et le recrutement des policiers, qui devront être plus en phase avec la réalité du terrain.

Mercredi, les négociateurs de la suédoise étudiaient encore les modalités du déploiement éventuel de l'armée en cas de menace élevée pour des missions de surveillance en synergie avec la police.

Les partenaires du nouveau gouvernement insistent aussi sur le respect des policiers : on continuera à lutter contre les violences commises sur les policiers et on s'attaquera aux plaintes manifestement injustifiées contre le personnel policier.

Enfin, le gouvernement reformera les services d'incendie et de sécurité civile, mettant là aussi l'accent sur la formation, surtout pratique.

Jihadisme et terrorisme : tour de vis

Suite aux départs et au retour de Belges radicalisés par le jihadisme, l'équipe de Charles Michel veut une approche intégrée basée notamment sur la prévention et la coopération entre services. La loi de 1979 concernant le service dans une armée sera revue et appliquée " *en vue de rendre punissable la participation à certains conflits étrangers et d'augmenter les sanctions prévues* ", notamment en ce qui concerne le retrait de la nationalité belge et pour ceux qui n'en disposent pas de l'interdiction d'accès au territoire belge.

Les combattants de retour, les "returnees" seront tout particulièrement suivis et surveillés, de même que le phénomène de la radicalisation en prison.

3. JUSTICE

L'arriéré judiciaire en ligne de mire

Les négociateurs poursuivront la réforme du paysage judiciaire entamée au cours de la précédente législation avec la réorganisation des arrondissements judiciaires et la réforme de la gestion de l'ordre judiciaire.

Leur cheval de bataille est néanmoins la résorption de l'arriéré judiciaire. " *Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que les décisions soient rendues idéalement dans l'année de la saisine par chaque degré d'instance*", écrivent-ils. Pour y parvenir, les procédures seront modifiées, mais l'accent sera particulièrement mis sur les modes alternatifs de règlement de conflits tels que la médiation. L'équipe suédoise souhaite également une meilleure répartition de la charge de travail et reverra donc la carte des cantons judiciaires. Autre objectif : l'informatisation totale de la Justice pour réduire sa charge administrative.

Enfin, une procédure de plaider coupable, soit une " *comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité*", sera mise en place " *afin de limiter les débats à la détermination de la peine et ce tout en veillant à prévoir les garanties nécessaires*".

Mais, malgré l'effort, la Justice devra réaliser des économies, précise l'accord de gouvernement, afin d'optimiser ses ressources.

Future "peine d'interdiction de territoire" ?

Côté jugement, plusieurs changements, notamment au niveau de la prescription. Celle-ci sera portée à vingt ans pour " *les infractions punissables de la réclusion à la perpétuité et commises en bande*", ainsi que pour les " *crimes non correctionnalisables commis sur la personne d'un mineur*".

Du point de vue des peines, la probation et la surveillance électronique pourront être prononcées en tant que telles, comme peine autonome. Le juge pourra également, pour " *certaines infractions d'une extrême gravité*" (terrorisme, viols, torture, enlèvement de mineur, meurtre de fonctionnaires de police... ayant entraîné la mort), assortir la peine qu'il prononce d'une période de sûreté, qui entraîne qu'aucune libération anticipée ne peut intervenir.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement examinera également la possibilité de prononcer une peine dite "*d'interdiction de territoire*", à titre temporaire ou définitif, à l'encontre d'une personne non-belge.

À l'avenir, les procureurs du Roi pourront par ailleurs "*imposer aux auteurs suspectés d'infractions de se soumettre à un test HIV*" si des indices sérieux montrent que la victime pourrait avoir été contaminée et dans certains cas impliquant la présence de victimes vulnérables (femmes enceintes, enfants, risque de santé).

Enfin, une banque ADN sera mise en place pour les inculpés d'infractions à caractère sexuel. "*Ces données seront définitivement supprimées en cas d'acquittement*", précise l'accord.

Prisons

Dans le domaine carcéral, le futur gouvernement continuera à exécuter pleinement les plans prévus en la matière, mais ne s'arrêtera pas là. L'équipe de Charles Michel introduira un service garanti dans les prisons afin, disent-ils, de sauvegarder les droits des détenus. Les modalités de cette mesure seront néanmoins à déterminer avec les partenaires sociaux.

Afin de réduire le nombre de transfert de détenus vers la chambre du conseil ou la chambre des mises en accusation et la problématique de sécurité que cela entraîne, l'accord prévoit également la création d'un projet pilote sur la vidéoconférence en prison. Ces audiences seront d'ailleurs, dans la mesure du possible, organisées dans la prison même. Cela concerne particulièrement les nouvelles prisons qui disposeront spécifiquement de salles d'audience.

Famille, héritage, armes...

Parmi les autres mesures, la suédoise souhaite se pencher sur la famille en revoyant les droits et régimes matrimoniaux vu les nouvelles formes de vie commune qui existent dans la société d'aujourd'hui.

Il est ainsi notamment prévu d'offrir "*plus de liberté de choix pour déterminer qui sera le bénéficiaire de l'héritage*", mais également d'établir un cadre clair "*de droits et de devoirs*" pour les cohabitants légaux et de mettre au point un statut légal à part entière pour les parents d'accueil.

Pour les détenteurs d'armes enfin, une nouvelle période de déclaration sera ouverte pour "*tous ceux qui ont omis de déclarer leurs armes de bonne foi avant le 31 octobre 2008*".

Dans : *Le Soir*, février 2014

50 ans d'immigration marocaine en Belgique : le discours d'Elio Di Rupo



Mesdames, Messieurs,
Dames en Heren,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les organisateurs de cet événement exceptionnel. Je tiens également à vous féliciter chaleureusement pour les dizaines de projets et événements que vous avez mis sur pied dans le cadre de « 50 ans d'immigration marocaine – C'est du belge ! ».

U heeft een ambitieus en bijzonder interessant programma uitgewerkt, wat mij zeer verbeugd.

Dames en Heren,

50 jaar geleden tekenden België en Marokko een akkoord om duizenden werknemers naar hier te laten komen. Het waren de jaren '60. We hadden de pagina van de Tweede Wereldoorlog omgedraaid. Ons land lanceerde grote infrastructuurprojecten en had nood aan werkekrachten.

Des milliers de travailleurs venus du Maroc sont venus mettre leurs bras et leurs talents au service de nos entreprises. *Ze hebben zich gevestigd in Brussel, in Antwerpen of in Limburg.* Présents sur tous les chantiers, dans les mines et les usines, ils ont contribué à bâtir notre richesse actuelle. Nous leur devons une partie de notre prospérité ! Nos immeubles, nos hôpitaux, nos écoles, nos aéroports, notre métro, nos voies ferrées, nos routes, tout cela s'est construit avec une importante main-d'œuvre marocaine.

« Nous pouvons être fiers d'eux »

Ils étaient vos parents et vos grands-parents. Vous pouvez être fiers d'eux. Nous pouvons être fiers d'eux ! Au nom de la Belgique et du Gouvernement belge, je tiens à leur exprimer la reconnaissance de notre pays et les remercier du fond du cœur.

Mesdames, Messieurs, Si les citoyens marocains ont quitté leur soleil, c'est avant tout pour nourrir leur famille. Ne l'oublions jamais ! Ayant connu de nombreuses personnes venues du Maroc dans la cité ouvrière dans laquelle j'habitais dans le Hainaut, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les migrants italiens. Dans des conditions identiques, mes parents ont quitté le soleil de l'Italie. Ils voulaient offrir une vie meilleure à leurs enfants et ils sont partis vers le Nord, avec une simple valise à la main.

Comme pour vos parents et vos grands-parents, ce fut très dur. Ils ont connu, dans notre pays, des conditions de vie et de travail harassantes. Sans parler du sentiment d'exil, de la douleur de la séparation et de certains comportements ou réactions xénophobes. C'est donc avec une énorme émotion que je prends la parole ce soir.

Être là, devant vous, en tant que premier Premier ministre issu de l'immigration, est pour moi un moment très symbolique. Je voudrais en profiter vous adresser un message.

Un message d'optimisme et d'amitié

Je connais l'ampleur des difficultés que certains d'entre vous rencontrent dans la vie de tous les jours. Je sais que les obstacles restent malheureusement trop nombreux. Des Belges issus de l'immigration subissent encore trop souvent des discriminations, par exemple pour trouver un emploi ou un logement. Des citoyens issus de l'immigration subissent trop souvent encore les affres du racisme, du mépris ou des vexations. Et, certains d'entre vous ont parfois envie de baisser les bras

Et pourtant...

Et pourtant, nous vivons dans un pays qui offre de fantastiques possibilités d'émancipation. Les réussites de Belges issus de l'immigration et notamment d'origine marocaine sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus visibles. Que ce soit dans les domaines culturels ou sociaux, dans les entreprises ou en politique, les succès sont en progression fulgurante.

C'est également le cas de ce que j'appelle les héros du quotidien. Ces milliers de femmes et d'hommes qui – malgré les difficultés – parviennent chaque jour à s'imposer par leur travail, leur motivation et leurs compétences. C'est vers eux que nous devons tous regarder. Ce sont eux les exemples qui doivent nous motiver.

La Belgique est l'un des pays au monde où l'enseignement est le plus accessible. Nous avons partout des écoles de grande qualité, avec un financement public qui garantit à chaque élève un excellent encadrement. L'école est le lieu où se préparent tous les succès, toutes les réussites. L'école façonne le destin. Je lance donc un appel aux jeunes citoyens. Soyez curieux, apprenez, étudiez !

Investissez votre temps et votre énergie dans votre formation personnelle. Certes, cela ne sera pas toujours facile mais accrochez-vous ! C'est par ce biais que vous pourrez déployer vos ailes et être autonomes dans la vie.

Je lance aussi un appel à la mobilisation générale en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes. Trop de jeunes et en particulier trop de jeunes belges issus de l'immigration sont au chômage. Le défi est collectif : il concerne nos jeunes bien sûr mais tout autant les autorités publiques, les entreprises, les associations. Les élections du 25 mai prochain concernent les différents niveaux de pouvoirs. Nous devons saisir le momentum et former une alliance avec l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés en faveur de l'emploi et la formation des jeunes.

Mesdames, Messieurs,

Je le répète, devoir quitter son pays est difficile. Et être un citoyen issu de l'immigration, c'est parfois plus difficile encore. Il faut pouvoir grandir avec deux cultures, deux fidélités, deux affections. Heureusement, ces identités multiples sont porteuses de fabuleux potentiels. Une société comme la nôtre, ouverte sur le monde, gagne à être irriguée par des talents qui se complètent. Aussi, je vous le dis haut et fort : la Belgique a besoin de tous ses citoyens, de tous ses enfants !

Vous êtes aussi l'avenir de notre pays, comme le sont tous les jeunes présents sur notre sol. J'ai parlé de la formation, qui est à la base de tout. Mais je pense aussi à l'engagement citoyen, associatif, politique. Vous n'êtes pas des voyageurs de passage en Belgique. On ne le dira jamais assez : vous êtes des citoyens à part entière !

Vous êtes Belges, pour la très grande majorité d'entre vous. La Belgique de demain se construira avec vous, grâce à vous, pour vous, pour vos enfants et pour tous les enfants des citoyens de notre pays ! Je vous encourage dès lors à prendre votre place et à vous investir pleinement dans notre société.

Oui, prenez toute la place qui vous revient, celle de citoyens à part entière et égaux à tous les autres, en droits et en devoirs. Comme vous le savez, notre pays est confronté à de très grands défis. L'allongement de la durée de vie de notre population, l'avenir de la protection sociale, la mondialisation, la compétitivité de nos entreprises, la sauvegarde de notre environnement... Pour faire face à tous ces défis, nous avons besoin de toutes nos forces. Ayez donc bien conscience de l'importance de votre rôle. Notre pays compte sur vous pour maintenir sa prospérité et améliorer encore la qualité de vie de chacun.

Mesdames, Messieurs,

L'hommage que nous rendons aux premiers arrivants marocains est un hommage à toute la diversité de notre société. Dans quelques mois, nous célébrerons les 50 ans de l'immigration turque. Et dans deux ans, ce sera déjà le 70^e anniversaire du traité entre la Belgique et l'Italie concernant l'envoi de travailleurs dans nos mines. C'est une évidence, la Belgique est aujourd'hui un mélange heureux de tous ces apports.

N'en déplaise aux nostalgiques, on ne reviendra pas en arrière, et ce serait d'ailleurs dommage. Aujourd'hui, plus d'un quart de la population du pays est d'origine non belge. Ces évolutions se sont produites dans des délais très courts. 50 ans, à l'échelle de l'Histoire, ce n'est rien du tout. Nous sommes donc encore dans une période d'ajustement. Il s'agit de trouver le bon modèle pour intégrer tout le monde et permettre à chacun de s'épanouir pleinement.

Encore une fois, je parie sur notre jeunesse. Je parie sur notre jeunesse pour vaincre les peurs, surmonter les conflits, créer encore plus de liens solides et durables entre tous.

Je parie aussi sur notre jeunesse pour renforcer la solidarité et la fraternité. Nous devons apprendre ou réapprendre à dire « nous ». Pas un « nous » de clans ou de micro-sociétés repliées sur elles-mêmes mais un « nous » qui englobe l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur origine. Chaque fois que l'on discrimine un candidat à l'emploi, chaque fois que l'on adresse un propos raciste ou antisémite, chaque fois que l'on insulte une femme, chaque fois que l'on persécute une personne jugée différente, c'est toute la société qui doit réagir. Cette réaction doit être immédiate, au nom des valeurs fondamentales de notre démocratie. Ces valeurs, nous les connaissons.

Ce sont des valeurs universelles, qui nous rassemblent tous : l'égalité et en particulier l'égalité femmes-hommes, la solidarité, la liberté de conscience, la liberté d'expression, le respect de l'autre, le refus du racisme et de l'antisémitisme ou encore l'impartialité de l'Etat. Dans la Belgique de demain, celle que nous bâtissons ensemble, il n'y aura pas, il ne peut pas y avoir deux types de citoyens. Il ne peut y avoir que des citoyens égaux, partageant les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Mesdames, Messieurs,

J'en termine. Votre mobilisation est magnifique.

Vous ne pouviez rendre un plus bel hommage aux Marocains qui sont venus, dès les années 60, travailler dans notre pays. Ils ont largement participé à la construction de la Belgique. Cette Belgique, ils l'ont aimée et pour la plupart, ils ne l'ont plus quittée. C'est ici qu'ils ont choisi d'élever leurs enfants et de finir leur vie.

Aujourd'hui, de nouvelles générations prennent le relais. Je les encourage, je vous encourage à saisir toutes les opportunités que vous offre notre pays. Malgré certaines difficultés, la Belgique est un pays où il fait bon vivre. Nous avons l'un des meilleurs systèmes scolaires du monde, de nombreux atouts économiques, une Sécurité sociale qui ne laisse tomber personne, des services publics accessibles à tous, des libertés et des protections démocratiques exceptionnelles.

Depuis deux ans, nous avons réussi à stabiliser notre pays. Nous avons retrouvé confiance en nous et nous sommes à nouveau crédibles au niveau international. Malgré les difficultés, nous nous en sortons beaucoup mieux que de nombreux autres pays européens. Parce que mon Gouvernement a appliqué « la recette belge » : un assainissement budgétaire rigoureux mais soutenable, le soutien au pouvoir d'achat des citoyens et à la relance de notre économie. Les premiers signes d'embellie sont bel et bien là. Avec la confiance retrouvée, la Belgique va de l'avant !

Tout est donc réuni pour tourner les pages les plus pénibles, comme les pages noires de la pauvreté et de la discrimination. Ensemble, écrivons les nouveaux chapitres de la Belgique nouvelle.

Une Belgique colorée, multiculturelle fraternelle et solidaire. Une Belgique fière de son histoire, de sa culture et de ses valeurs. Une Belgique heureuse d'offrir ce qu'elle a, et d'accueillir les apports du monde entier. Cette Belgique multiple, nous allons la bâtir ensemble. Elle est votre pays, elle est notre avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Elio Di Rupo

Dans : *Journal de l'Afrique* n°9, avril 2015

LE MUR MEURTRIER DE LA MEDITERRANEE L'assassinat institutionnel de masse de l'Union européenne

[Saïd Bouamama, 21 mars 2015]

3419 migrants sont morts en 2014 en tentant de traverser la Méditerranée selon l'agence de Nations-Unies pour les réfugiés(1). Ce chiffre macabre fait de la Méditerranée la frontière la plus meurtrière, le nombre total de décès pour le monde entier étant de 4272. Sur une durée plus longue ce sont plus de 20 000 migrants qui ont perdu la vie depuis l'an 2000. La tendance est de surcroît à une hausse permanente, l'année 2014 ayant battu tous les records en laissant loin derrière le précédent pic qui était de 1500 décès en 2011. Les discours politiques et médiatiques construisent chaque nouveau drame comme des catastrophes imprévisibles sur lesquelles les gouvernements européens n'auraient aucune prise et aucune responsabilité. Le discours de la catastrophe cache un processus d'assassinat de masse de l'Union Européenne.

Les angles morts sur les causes structurelles

Le premier angle mort des discours politiques et médiatiques est celui des causes économiques poussant des dizaines de milliers d'Africains à risquer leurs vies dans des traversées qu'ils savent meurtrières. Depuis les indépendances politiques de la décennie 60, d'autres mécanismes que l'occupation militaire directe sont venus prendre le relais pour assurer la reproduction du « pacte colonial » c'est-à-dire la construction des économies africaines selon les besoins de l'Europe et non selon les besoins des peuples africains. Sans être exhaustif rappelons quelques-uns de ces mécanismes.

Les accords de coopération économique, financière et monétaire que les différents pays européens imposent aux pays africains impliquent une vente des matières premières à des coûts inférieurs à celui du marché mondial et interdisent la taxation des produits importés d'Europe. Prenons l'exemple du dernier accord signé entre l'Union Européenne et les 15 États de l'Afrique de l'Ouest dit « Accord de partenariat économique » (APE). Cet accord interdit la taxation des 11, 9 milliards d'euros de produits importés par l'Union Européenne en 2013.

Il met ainsi l'agriculture vivrière locale en concurrence avec l'agriculture industrielle européenne poussant à la misère des centaines de milliers de paysans. Les conséquences coulent de source :

« Cet Accord renforcera une migration massive de populations privées d'avenir dans leur pays, dans une situation où la population d'Afrique de l'ouest fera plus que doubler d'ici 2050, atteignant 807 millions d'habitants (contre 526 millions pour l'UE à la même date), et dans un contexte de réchauffement climatique particulièrement accentué dans cette région.(2) »

Le caractère exploiteur de ces accords est tel que le professeur Chukwuma Charles Soludo, déclare le 19 mars 2012 que l'APE d'Afrique de l'Ouest constitue un (AO) "second esclavage(3). Mais l'APE n'est que la systématisation à grande échelle de logiques de mises en dépendance antérieures comme « l'aide liée » imposant le recours aux entreprises françaises en échange d'un financement de projets d'aménagement, les Plans d'Ajustement Structurel imposant des réformes libérales en échange d'un crédit ou d'un report de remboursement d'une dette, ou pire encore l'institution du Franc CFA qui permet le contrôle des politiques monétaires de la zone franc. Ces causes directes de la paupérisation africaine et de la pression migratoire sont tuées par le discours politique et médiatique dominant. Elles démentent l'idée d'une catastrophe imprévisible sur laquelle l'homme n'aurait aucune prise.

Le discours médiatique de la catastrophe n'est qu'un processus de masquage des causes économiques structurelles.

Bien sûr de tels mécanismes ne sont possibles que par le recours direct ou indirect à la force allant de l'assassinat des opposants à ces politiques en passant par les coups d'Etats ou les guerres ouvertes. C'est la raison de la fréquence des interventions militaires européennes directes ou indirectes en Afrique. Si la France est la plus présente dans ces aventures guerrières en Afrique c'est sur la base d'une délégation européenne. Face à la montée des puissances émergentes, face à la concurrence économique états-unienne et chinoise, l'Europe mandate ainsi la France pour la défense des intérêts de l'« Eurafrrique » c'est-à-dire pour la consolidation d'un néocolonialisme socialisé à l'échelle de l'Union Européenne. Cette « Eurafrrique » économique et militaire est un vieux projet de certaines fractions du capital financier européen.

Elle a été freinée par les concurrences entre les différents pays européens qui tendent à être mises au second plan du fait de l'exacerbation de la concurrence liée à la mondialisation capitaliste. Voici comment Aimé Césaire alertait déjà en janvier 1954 sur l'Eurafrrique en se trompant uniquement sur la nationalité du soldat :

« Je le répète : le colonialisme n'est point mort. Il excelle, pour se survivre, à renouveler ses formes ; après les temps brutaux de la politique de domination, on a vu les temps plus hypocrites, mais non moins néfastes, de la politique dite d'Association ou d'Union.

Maintenant, nous assistons à la politique dite d'intégration, celle qui se donne pour but la constitution de l'Eurafrrique. Mais de quelque masque que s'affuble le colonialisme, il reste nocif. Pour ne parler que de sa dernière trouvaille, l'Eurafrrique, il est clair que ce serait la substitution au vieux colonialisme national d'un nouveau colonialisme plus virulent encore, un colonialisme international, dont le soldat allemand serait le gendarme vigilant(4). »

Ces guerres directes ou indirectes(5) sont la seconde cause de la pression migratoire. Ce n'est pas seulement pour survivre économiquement que des milliers d'africains risquent leurs vies en méditerranée mais pour fuir les guerres européennes et leurs conséquences en termes d'installation de régimes dictatoriaux ou pire encore le chaos comme en Lybie ou au Congo avec l'installation de « seigneurs de guerres » avec lesquels le commerce peut continuer. Le discours médiatique de la catastrophe masque également la responsabilité européenne vis-à-vis de cette cause des migrations contemporaines.

Frontex ou la création des conditions d'un assassinat de masse

Si les causes évoquées ci-dessus suffisent pour comprendre la hausse de la pression migratoire, elles ne suffisent pas à expliquer l'augmentation du nombre de décès au cours de la migration. Pour cela il faut orienter le regard vers les réponses de l'Union Européenne à cette pression migratoire. Ces réponses se concrétisent depuis 2005 par l'action de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX). Le statut d'agence offre une autonomie importante qui a été encore renforcée le 10 octobre 2011 en l'autorisant à posséder désormais son propre matériel militaire. Les moyens financiers mis à disposition de FRONTEX sont en augmentation constante : 19 millions d'euros en 2006 et 88 millions d'euros en 2011(6).

Concrètement l'agence organise des patrouilles militaires afin de refouler les migrants vers des pays voisins d'une part et signe des accords avec des États tiers pour qu'ils fassent barrage en amont sur les candidats à la migration d'autre part. Pour mener à bien sa première mission, l'agence dispose de moyens militaires en constante augmentation mis à disposition par les États membres ou en possession propre : plus d'une quarantaine d'hélicoptères et d'avions, d'une centaine de bateaux et environ 400 unités d'équipement tels que des radars, des sondes, des

caméras, etc. (7). Nous sommes bien en présence d'une logique de guerre contre les migrants. De tels moyens militaires permettent à l'agence d'assurer en particulier des patrouilles fréquentes dans les eaux territoriales des États membres mais également dans les eaux internationales. La Ligue belge des droits de l'homme décrit à juste titre l'agence comme une « véritable armée au service de la politique migratoire d'une Europe forteresse, menant à armes inégales une guerre aux migrants qui n'ont rien de soldats (8) ». Cette logique de guerre conduit les candidats à la migration à des prises de risques de plus en plus importantes pour échapper à la surveillance des patrouilles de FRONTEX. La hausse du nombre de décès n'est pas le fait d'une catastrophe imprévisible mais le résultat de décisions prises en toute conscience des conséquences meurtrières.

La seconde mission de FRONTEX consistant en la signature d'accords avec les pays africains riverains de la méditerranée n'est rien d'autre qu'une externalisation du « sale boulot » pour reprendre une expression de la juriste Claire Rodier(9). Les conséquences de cette externalisation sont logiques :

« Cette externalisation qui consiste, pour les États européens, à sous-traiter la gestion de l'immigration irrégulière aux pays limitrophes (Maghreb, Europe de l'Est) a plusieurs avantages : d'une part, elle opère un transfert du « sale boulot » (déportations de masse, détentions arbitraires, tortures) dans des pays dont les standards sont moins élevés qu'en Europe, en permettant de s'affranchir des obligations que les lois européennes imposent en matière de respect des droits de l'homme ; d'autre part, elle participe du rapport de dépendance que l'UE entretient avec son voisinage proche. Car, aux pays concernés, on promet, en échange de leur collaboration, le financement d'actions de coopération ou des contreparties de nature politique ou diplomatique (10). »

Aux morts de ma méditerranée, il convient donc d'ajouter les sévices, les brutalités et les morts de la sous-traitance. Ce rôle d'installation des conditions de l'assassinat institutionnel de masse est, bien entendu, absent des reportages que nos médias diffusent à chaque naufrage meurtrier.

Le discours médiatiques sur les passeurs

Ayant occulté les causes structurelles de la hausse de la pression migratoire et les causes de sa traduction en décès dans la méditerranée, il ne reste au discours médiatiques qu'à ne se centrer que sur les passeurs. Ceux-ci seraient les seuls responsables de la situation et la lutte contre les réseaux de passeurs est présentée comme la solution. Le centrage des discours politiques et médiatiques sur les seuls passeurs contribue une nouvelle fois à occulter les véritables raisons des drames réguliers de la méditerranée.

Nous n'avons, bien entendu, aucune sympathie pour ces passeurs. Nous devons néanmoins rappeler que tant qu'il y a une demande de migrants, il y aura une offre de passages clandestins. C'est le propre des politiques qui ne veulent pas s'attaquer aux causes d'un problème social que de n'aborder que l'offre et d'occulter la demande. S'attaquer aux seuls dealers sans s'interroger sur la demande de « paradis artificiels » d'un nombre grandissant de citoyens, adopter une politique prohibitionniste en matière d'alcool sans s'attaquer aux causes de l'alcoolisation, etc. Les exemples sont nombreux de ces politiques hypocrites prétendant agir sur les conséquences alors que les causes restent occultées.

Confrontés à une hausse des risques de contrôle, les passeurs sont incités à se débarrasser de leurs cargaisons encombrantes le plus tôt possible et par n'importe quel moyen. « De nouveaux éléments recueillis, mardi 16 septembre, par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sont venus confirmer la thèse selon laquelle ce sont bien les passeurs qui ont volontairement embouti le bateau de centaines de migrants avant que celui-ci ne coule » souligne Elise Vincent dans l'édition du Monde du 16 septembre 2014. Si ces criminels doivent être poursuivis et jugés, il n'en demeure pas moins que de telles pratiques ne sont possibles que parce que la politique européenne en crée les conditions. Ces mêmes orientations politiques créent une

occasion de profit en or pour la mafia par l'exploitation de ceux qui ont pu échapper à la mort. Le journaliste de l'agence Reuter décrit comme suit cette nouvelle « poule aux œufs d'or » de la mafia à Lampedusa :

« Ici, à huit heures de bateau de la Sicile, la mafia fait déjà ses affaires en accueillant des migrants dans des centres exploités par des sociétés privées sur délégation de l'Etat. C'est toujours les mêmes qui gagnent les appels d'offre depuis des années. Un migrant rapporte en subvention une trentaine d'euros par jour. Avec ces dizaines de milliers de migrants, c'est un business en or, plus rentable même que le trafic de drogue, de l'aveu d'un gangster, piégé par des écoutes téléphoniques lors d'une enquête sur la corruption à Rome. Ce qui est vrai dans la capitale sera vrai partout en Italie. Une illustration de cette organisation, c'est le scénario, toujours le même, qui précède les secours. A bord des rafiots pourris partis de Libye, il n'y a rien à manger ou à boire, pas d'essence, mais un téléphone satellitaire pour appeler au secours. Un équipement bien trop coûteux pour les passeurs. A terre, les migrants fournissent une main-d'œuvre à bon marché. Dans l'agriculture pour les hommes, dans la prostitution pour les femmes. Un véritable trafic d'esclaves, et les esclavagistes sont Africains et Italiens (11). »

Les travaux de recherche sur les discriminations considèrent qu'une des formes de celles-ci est la discrimination systémique c'est-à-dire étant la conséquence d'un système et non d'une décision volontaire de discriminer. Nous pouvons emprunter le même concept en ce qui concerne les morts de la méditerranée. Certes l'assassinat de ces migrants n'est pas direct. Il est en revanche le résultat inéluctable des politiques de l'Union Européenne tant dans sa politique africaine que dans sa politique migratoire, tant dans la hausse de la pression migratoire que dans sa traduction en décès à grande échelle.

Notes

(1) <http://www.unhcr.fr/54871a45c.html>,

(2) *Communiqué de presse, Non à la signature de l'Accord de Partenariat Économique UE-Afrique de l'Ouest par le Conseil de l'Union européenne !*, 11 décembre 2014, <http://www.solidarite.asso.fr/IMG/p...>,

(3) Jacques Berthelot, *Il est urgent d'arrêter d'imposer les APE*, 16 janvier 2013, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/po...>,

(4) Aimé Césaire, *Le colonialisme n'est pas mort*, La nouvelle critique, n° 51, janvier 1954, p. 28.

(5) Conférer pour aller plus loin, Raphaël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique*, Agone, Marseille, 2009.

(6) *Frontex, le bras armé de l'Europe Forteresse*, demain le Monde, n° 18, mars-avril 2013.

(7) Ibid.

(8) *Frontex : guerre aux migrants* - le document audio, <http://www.liguedh.be/les-fichiers-...>,

(9) Claire Rodier, *Xénophobie Business, à quoi servent les contrôles migratoires*, La Découvertes, Paris, 2012.

(10) Interview de Claire Rodier dans *Libération* du premier octobre 2012.

(11) Antonio Parrinello, Reuters du 17 janvier 2015.

Dans : *Le Monde*, avril 2015

Les naufrages en Méditerranée relancent le débat sur la réponse à l'immigration irrégulière



Que faire ? Après un nouveau naufrage en Méditerranée dans la nuit du 18 au 19 avril, qui aurait fait plus de 700 morts parmi des candidats à l'exil en Europe, cette question a commencé à agiter une partie des responsables politiques.

A la gauche du PS, on insiste sur les moyens d'assister réfugiés et demandeurs d'asile. *« Pour les écologistes, garantir une voie légale sûre pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui permet de lutter plus efficacement contre les trafics, harmoniser la politique migratoire en adoptant des règles européennes communes – en élargissant les conditions d'accès pour les personnes nécessitant une protection internationale – est nécessaire »*, ont écrit les porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts dans un communiqué diffusé lundi. Et de *« rappeler » « que la France a accueilli en 2011 250 000 immigrants contre plus de 500 000 pour nos voisins anglais et allemands, alors même que l'immigration rapporte directement à l'économie française »*.

« Il y aurait une solution très simple pour éviter ces assassinats inacceptables : supprimer Frontex [l'agence européenne de surveillance des frontières], appliquer le droit d'asile à celles et ceux qui fuient les guerres et leur garantir la liberté de circulation et d'installation dans les différents pays de l'UE », a pour sa part affirmé le Nouveau parti anticapitaliste (NPA), qui se joindra, avec son porte-parole Olivier Besancenot, au rassemblement parisien de soutien aux réfugiés et migrants, lundi soir place de la République.

Le contrôle des frontières, priorité de la droite

A droite, on exprime des positions beaucoup plus réservées sur l'accueil de ces migrants, en appelant plutôt à organiser leur retour dans leur pays d'origine, tout en veillant à la surveillance des frontières de l'Union européenne.

C'est le sens des *« deux priorités »* énoncées par François Fillon après le drame de ce week-end : *« La première est d'aider les pays riverains de la Syrie – la Turquie, le Liban et la Jordanie notamment – pour que les chrétiens et de façon plus générale toutes les victimes de l'Etat islamique qui y ont trouvé refuge puissent s'y*

maintenir dans de bonnes conditions en attendant de pouvoir se réinstaller en Syrie une fois la paix civile revenue. »
La seconde : *« Aider les pays limitrophes de la Libye (...) pour qu'ils prennent leur part d'une action (...) destinée à permettre aux candidats à l'immigration en Europe d'échapper au racket des réseaux de passeurs et de bénéficier d'un programme conséquent d'aides au retour dans leur pays d'origine. »*

Sans surprise, l'opposition la plus dure à l'accueil de migrants est venue du Front national, par la bouche de Stéphane Ravier, le maire frontiste du 7^e secteur de Marseille. *« Nous n'avons pas les moyens d'accueillir ces gens »,* a-t-il martelé dimanche lors de l'émission « Tous politiques » France Inter-France 3-*Le Parisien-Aujourd'hui en France*. Il faut donc *« les décourager de venir », « et s'ils arrivent à mettre un pied sur notre sol, il faut leur faire savoir qu'ils n'obtiendront rien : ni aide médicale d'État, ni couverture maladie universelle, ni logement ».*

Le PS pour un « nouveau dispositif de sauvetage »

L'Union européenne, enfin, concentre toutes les critiques. EELV la taxe de *« léthargie coupable »* et fustige, à l'unisson avec le Parti socialiste et le NPA, le remplacement, en novembre 2014, de « Mare Nostrum », l'opération de secours aux immigrants illégaux en détresse, par « Triton », bien plus modeste. Le PS appelle également à la mise en place d'un nouveau dispositif de sauvetage. *« La politique migratoire de l'UE nécessite d'urgence un débat approfondi entre Etats membres, éventuellement à l'occasion d'un Conseil européen extraordinaire, pour définir ensemble une politique européenne migratoire solidaire, responsable et coordonnée »,* écrit le parti dans un communiqué.

La droite fustige aussi Bruxelles, mais pour d'autres raisons : *« Notre projet politique européen, à quoi il sert s'il n'est même pas capable de défendre nos frontières ? »,* s'est ainsi interrogé Bruno Le Maire, député UMP de l'Eure, lundi sur Europe 1, appelant l'UE à *« montrer ses muscles »* en matière de contrôle des flux migratoires.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/04/20/les-naufrages-en-mediterranee-relancent-le-debat-sur-la-reponse-a-l-immigration-irreguliere_4619470_823448.html#U31r50draxol4CDX.99

Dans : *Le Monde*, 15 septembre 2015

| Par Jean-Baptiste Chastand (Röszke, Hongrie, envoyé spécial)

Le désespoir des migrants bloqués à la frontière hongroise



Un indescriptible chaos régnait, mardi 15 septembre, à la frontière entre la Serbie et la Hongrie, au lendemain de la décision de Budapest de fermer totalement sa frontière aux migrants. Effective depuis minuit, l'initiative a bloqué sur la route entre les deux pays plusieurs centaines de migrants qui essayaient de rejoindre au plus vite l'Allemagne en passant par la Hongrie. En colère, ceux-ci ont bloqué, mardi midi, l'autoroute reliant Belgrade à Budapest, qui était totalement fermée à la circulation.

Devant les barricades de la police hongroise, les candidats à l'asile ont protesté en criant « Open, open, open », certains d'entre eux promettant même dans un acte de désespoir de mener une grève de la faim tant qu'ils ne pourraient pas passer. De l'autre côté, la police hongroise leur a demandé, en arabe, de se disperser. Sans succès, les migrants s'accumulant le long des barricades, en plaçant les enfants devant au cas où les policiers et les militaires hongrois tenteraient de les disperser par la force.

Dans l'après-midi, pour décourager tout contournement de la frontière avec la Serbie, le gouvernement a annoncé son intention d'ériger une barrière similaire le long de la Roumanie. Les grillages s'étendraient « *du point de jonction entre les frontières serbe, hongroise et roumaine sur une distance raisonnable* », a déclaré le ministre hongrois des affaires étrangères, Peter Szijjarto, lors d'une conférence de presse à Budapest : cette mesure « *est nécessaire étant donné que les passeurs pourraient changer leur route en raison de la clôture existante à la frontière serbo-hongroise* », a-t-il expliqué.

Conditions très particulières

Après avoir marché 35 kilomètres le long de la clôture avec sa famille, John Ngoma, un congolais de 30 ans qui espère rejoindre la France, ne cachait pas son inquiétude. « *Savez-vous ou on peut passer ? Est-ce qu'on peut demander l'asile en Hongrie* », demande-t-il, un peu perdu, en se reposant dans un petit bosquet. « Opposant politique » en République démocratique du Congo, John Ngoma a réussi à obtenir un visa pour la Turquie, avant de tenter de rejoindre l'Europe par la Grèce et la route des Balkans. Bloqué devant la clôture, il hésite désormais à passer par un autre pays ou à déposer une demande d'asile en Hongrie.

Alors qu'elles avaient pourtant annoncé la semaine dernière qu'elles y renonçaient, les autorités hongroises ont en effet officiellement installé mardi matin deux « zones de transit » à la frontière avec la Serbie, dont une tout près de l'autoroute de Röszke. Les migrants devraient être autorisés à y rentrer, mais dans des conditions très particulières : « *Les personnes dans les zones de transit ne se trouveront pas sur le territoire hongrois d'un point de vue légal, mais comme dans une zone de transit d'aéroport* », a expliqué le porte-parole du gouvernement hongrois lundi matin.

À Röszke, cette « zone de transit » consiste en réalité en quelques containers accolés à la clôture. Une petite porte y donne accès. Elle s'ouvre de manière imprévisible. Derrière, trois policiers hongrois en masque acceptent de recevoir à chaque fois quelques migrants, alors que des dizaines se précipitent pour tenter de rentrer. Selon les ONG hongroises présentes sur place, les migrants doivent ensuite officiellement déposer leurs demandes d'asile en Hongrie, laisser leur empreinte digitale, et surtout prouver que la Serbie n'est pas un pays sûr pour eux, conformément à la nouvelle législation. Tous ceux qui ne remplissent pas ces conditions seront normalement immédiatement refoulés en Serbie.

« On doit aussi être des humains »

Pour décourager encore davantage les migrants, le gouvernement hongrois a annoncé, mardi, que soixante migrants avaient été arrêtés depuis lundi minuit en vertu de la nouvelle législation pénalisant de trois ans de prison ferme les migrants passant la clôture. Ces personnes « *ont été arrêtées par la police alors qu'elles cisaillaient ou endommageaient la clôture (...)* La police a ouvert une procédure pénale à leur rencontre », a précisé un autre porte-parole du gouvernement, Gyorgy Bakondi. Mercredi, la police disait avoir arrêté 367 migrants entrés illégalement mardi. L'état d'urgence a été décrété dans les deux régions sud du pays, autorisant l'armée à contrôler les frontières, au côté de la police. Autant de mesures qui laissent peu d'espoirs aux migrants qui espéraient traverser la Hongrie.

Parmi les migrants attendant une hypothétique ouverture de la frontière, Mohamed, un syrien, se démenait lui pour retrouver sa femme qui avait pu passer la clôture peu avant sa fermeture. « *Nous étions un groupe de treize, nous avons creusé un trou sous la clôture, mais seuls onze ont pu passer avant que la police n'arrive* », explique-t-il, particulièrement inquiet. Si lui compte tout faire pour passer, des dizaines d'autres migrants semblaient eux déjà chercher une autre voie pour parvenir en Europe, en se dispersant dans la campagne serbe à la recherche d'un taxi pouvant les amener plus loin.

Mardi matin, le premier ministre ultra-conservateur hongrois Viktor Orban semblait de facto en passe de réussir son pari de barricader complètement son pays. « *Le message que nous voulions faire passer est : "Ne venez pas, cette route ne vous mène pas à destination"*. Selon nos données, les migrants ont compris ce message et les passeurs aussi », s'est ainsi félicité M. Bakondi. Venu assister à la fermeture de la frontière, l'ancien premier ministre socialiste Ferenc Gyurcsány, a lui réclamé à Viktor Orban « *de venir ici regarder les migrants dans les yeux pour comprendre leur misère. On doit respecter les obligations de Schengen mais on doit aussi être des humains* », a-t-il expliqué, admettant toutefois que « *deux tiers des Hongrois ne veulent pas accueillir les migrants* ».

Dans : *Le Monde*, septembre 2015

Voir *Cent trente-deux jours avec des migrants afghans*

http://www.lemonde.fr/europe/video/2015/09/15/cent-trente-deux-jours-avec-des-migrants-afghans_4758419_3214.html

Comment se déroule le voyage d'un migrant ? Quel rapport ces hommes et ces femmes entretiennent-ils avec leurs passeurs ? Quels sentiments éprouvent-ils lors de leur long séjour, entre attentes interminables et courses effrénées pour échapper aux autorités ? Pour le savoir, les journalistes Claire Billet et Olivier Jobard ont suivi des migrants, partis d'Afghanistan, sur un parcours de douze mille kilomètres, et le racontent en texte et en images dans *Kotchok* (Robert Laffont). Entretien.

Je fais partie des 90% d'enfants d'immigrés qui se sentent français, mais...

[<http://rue89.nouvelobs.com/2012/10/11/je-fais-partie-des-90-denfants-dimmigres-qui-se-sentent-francais-mais-236060>]



Ma mère est née au Maroc, mon père en Tunisie, moi en France : directement concerné par l'étude de l'Insee sur les enfants d'immigrés, voilà ce que j'en dis.

La famille de Zohra, dans les années 60, à la Vache Noire, à Arcueil (Val-de-Marne)

« Tu n'es pas immigré toi. On ne t'a pas accueilli... C'est toi qui accueilles, mets-toi ça dans le crâne, fils. »

Mon père ne s'est jamais embarrasé des questions existentielles. Un type à l'ancienne, pragmatique. Il est né en Tunisie dans les années 40, moi en France dans les années 80 :

« Je suis tunisien et toi, tu es français, sans avoir à rougir de

ta double culture. Je ne vois pas où est le débat. »

Ma mère, arrivée du Maroc à Paris à la fin des années 70, non plus :

« Tu es né ici, tu vis ici. Même si tu voulais être autre chose que français, ça puerait le mensonge. En fait, tu n'as même pas le choix. »

C'est donc tout naturellement que je fais partie de ces 90% d'enfants d'immigrés qui ont le sentiment d'être français, selon une étude de l'Insee parue ce mercredi.

Plein de statistiques pour nous dire que les immigrés seraient moins bien lotis que leurs enfants nés en France, eux-mêmes à la traîne derrière les « ni immigrés, ni descendants ». Avec la précision suivante :

« Si les discriminations existent, leur influence est difficile à mesurer. »

« Il m'est arrivé de basculer de l'autre côté »

« 67% des descendants d'immigrés ont le sentiment d'être vus comme des Français », dit aussi l'étude.

Quid des 33% qui ne partagent pas ce point de vue ? « Une couleur de peau foncée rend parano », me disait mon voisin d'origine tchadienne à la fac, en cours d'histoire moderne. Il s'empressait de compléter :

« Il n'y a pas de fumée sans feu non plus. »

Je fais aussi partie des 67% d'enfants d'immigrés qui ont le sentiment d'être vus comme des Français, mais il m'est déjà arrivé de basculer dans les 33%. L'espace de quelques minutes, quand, pendant « un contrôle de routine », un policier vous dit qu'il aime tâter « vos couilles d'Arabe » et vous demande de vous allonger par terre.

Quand l'un de ses collègues fait entrer un chien dans votre voiture pour chercher du shit, alors que juste en face de vous, une bande de blonds fument des gros pétards.

Discrimination sournoise

Quand vous postulez pour un emploi (payé une misère et pour lequel vous êtes surqualifié) dans la boîte où travaille l'un de vos amis « ni immigré, ni descendant » parce qu'il vous dit qu'elle

recherche activement. Sans nouvelles de votre CV, vous le relancez. « Franchement, ils ne prennent pas trop de Rebeus apparemment... » De la discrimination, mais sournoise.

Discrimination, un mot que n'utilise jamais ma mère. Elle ne fait pas de yoga, mais pour elle, c'est une histoire d'ondes. Un soir, elle m'a dit qu'elle ne le prononçait jamais pour ne pas décourager ses enfants :

« Si moi, née au Maroc, j'ai réussi à décrocher un job fixe [fonctionnaire de catégorie C dans l'Education nationale, ndlr], vous pouvez y arriver. »

Il pensait que je mentais sur mon salaire

Il est dit aussi qu'un immigré « gagne environ 1 500 euros, son enfant 1 600. »

Au niveau de l'éducation, je m'en sors mieux que mes parents. C'est déjà une réussite, une fierté et un bel investissement pour la suite. Mon père lisait et écrivait en arabe, mais pas en français. Ma mère avait décroché son bac au Maroc. Elle est parfaitement bilingue.

Mais pour l'argent, c'est faux. Dans les années 90, mes parents, ouvriers, gagnaient au moins autant que moi en 2012.

Mon père n'a jamais compris comment moi, avec mes diplômes universitaires, je touchais moins qu'un ouvrier à l'usine. Après mon master, j'ai galéré. Des petits boulots ici et là. Il pensait que je lui mentais sur mon salaire. Un soir, il a demandé à ma mère si je disais vrai. « Oui, c'est vrai. »

Selon le rapport de l'Insee, les descendants d'immigrés d'Afrique sont trois fois plus au chômage que les Français d'origine, mais restent mieux lotis que leurs parents. Un écart dû au diplôme, à l'origine sociale et au lieu de vie, mais dont une part reste « inexplicée ». Une manière subtile (ou pas) de dire qu'on ne peut pas prouver la discrimination.

Tous mes rêves se déroulent en France

Il m'est arrivé de mettre mes échecs aux entretiens d'embauche sur le compte de la discrimination. Souvent à tort, mais parfois à raison, quand une attitude ou une petite phrase me faisait dire que tout était déjà joué d'avance. A cause de ma peau, de mon adresse. Ou bien les deux.

Et puis j'ai arrêté. Trop compliqué à gérer mentalement de se demander, à chaque fois, si on a été uniquement jugé sur ses compétences.

Il y a trois ans, j'ai pensé m'exiler sur un autre continent. N'importe où, pourvu que je bosse. Mais je suis comme mes cousins en Tunisie – toutes proportions gardées – qui refusent d'imaginer une seule seconde de faire leur sac. Tous mes rêves se déroulent sur la même aire géographique : la France. Alors j'y reste.

Et si ma mère avait été analphabète ?

L'étude dit encore : « 14% des enfants d'immigrés estiment avoir été moins bien traités à l'école. » Je n'étais pas le plus épanoui en cours, mais j'ai eu de la chance. De bonnes facultés d'écoute, un bon baratin pour meubler dans les dissertations.

Mon père avait plein de stylos dans la poche de sa veste, bien qu'il ne s'en servît jamais. Ma mère était moins « bling-bling », mais collectionnait les bouquins. Très tôt, j'ai commencé à les lire. Tout et n'importe quoi. Ça m'a permis d'acquérir un peu de culture générale et du vocabulaire. Et si ma mère avait été analphabète ?

Je n'ai jamais compris l'attitude de certains professeurs, ni certaines de leurs méthodes pour démotiver leurs élèves. C'était comme s'ils se projetaient dans le futur et se disaient que « non, lui ne peut pas réussir, ce n'est pas possible » ou bien « bac+2, c'est largement suffisant pour lui ».

Ceux-là profitent de la méconnaissance des parents immigrés – qui ont souvent entièrement confiance dans l'école – pour orienter à leur guise et détruire, en toute impunité, des carrières scolaires.

« Il n’y a rien pour toi dans l’écriture »

Ma mère voulait que je devienne avocat. Un classique. Moi pas. Je voulais écrire. Au lycée, je l’ai dit à certains profs, à qui j’ai demandé conseil. Je bombais le torse, j’étais parmi les meilleurs. Ils me l’ont dégonflé illico :

« Tu sais qu’il y a des BTS, c’est très formateur. Il n’y a rien pour toi dans l’écriture. La précarité, le chômage, la galère »

Ce n’est pas faux, mais c’est mon problème, pas le leur. A l’époque, pas d’Internet pour jeter un coup d’œil sur les forums. Mes parents ne pouvaient pas me renseigner, mon entourage proche non plus (aucun d’entre eux n’avait dépassé le bac).

Je suis allé jusqu’en Master. Un coup de chance. Certains amis de la cité, plus doués – peut-être plus motivés – ne sont jamais arrivés jusqu’à l’université alors qu’ils m’en parlaient souvent. Comme Samir.

A son père, les profs avaient dit qu’avec la mécanique, c’était un salaire assuré. Un truc du genre : « De toute façon, il échouera s’il va plus loin, autant ne pas perdre de temps. » Il a mordu. Je crois qu’il n’avait compris qu’un mot sur deux.

Samir était moins convaincu, mais que pouvait-il dire ? On parle d’un collégien. Qui, d’ailleurs, n’a jamais fini son CAP carrosserie.

Je ne sais pas ce que Samir penserait de cette étude de l’Insee. Moi, je la trouve précieuse pour au moins deux points. D’une part parce qu’elle définit ce qu’est un immigré et parce qu’elle permet de rassurer les sceptiques : je ne viens pas d’ailleurs et je me sens français, comme neuf enfants d’immigrés sur dix.

Vis ma vie d'immigrée en Belgique : voici le magnifique témoignage de Jenny, entre douleur passée et espoir pour sa fille

[<http://www.rtl.be/info/vous/temoignages/ghana-699279.aspx>]

Une maman de 31 ans, originaire du Ghana, a pris contact avec notre rédaction pour raconter son vécu d'intégration. Elle a voulu témoigner de sa réussite en tant que femme immigrée. Un combat de chaque instant. Une victoire sur l'exclusion, le rejet de l'autre et la méfiance que la différence peut susciter.

Jenny (prénom d'emprunt) a regardé l'émission "dossiers tabous" diffusée sur RTL-TVI le 20 janvier dernier. Le soir-même, elle nous a contactés via notre page Alertez-Nous pour nous soumettre *"une proposition"* : *"On parle des problèmes d'intégration, alors peut-être pouvons-nous commencer à intégrer ces immigrés en leur dédiant un article? Ce serait un plaisir d'y contribuer"*, nous écrit-elle. Nous la prenons au mot et la joignons par téléphone.

Jenny arrive à 8 ans en Belgique, dans un petit village wallon

Au bout du fil, la jeune maman, enjouée, nous révèle son histoire. Jenny est née au Ghana, début des années 80. Quelques années plus tard, son père quitte son pays d'origine pour épouser une Belge. Il prend sa fille Jenny avec lui: *"Il disait que je serais mieux ici, en Belgique, qu'au Ghana"*, se souvient-elle. La fillette arrive à l'âge de 8 ans dans un petit village wallon reculé. Un nouveau monde s'offre à elle. Et Jenny doit à présent s'y adapter.

Poursuivie par les enfants du village et accusée à tort

Les premières années furent difficiles. Jenny s'en souvient très bien, mais en parle sans ressentiment, souvent avec un sourire dans la voix. *"Les relations avec les enfants du village ont été mon premier combat, reconnaît-elle. Ils jetaient des pierres sur moi, faisaient des barrages pour m'empêcher de passer à certains endroits. Ils sont allés jusqu'à casser mon vélo"*.

Les enfants sont méchants, dit-on souvent. Et les adultes du village? *"Les adultes, eux, m'accusaient à tort, poursuit Jenny. Quand il y avait un problème, il y avait une petite vieille dans le village qui disait toujours "C'est la petite noire". Du coup, je me faisais punir par mes parents pour des choses que je n'avais jamais faites! On disait que j'avais sonné les cloches de l'église, allumé des bougies à l'intérieur de l'édifice. Je n'ai jamais fait ça... Je ne sais toujours pas où se situent les cloches de l'église d'ailleurs..."*.

"J'allais dire bonjour aux plus vieux du village, car chez moi c'est ce qu'on fait"

Mais les mauvaises expériences n'ont pas entraîné Jenny dans l'auto-exclusion ou le repli sur soi. *"Au départ, les gens étaient méfiants car j'étais immigrée, analyse la jeune femme. Mais au fur et à mesure, ils ont appris à me connaître. Petit à petit, les enfants du village sont devenus mes amis"*. Aussi, la fillette conserve des attitudes issues de sa culture ghanéenne dont un grand respect envers les anciens. *"Au Ghana, les personnes âgées ne sont jamais seules, il est de coutume de leur rendre visite, informe Jenny. Alors j'allais naturellement dire bonjour aux plus vieux du village, car chez moi c'est ce qu'on fait. Je faisais le tour des maisons des personnes âgées et ça c'est super bien passé"*. De jour en jour, les villageois changent le regard qu'ils portent sur la petite fille.

Les élèves noirs doivent jouer les singes au spectacle de fin d'année : "J'étais choquée"

La fillette n'était pas toujours seule face à l'adversité: elle a pu compter sur la solidarité de Belges pourtant aussi jeunes qu'elle à l'époque: *"Mes cousins, du côté de ma belle-mère, me défendaient"*. Mais

parfois, les événements sont malgré tout difficiles à digérer. Jenny se souvient d'un épisode survenu à l'école primaire. *"Vous vous souvenez de cette publicité pour une poudre à lessiver où l'on voyait des singes en vendre les mérites? Et bien notre maîtresse d'école a voulu le faire en spectacle de fin d'année. Elle a désigné les élèves noirs de l'école pour qu'ils jouent les singes. Ça m'avait choqué. Le jour où on a désigné les rôles, on était là, les enfants noirs, sans oser se regarder, mais on savait bien qu'il y avait un truc qui n'allait pas"*.

Plus tard, à l'adolescence, Jenny traverse une période plus "colérique", dit-elle. Un jour, elle éclate lorsqu'un garçon de sa classe la traite de "sale négresse". *"Je me suis battue avec lui, c'est parti d'un coup, se souvient la jeune femme. Puis on est devenu les meilleurs amis du monde..."*.

Pour Jenny, ce sont toutes ces petites phrases qui, accumulées, fatiguent: *"Je pense que certains ne souhaitent pas nuire en faisant des remarques mais nous, nous devons les gérer. Nous devons constamment nous adapter et combattre ces propos d'année en année. Ces maladresses peuvent être humiliantes pour nous"*.

"Je n'ai rien contre vous, mais vous allez cuisiner du poisson grillé?"

Lorsque la limite des remarques est franchie, il y a la discrimination, dont celle au logement. Jenny l'a vécue il y a quelques années. *"J'avais eu une dame très sympathique au téléphone pour visiter un appartement à louer, raconte la jeune maman. J'arrive au rendez-vous fixé, et là, je vois qu'elle change de tête. Elle commence à me poser plein de questions devant la porte "Vous travaillez?", "Vous avez de la famille de là d'où vous venez?", "Vous êtes ici depuis longtemps?", "Vous n'avez pas d'accent, c'est bizarre", "Je n'ai rien contre les étrangers, mais vous allez cuisiner comme chez vous? Du poisson grillé, tout cela?". La rencontre finit par dévier et Jenny n'a finalement pas l'opportunité de visiter l'appartement. "Elle a trouvé plein d'excuses... J'ai compris le message et n'ai pas insisté pour louer l'appartement d'une personne réticente"*.

Elle maîtrise l'anglais, mais on lui dit que sa "grammaire est insuffisante"

La jeune femme a également connu des discriminations à l'embauche. Pour trouver un job d'étudiant, d'abord, puis une fois sur le marché de l'emploi, pour devenir professeure d'anglais. Au Ghana, l'anglais est la langue officielle: Jenny a donc la chance de la maîtriser. Aussi, elle a passé un an aux Etats-Unis et y retourne régulièrement car sa mère y vit aujourd'hui. Mais ses capacités linguistiques et son diplôme n'ont pas toujours suffi: *"On m'a dit que ma grammaire anglaise était mauvaise. J'ai vraiment été étonnée de cette réflexion. J'aurais mieux accepté qu'on me dise que je ne convenais simplement pas pour le poste."* Puis, un jour, quelqu'un a cru en elle. *"Ce jour-là, ma différence a été un atout, considère Jenny. Mon employeur actuel a estimé que mes origines anglophones étaient un plus pour enseigner l'anglais. Il m'a donné ma chance"*.

Affronter la méfiance, supporter les blagues : "L'intégration, c'est du boulot !"

A la question de savoir où se situent les difficultés majeures des immigrés, Jenny répond qu'il y a plusieurs niveaux et donne quelques exemples. *"Lorsqu'on décroche un nouvel emploi, lorsqu'on intègre un nouveau cercle d'ami, il faut toujours se battre un peu plus car les gens n'ont pas l'habitude de voir un immigré. Il faut montrer aux gens que, malgré le fait que vous soyez immigré, vous êtes tout aussi valable qu'une autre personne. Il faut affronter la méfiance, elle est palpable. Il faut aussi accepter les moqueries, pas toujours agréables"*. A ce sujet, la jeune femme précise qu'elle a dû développer une fameuse capacité à "rebondir". *"Je suis devenue quelqu'un qui fait beaucoup de blagues parce que j'ai l'impression que c'est ce que les gens attendent de moi. J'ai pas mal d'humour. A chaque étape de ma vie, j'ai dû me battre et me faire une place. Ça a été du boulot"*.

Pas question de se victimiser : "J'ai préféré affronter les obstacles"

Pour Jenny, un immigré a deux possibilités: *"Soit il se bat pour s'intégrer en acceptant certaines choses, soit il prend le chemin de la victimisation. Moi j'ai préféré affronter tous les obstacles"*, estime-t-elle. D'où lui vient cet état d'esprit? Peut-être, en partie, de son environnement familial. *"Mon père n'est jamais tombé dedans on plus. Il a toujours été très sympa, social, positif, entouré de beaucoup d'amis belges. Il est passé par des événements qui n'ont pas été gais, mais pour lui, il fallait toujours aller de l'avant"*.

Au fond, c'est quoi une personne intégrée ?

La question de l'intégration des personnes immigrées revient très régulièrement dans l'actualité. Mais, finalement, qu'est-ce qu'une personne intégrée? Et qu'en pense Jenny, notre témoin dont le pays d'origine est situé à plus de 6.000 km d'ici ? *"J'entends le terme "intégré" tout le temps à la télé et à la radio, alors, je le reprends moi-même... J'estime que je suis intégrée car je mange comme les Belges, je sors comme eux, je travaille parmi les Belges, j'en fréquente beaucoup. Je n'ai d'ailleurs aucun ami ghanéen et je le regrette"*, précise-t-elle.

A la naissance de sa fille, les gens scrutaient sa couleur de peau

Jenny est aujourd'hui maman d'une petite fille métisse de 5 ans. Comment aborder la question avec elle ? *"Mon vécu m'a appris beaucoup de choses, mais je n'ai pas envie que ma fille passe par tout ça. J'ai envie qu'on lui foute la paix"*, admet la jeune femme qui se souvient de l'agitation au moment de la naissance de son enfant. *"Quand j'ai accouché, les gens regardaient si les cheveux de ma fille étaient crépus. Aussi, ils scrutaient sa couleur de peau pour voir si elle fonçait. Je l'ai vécu comme un rappel constant de la différence"*, confie-t-elle.

Mais Jenny sait ce qu'elle dira à sa fille si elle traverse des moments difficiles liés au racisme ordinaire: *"Je lui raconterai que pour moi, ça n'a pas été facile et pour son grand-père non plus. Je lui dirai que, parfois, les gens sont bêtes, mais qu'il faut être fort et aller de l'avant malgré tout"*.

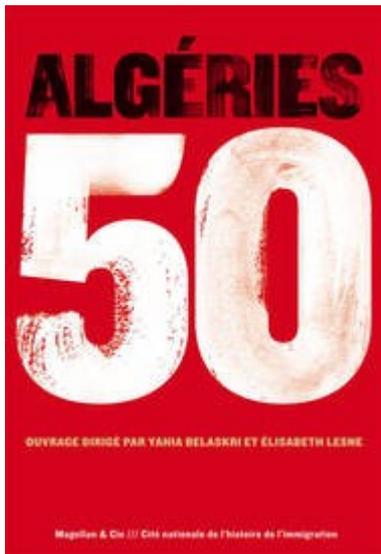
Prolonger la thématique de l'immigration en classe

Enseigner l'histoire de l'immigration avec des textes littéraires

L'histoire de l'immigration peut aussi être appréhendée via la littérature. Les textes rassemblés ici montrent bien que l'immigration n'est pas faite que de dates, de statistiques et de quotas, mais qu'elle est avant tout faite de destins individuels.

Algéries 50

Ouvrage dirigé par Yahia Belaskri et Elisabeth Lesne



Il y a cinquante ans, le 3 juillet 1962, était proclamée l'indépendance de l'Algérie. La République algérienne démocratique et populaire naissait après plus d'un siècle de colonisation. La joie alors immense fondait toutes les espérances.

Pour commémorer l'événement, 24 écrivains évoquent ici leurs liens avec ce pays encore si jeune. Qu'ils soient algériens ou français, leurs textes témoignent de l'amour qu'ils portent à cette terre rude et attachante, de l'intérêt pour son histoire complexe et tumultueuse, des désillusions inévitables, mais aussi de leur espoir placé dans la jeunesse d'aujourd'hui. Certains avaient l'Algérie dans la peau, d'autres l'ont rencontré par hasard, tous, elle ne les a jamais quittés. 24 voix uniques et passionnées pour une contrée multiple.

Quel est ce pays capable d'exercer un tel sortilège ?

Les auteurs

Fatéma Bekhaï - Yahia Belaskri - Anouar Benmalek - Fatima Besnaci-Lancou - Christiane Chaulet-Achour - Alice Cherki - Elsa Dassi - Abdelkader Djemaï - Jérôme Ferrari - Brahim Hadj-Slimane - Jean-Pierre Han - Lazhari Labter - José Lenzi - Bernard Magnier - Leïla Marouane - Arezki Metref - Rachid Mokhtari - Yves Ouahnon - Nathalie Philippe - Mabrouk Rachedi - Nadia Roman - Marie-Joëlle Rupp - Roland Strahm - Rémi Yacine

Algéries 50. Ouvrage dirigé par Yahia Belaskri et Elisabeth Lesne, Magellan & Cie /// Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2012, 19,50 €

ISBN : 978-2-35074-223-6

Anthologie de la littérature de l'immigration

Nouvelles Odysées. 50 écrivains racontent l'immigration

Cette anthologie rassemble des extraits de textes littéraires de 50 écrivains francophones ou francophiles, mais également des extraits traduits d'auteurs s'exprimant dans leur langue natale. Des auteurs contemporains connus et moins connus en France. La plupart des textes de cet ouvrage sont écrits par des migrants ou des enfants de migrants, dans la langue de leur pays d'origine mais aussi, et le plus souvent, en français. Quels que soient le pays quitté, les époques, les raisons du départ, ces extraits sont l'écho de bien des espoirs et des déchirements communs. Manque, nostalgie et désir d'intégration se mêlent ici pour enrichir la littérature de destins marqués par l'histoire et de nouvelles odysées...

Les auteurs

Olivier Adam, Vassilis Alexakis, Carlos Batista, Azouz Begag, Yamina Benguigui, Tahar Ben Jelloun, Vartan Berberian, Nina Berberova, François Cavanna, Marc Chagall, François Cheng, Philippe Claudel, Abdelkader Djemai, Gerard Delteil, Claire Etcherelli, Mouloud Feraoun, Bernadette Ferreira, Alain Fleischer, Dan Franck, Santiago Gamboa, Laurent Gaudé, Gaito Gazdanov, Euzébio Guzzo, Nancy Huston, Radhika Jha, Agota Kristov, Milan Kundera, Jake Lamar, Jacques Lanzmann, Georges Le Fèvre, Robert Linhart, Alain Mabanckou, Andreï Makine, Abd al Malik, Edouardo Manet, Klaus Mann, Dominique Manotti, Martin Melkonian, Edgar Morin, Irène Némirosky, Antoine de Saint-Exupéry, Boualem Sansal, Leïla Sebar, Seda, Bernardo Toro, Sayouba Traoré, Andrés Trapiello, Henri Troyat, Henri Verneuil, Jean-François Vilar.

Nouvelles Odyssées. 50 écrivains racontent l'immigration, sous la direction de Laure Barbizet-Namer, éd. de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2009.

ISBN : 978-2-11-098719-8

PROPOSITIONS D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES A PARTIR DES TEXTES ISSUS DE CES DEUX OUVRAGES

http://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/musee-numerique/documents/ext_media_fichier_705_nouvelles-odyssees.pdf

Romans à proposer en lecture

J'habite un pays fantôme de Kenan Görgün
La Terre et le Sang de Mouloud Feraoun
Poulailler de Carlos Batista
Partir de Tahar Ben Jelloun
Le Syndrome d'Ulysse de Santiago Gamboa
Eldorado de Laurent Gaudé

Petite bibliographie pour sensibiliser un public ados à la question des migrations, proposée par Annoncer la Couleur³.

Outils pédagogiques

Atlas des migrants en Europe, MIGREUROP, Géographie critique des politiques migratoires, Paris, Armand Colin, 2012

Atlas des migrations, Editions Autrement, Courrier international, 2012

Au-delà des chiffres, Manuel de l'enseignant, coffret didactique consacré à la migration et à l'asile en Europe, OIM, UNHCR, 2009

Brûleur, Thomas Chable, Ed. Yellow Now – 2006

Chemins d'exil, Warnauts, Raives et Lenoir, La Croix Rouge de Belgique, 2004

Chemins d'exil Tome 2 Hors-Jeu, Warnauts, Raives et Lenoir, La Croix Rouge de Belgique, 2007

Décapsul'leurres, des outils pour se jouer des stéréotypes, des préjugés et des discriminations, SEFoP asbl

D'Ici et d'Ailleurs, Portraits d'Immigrés en Belgique, Photographies de F. Pauwels et C. Smets – Textes de J. Zafirenios, Ed couleur livres – la boîte à images

Un fou noir au pays des blancs, de et avec Pie Tshibanda, RTBF Editions , textes de Pie Tshibanda, dvd Patrick Czaplinski

L'île, Armin Greder, Ed. La Compagnie Créative – 2002

Je ne suis pas raciste, mais... Comment des jeunes perçoivent aujourd'hui l'immigration, la diversité culturelle et en particulier l'islam et les musulmans ?, Malika Madi et Hassan Bousetta avec la collaboration d'Anne Morelli – Ed. Luc Pire – 2008

Les migrations, parcours et richesses, Mallette pédagogique, centre régional d'intégration du Brabant Wallon, Annoncer la Couleur, Atoutage, CRIBW asbl, 2014

Les Mohammed, mémoires d'immigrés, Jérôme Ruillier (Dessinateur) - Paru le 10 avril 2011 - Bande dessinée (broché)

Le mot juste... pour démêler quelques préjugés sur les étrangers C.A.I – 2014

Pas peur de l'autre, la citoyenneté en action, un dossier pédagogique – des animations en classe

Paroles sans papiers, une bande dessinée de <Collectif> chez Delcourt – 2007

³ Annoncer la couleur est notre partenaire pour l'accompagnement pédagogique autour du spectacle *J'habite un pays fantôme*.

Regards sur les migrations, Editeur Territoires de la Mémoire asbl, dossier de l'enseignant, dossier de l'élève et annexes, 2011

Téléchargeables

Belgium, DVD de 20 capsules-TV d'une minute trente qui traitent avec humour les préjugés et stéréotypes qui envahissent notre quotidien, le CBAI, le CIRÉ.

Les émigrants belges d'hier ... un miroir pour aujourd'hui, Exposition basée sur le livre d'Anne Morelli – Dossier pédagogique accompagnant CIRÉ, <http://www.cire.be/sensibilisation/926-cahier-pedagogique-emigrants-belges/file>

Racismes et discriminations, recueil d'animations, Centre d'informations et de documentations pour jeunes, 2006, téléchargeable : <http://www.cidj.be/wp-content/uploads/2014/01/animations.pdf>

Suis-je un migrant ? L'histoire de nos migrations, Centre pour l'Égalité des Chances, <http://www.diversite.be/suis-je-un-migrant-outil-pedagogique>

Tous différents, tous égaux, Kit pédagogique, Idée, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes, Conseil de l'Europe, http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/archives/educational_resources/education_pack/Kit/20pedagogique.pdf

Films

Illégal, Olivier Masset-Depasse, 2010 + Dossier pédagogique « Tu veux savoir si j'ai assez souffert pour pouvoir rester dans ton pays... ? » CIRÉ

Dossier pédagogique <http://www.cire.be/sensibilisation/outils-pedagogiques/animations-et-module-pedagogique-au-depart-du-film-illegal>

Dossier pédagogique réalisé par les Grignoux

La pirogue, Moussa Touré, 2012 + Dossier pédagogique

Welcome, Philippe Lioret 2010 + Dossier pédagogique réalisé par les Grignoux

C'est l'histoire d'un homme terrassé par les difficultés de la vie dans une terre de misère. Il est pourtant debout, répondant coup pour coup au mauvais sort qui s'acharne sur lui depuis l'enfance. Une sorte de vie en suspens, comme dans un rêve éveillé.

Lorsque quelques beaux signes se révèlent dans sa vie (un amour, la naissance d'un enfant, l'espérance qui revient,...), cet homme, sans crier gare et sans prévenir personne, tourne le dos à ce qu'il a été et décide de tenter la grande traversée vers l'Eldorado.

Mais cet homme n'est pas un mendiant. Ni un gentil (qui viendrait faire partie de l'immigration choisie »). Non, c'est un homme avec tous les travers de celui qui a dû se forger face à l'adversité : violent, irascible, malhonnête parfois qui vient exiger ce qu'il pense lui revenir de droit : le bien-être, le progrès, une vie meilleure,... Et ce qui ne lui est pas donné, il le prendra. Et ce que les autres ne veulent pas entendre, il le dira !

Un spectacle fort sur les exils forcés ou choisis d'aujourd'hui, sur les hommes et les femmes que le désir de pain et de liberté poussent vers le Nord magnétique (l'Occident repu).

Une histoire d'homme singulière tant ce personnage ne correspond pas au misérabilisme qui accompagne habituellement ces questions.

Un spectacle sur ceux qui brûlent leur passé pour s'inventer une nouvelle vie. Sur ceux que ni mirador, ni mer démontée, ni barrière naturelle dite infranchissable n'arrêtent ?

A quoi sert l'Autre, l'Etranger, le Barbare dans nos vies ? Et comment le rencontrer en toute égalité ? Voilà les questions posées par ce spectacle.

Quatre parti-pris dramaturgiques caractérisent le spectacle *Les Barbares*

- 1. Le refus du misérabilisme** qui accompagne habituellement cette question. En effet, dans le traitement qu'on fait généralement de ces questions d'exilés, de migrations, de sans-papiers... les bons sentiments sont avancés comme argument à toute prise de décision quant à l'accueil ou non de ces personnes qui souvent nous arrivent après des mois voire des années d'errance.

Notre parti-pris au contraire est de refuser l'argument d'*accueillir le démuné*. Notre question est de nous demander quelle serait notre attitude si l'homme qui est en face de nous et qui arrive en nos murs n'est ni un mendiant ni en position de demande. Il est là parce qu'il vient réclamer son dû ! Il ne veut pas de notre charité ni de notre aumône. Il exige la justice pour tous les damnés de la terre.

Ce parti-pris nous permet de replacer cette question pour ce qu'elle est réellement, une question éminemment politique posée aux sociétés contemporaines du Nord.

Il ne s'agit ni d'*accueillir ou non la misère du monde* ni de faire acte de *solidarité* mais d'accepter le juste partage des richesses entre les nantis et les miséreux.
- 2. Le choix d'un personnage donné à voir dans toute sa complexité**, ses failles, ses douleurs, ses haines et ses petitesse. Et aussi dans toute sa violence comme réponse aux violences subies est un des moteurs dramaturgiques du spectacle.

Le fait de refuser tout angélisme nous permet en effet de mettre en question le fameux concept d'*immigration choisie* !

Comment les sociétés d'immigration vont-elles faire pour *sélectionner* les *bons immigrés* ? Une société démocratique digne de ce nom peut-elle se permettre d'ériger des critères aussi ineptes et aussi inefficaces sans se discréditer et faire le lit de tous les extrêmes ?
- 3. La volonté de faire entendre la parole de ceux (et surtout de celles) qui restent** et qui vivent une autre sorte d'exil. Le focus est toujours mis sur la trajectoire de celui part. Celui, celle, qui restent sont aussi des sans-voix.

Quelle sorte d'exil intérieur ces femmes vivent-elles, parfois des années durant, à attendre celui qui est au loin ? Deux monologues sous formes de lettres envoyées à l'exilé sont mis en scène sous la forme d'une voix-off.
- 4. Le choix d'une fin radicale** permet d'aller jusqu'au bout du propos et de la dramaturgie du spectacle. Attirer ainsi l'attention sur les situations terribles, inhumaines et hors de tout état de droit, que connaissent les clandestins dans les *centres fermés* de nos pays démocratiques. Une manière aussi de laisser le spectateur avec lui-même et avec ce sujet brûlant entre les mains. L'image finale du spectacle passe du singulier au général, du destin particulier du personnage à toutes les destinées auxquelles son trajet renvoie.

LE TEXTE

Le texte proposé par Hamadi se distingue par plusieurs portes d'entrée pour le jeu et le travail scénique :

Le récit épique au théâtre

Ce récit que fait un homme de sa propre histoire pousse la mise en scène à établir un rapport direct au spectateur pris comme partenaire de ce qui est proposé. La relation au public induit le récit et réciproquement. Le cadre du texte est très strictement dessiné ; aucune improvisation n'est possible. L'écoute du public est essentielle pour être au plus près d'une confession dramatique et violente.

Le dialogue, théâtre pour un homme seul

Si le personnage fait le récit de sa propre histoire, il n'en joue pas moins plusieurs autres dans des dialogues ou monologues ramassés et allant à l'essentiel. La mise en scène vise donc à alterner récit et dialogues pour susciter chez le spectateur à la fois la solitude de cet homme et la sensation qu'il est peuplé de fantômes. Pour dire autrement, les *didascalies* habituelles au théâtre sont ici prises en charge par le comédien pour mettre en place les lieux, les décors donc, où peuvent se développer le jeu des personnages.

Le rêve, un autre réel

L'histoire de cet homme est ponctuée par un rêve qui (à l'instar de l'épopée de Gilgamesh où les rêves dictent les étapes de ce voyage à la recherche de l'immortalité), éclaire l'itinéraire du personnage, lui donne des points de repère qui donnent du sens à son trajet.

Le monologue, la parole d'un autre

Les deux monologues de la femme aimée restée au pays proposent une facette, peu reluisante, de cet exil qui, pour elle, peut apparaître comme une fuite de ses responsabilités par l'homme.

LE JEU

Le comédien est dans un lieu fermé, un vase clos, une cage de verre et de fer d'où il lui est impossible de s'échapper.

Ce vase clos influence le jeu dans un sens de confinements, de cassures, d'éclats brisés comme ceux d'un fauve en cage.

Un corps bouillant mais castré dans ses désirs de liberté, de bien-être, d'ailleurs...

Alternance de jeu extérieur fait de cris, de violence sourde qui jaillit et d'intériorité tragique lors des monologues et du rêve.

A cause de ce vase clos, la parole est jetée vers le public comme vers un absent à qui l'on voudrait malgré tout dire l'indicible de sa destinée tragique.

Chaque mot énoncé, chaque geste ou signe proposés sur scène trouve son origine et son sens dans l'adresse constante au public.

C'est là une des directions importantes de la mise en scène.

LES IMAGES SCENIQUES

La mise en scène place cette destinée singulière dans un contexte plus large. Les exilés, de partout, vivent les mêmes embûches, les mêmes refoulements aux frontières, les mêmes centres fermés, les mêmes expulsions.

C'est pourquoi, des photos de personnes et de lieux sont projetées, images qui habitent nos mémoires (frêles esquifs surchargés affrontant les flots par exemple).

La confrontation de ces images bien réelles, crues dans ce qu'elles donnent à voir, avec celles proposées par la parole en scène, permet au public une autre lecture de ce qui est devenu le quotidien de nos quotidiens.

Lors du rêve et des monologues, les éclairages viennent créer une quasi-pénombre froide en opposition aux lumières chaudes et solaires du récit et des dialogues.

Le personnage, dans son récit et ses souvenirs, est toujours dans la sensation de qu'il raconte et de ce qui lui arrive. D'où le choix de la matière de la terre battue.

LA SCENOGRAPHIE

Un cercle de six mètres de diamètre.

Au sol, de la terre battue rouge.

Fermant le cercle, un serpent lumineux qui forme comme un feu qui couve.

Derrière l'espace de jeu, un écran de projection.

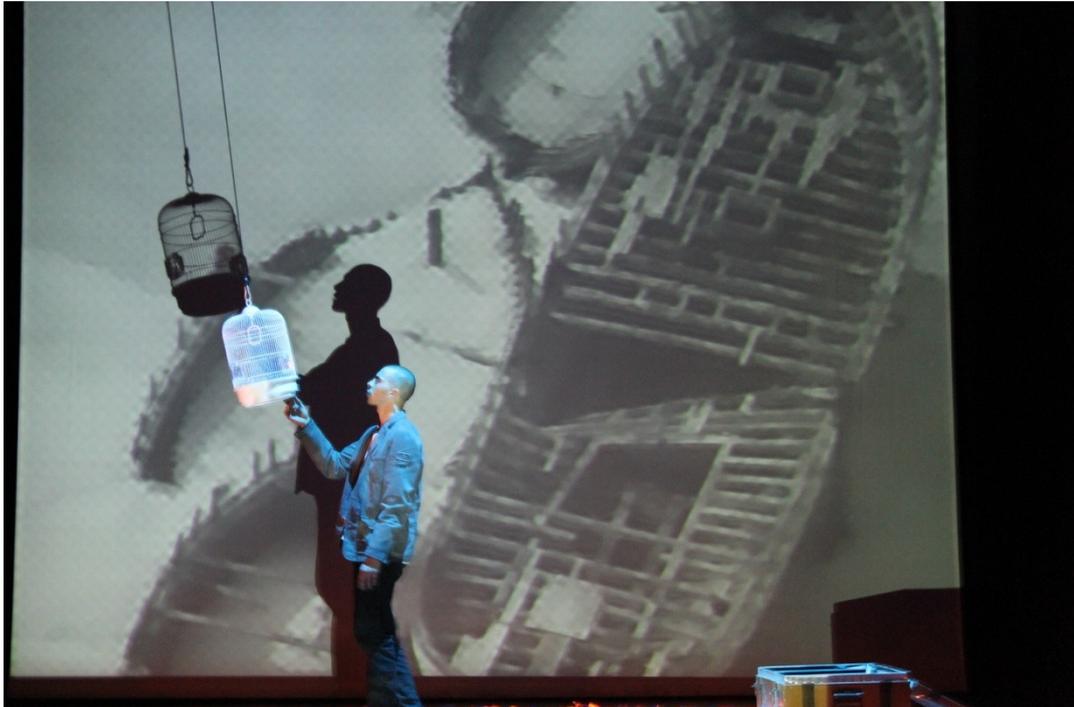
Dans le cercle une malle.

LE DECOR SONORE

Comme pour la scénographie, le décor sonore partira des matières pour créer un décor sonore proche des bandes sons de cinéma : bruits du vent, de la mer déchaînée,...

Plusieurs thèmes musicaux viennent porter les monologues, le rêve ainsi que la présence de certains personnages (la mère, le père, l'enfant...).

Musique et chant a capella se mêlent à certains moments...



© Hamadi

Texte, scénographie et mise en scène – HAMADI

Interprétation – Soufian EL BOUBSI

Musique – Michel RORIVE

Lumières – Fred NICAISE

Voix – Morgiane EL BOUBSI

Assistanat à la mise en scène – Marwane EL BOUBSI

Depuis 1987, HAMADI mène un travail sur les questions de mémoire et de transmission. Après une quinzaine de spectacles au départ de la littérature orale, il s'est dirigé vers l'écriture, le jeu et la mise en scène de spectacles avec une portée sociale et politique.

Cette volonté de se tourner vers un théâtre résolument *politique* pousse HAMADI à créer une compagnie dont l'objectif est d'essayer de faire des spectacles sur des thématiques que d'autres, dans le champ du théâtre belge, n'aborderaient pas.

Un proverbe africain dit *Tant que les lions n'auront pas leur conteur, les récits de chasse seront toujours faits à l'avantage des chasseurs*. C'est pourquoi la compagnie entend traiter des sujets singuliers : l'immigration, les exils, les petits et les humbles, l'Autre, les autres, les relations hommes-femmes, le vivre ensemble et les cultures de la Méditerranée et du Sud.

Après *Dieu* (180 représentations en francophonie), spectacle qui investit la question de la religion et des églises (des trois Livres) et de leurs dérives, HAMADI investit le récit de fiction au théâtre dans *Papa est en voyage*, prix de la critique, meilleur seul en scène 2008, puis écrit et joue avec son fils Soufian EL BOUBSI *Sans ailes et sans racines*, spectacle primé par la presse à Avignon, meilleur spectacle du Off 2009 et qui met en confrontation un père laïque et son fils, islamiste radical.

Les Barbares est le quatrième volet de cette veine de théâtre au plus près du social et du politique.

HAMADI travaille actuellement à l'écriture de plusieurs projets dont :

Le Monde est un village... blanc (texte sur les « révolutions arabes)

Un fils de notre temps (librement inspiré d'un récit de Odon Von Orvat)

(reprend la valise et déambule à cour)

Ma mère s'est assise près de moi... elle a simplement posé sa tête sur mon épaule... elle n'a rien dit... je l'ai regardée entrer dans la nuit mais ses yeux de louve étaient vides...

FIN IMAGE 1 – IMAGE 2 (fondu enchaîné)

MUSIQUE 2 – LA MERE

Elle s'est éteinte à l'aube. Je suis sûr qu'elle a décidé de ne pas se réveiller tout simplement.

(se déplace vers jardin)

Le Monstre lui a jeté un regard furtif, il a mis sa veste lourde et il a disparu pendant une semaine.

ECLAIRAGE

(fouche la malle au lointain à jardin, l'ouvre comme une tombe)

J'ai choisi un coin d'ombre sous le plus beau des grenadiers de la vallée, là où la terre est la plus douce aux corps parce que friable et crayeuse. Je n'ai pas voulu d'une pioche ni d'une pelle, c'est de mes mains- aujourd'hui encore elles s'en souviennent-, que j'ai creusé, creusé le jour et la nuit durant. Et au matin du deuxième jour, j'ai vu le trou immense qui allait garder ma mère comme un trésor... et là, pour la première fois, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps et je suis sûr qu'aujourd'hui encore la montagne se souvient de mes cris, de mes sanglots sans fins et des insultes lancées à la face de ce monde qui m'enlevait mon unique consolation !

(il mime le geste de la terre qui lui file entre les doigts comme un sablier)

Lovée dans son linceul blanc, je l'ai déposée délicatement au creux de son lit de terre et je l'ai regardée longtemps. Puis, je l'ai recouverte tout doucement, pour qu'elle sente à peine le contact de la poussière sur sa peau délicate...

(contourne la valise et vient vers l'avant)

MOI

Allez-vous en, engeance de salauds !

... Je les ai vu arriver de loin, les charognards qui ont flairé le cadavre encore chaud mais moi je n'ai pas voulu de leurs prières, à ces vautours qui ânonnent les versets du Coran pour quelques sous ! Hors de question de polluer les oreilles de ma mère de leurs paroles de résignation et d'acceptation de notre sort ici bas !

MOI

Pas de prières ! Surtout pas de prières !

(en pleurs, leur jette encore une pierre puis recule au fond au centre)

MOI

Vils menteurs, taliban de mes yeux ! Que votre verbe vous reste en travers de la gorge ! C'est de son vivant qu'elle avait besoin d'aide et de soutien ! Allez-vous en sauterelles de malheur, fils de chiens bâtards, disparaissez de devant ma vue ou je vous étrippe comme de vulgaires porcs ! »

(regarde la malle en pleurs)

Et puis j'ai pensé que ma pauvre petite maman, là où elle était, elle n'avait besoin de rien... ni de personne... pas même de moi...

(Il éclate de rire à repenser à la scène)

Il fallait les voir dévaler la pente, ces cloportes ! Comme des poules sans tête, ils se sont éparpillés à travers la plaine... Et pour les narguer,

(mime l'ouverture de la braguette)

j'ai ouvert ma braguette

(sort son sexe et pisse)

et j'ai pissé en direction de La Mecque !

(de face, position de la mère)

LA MERE

Mon fils, pourquoi ce goût de la mort sur tes paumes et sur tes épaules ! Cesse d'en vouloir au monde entier ! Et marche doucement pour ne pas réveiller les anges.»

(il court, se penche sur la tombe et crie en pleurant)

MOI

Dis-leur de venir à tes anges de Dieu que je les encule ! »

(se relève, de profil, tête tournée vers le public, s'avance un peu)

Je ne regrette pas mes mots, je laisse Dieu et ses anges à ceux pour qui ils sont réconforts. Moi je n'en ai pas besoin ! Mais je regrette et regretterai toujours de lui avoir fait mal à ma mère...

(deuxième avancée)

mais comment vous dire, « aucun fils ne sait vraiment que sa mère mourra un jour et tous les fils se fâchent et s'impatientent contre leurs mères et puis le jour arrive et voilà les fous si tôt punis ».

(silence)

(s'avance encore)

Elle avait raison, sentez... là... sur mes paumes et sur mes épaules... le goût de la mort !

(s'installe sur la malle, revient à l'oiseau, enlève sa veste, la pose et regarde à cour la voie)

FIN MUSIQUE 2 – LA MERE

ECLAIRAGE (conloir)

Dans la vallée, devant notre maison, il y avait un chemin de fer... Un train minable qui couine en traversant la plaine deux fois par jour, le matin à l'aube et le soir lorsque le soleil tombe. Moi je l'appelais le Fantôme parce qu'il était toujours vide.

(revient vers le public)

Le lendemain de l'enterrement de ma mère, j'ai décidé de suivre cette voie rectiligne qui me semblait mourir à l'horizon, là où finissent toutes les terres...

(entrer dans l'éclairage)

(marcher en direction de cour)

J'avais onze ans mais je savais que mon histoire était au bout d'une voie comme celle là. Une porte sur l'ailleurs, l'autre versant de ce monde...

Après le passage du train, je marchais des heures durant vers le soleil couchant avant de revenir éreinté mais heureux d'avoir tenté l'aventure. Tous les matins... (silence)

(Arrête de marcher)

(revient face public, marche)

Parfois je restais éveillé toute la nuit pour me précipiter au dehors pendant que le Monstre dormait encore. *(corde cravate)* Je mettais ma veste, j'enfilais fièrement mes chaussures trouées, je nouais un bout de tissu autour de mon cou comme si c'était la plus belle des cravates, je prenais une valise en carton qui appartenait à mon père, le Monstre, je la remplissais de terre et de feuilles de nos figuiers et j'allais me poster au bord des rails.

(va chercher la veste - corrida)

J'attendais le fantôme.

(esquisse pas de toréro, se précipite vers le fantôme, remet la veste)

Quand il arrivait vers moi...

(Va chercher la valise)

J'attendais le dernier moment juste avant son passage...

(traverse les rails)

(au public) pour traverser lentement... sans me presser *(expire, pose la valise, se recule)*

et au dernier moment,

(saut sur la valise)

(murmure) J'entendais les cris stridents des roues et le souffle chaud du train dans mon dos et sur mes cheveux.

(bruit de gorge : cœur qui bat)

(main sur le cœur, se relève fièrement et sourit)

au public

Il bat à son rythme normal.

Même pas peur !

(descend de la malle à jardin, se met dans le couloir de lumière, observe le train qui est passé)

Pendant des années, ce train qui ne m'emmenait nulle part a été mon seul soutien. Sans lui, je suis sûr que j'aurais perdu la raison. J'aurais mis le feu au village, j'aurais empalé mon monstre de père et j'aurais empoisonné les puits et les sources et brûlé toutes les récoltes... J'aurais été toutes les plaies d'Egypte à moi tout seul...

(revient derrière la malle)

et puis je m'y suis habitué à ce fantôme, comme quelque chose qui rythme une vie et qui rassure.

(Revient au centre)

Et même, je m'étais fait à l'idée qu'il ne m'emmènerait nulle part...

(regarde la malle)

J'ai compris mon erreur quand cette même voie m'a conduit vers mon premier miracle.

(vient s'asseoir)

Elle était assise sur un petit rocher noir et tout de suite je me suis dit que le noir de la roche rendait hommage à l'éclatante blancheur de ses mains. Elle avait des nattes magnifiques. Je n'ai pas osé la regarder... je veux dire vraiment...

ELLE

Bonjour ! Tu reviens déjà ?

MOI

Euh...

ELLE

(se moque de lui)

Non, pas eux, Toi ! Tu as fait un beau voyage ?

MOI

Heuuu ! Oui !

ELLE

Pourquoi tu es revenu alors ?

MOI

Euuuh, je ne sais pas !

ELLE

Peut-être que tu es revenu pour moi alors ?

(il la suit du regard)

Elle s'est levée d'un bond et s'est enfuie en riant aux éclats. Et moi je suis resté là : « *Euuuh !* »

(il se rit de lui-même)

Et ce rire, c'était beau et c'était fort et moi j'ai senti ma poitrine se serrer de tendresse et mes sanglots, je n'ai pas pu les retenir comme s'ils attendaient depuis longtemps que quelqu'un les accueille. Et je me suis dit que son rire allait me réconcilier avec la vie, avec la douleur, avec le Monstre même... je l'ai cru, je l'ai voulu, je l'ai espéré.

(assis sur la malle face public)

Le lendemain, elle était au bord de la voie, un bout de tissu autour du cou comme si c'était la plus belle des cravates, une valise en carton à la main. Elle m'a regardé, s'est détournée et a souri... Alors après le passage du train, tous les deux nous avons marché vers le couchant et nous en sommes revenus à la nuit tombante.

Un an plus tard, elle m'a fait entrer dans son lit. Elle savait me regarder et quand elle posait son regard sur moi, ses yeux verts se tachaient de violet à la lumière du soleil.

MUSIQUE 4 – Monologue 1

Et dans ces yeux-là je croyais lire cette sorte de nostalgie qui vous vient quand vous avez subi une perte irrémédiable. Je ne comprenais pas, je me demandais ce qu'elle avait perdu... en réalité, ses yeux me disaient déjà qu'elle allait me perdre...

FIN IMAGE 2

(déambule, s'installe, dos à la malle sous la cage)

Je n'avais à lui offrir que la rocaille sèche, l'aridité des terres et le trop peu de récoltes...

J'ai essayé pourtant, j'ai essayé... De l'aube à la nuit tombée, je grattais la terre, je la violentais, la retournais pour qu'elle cède enfin et qu'elle donne ce triste peu qu'elle avait dans le ventre mais je ne pouvais pas me résoudre à cette vie d'esclave...

Je sentais que je dérivais comme un bout de bois sur un fleuve en crue et qui sait qu'il ne maîtrise rien de sa misérable petite existence... j'étais prêt à me noyer et je l'espérais et je le voulais de toutes mes forces...

MUSIQUE 5 – Berçeuse bis

Heureusement pour moi, le deuxième miracle de ma vie m'est tombé dessus sans crier gare...

Le jour de son arrivée...

(place la malle, se met en position pour accoucher)

... je les ai tous fait sortir, les jeunes et les vieux, les femmes, les vieilles surtout, celles qui croient tout savoir sur les secrets de la vie et... je suis resté seul avec ma femme comme un enfant qui attend la venue de son enfant, les poings serrés, le cœur battant, les tempes en feu moi que mon père appelait le Serpent parce que j'avais le sang froid...

(il muse la berçeuse)

C'est moi qui l'ai mise au monde, ma petite. De mes dents, j'ai coupé le cordon et dans le creux de mes mains, elle gémissait lentement. Elle était menue, minuscule, chétive, apeurée et tellement fragile. Je l'ai appelée Hayat, « La Vie ».

(se lève, prend la valise, face public, triste, en pleurs)

Le jour où elle a dit Papa pour la première fois en me regardant fièrement droit dans les yeux comme pour me dire *Oui, c'est toi mon papa*, ce jour là, ma petite fille, ma chétive, mon trésor, toute minuscule avec de longues mains aux doigts fins je l'ai abandonnée.

(il court en rond dans le sens des aiguilles d'une montre – deux tours)

Je suis sorti, j'ai regardé la montagne, la voie ferrée, les champs brûlés sous le soleil ; j'ai écouté les aboiements de chiens et les cris des enfants. J'ai mis la veste lourde du Monstre... Au pied du grenadier, j'ai pris une poignée de terre et je l'ai glissée dans ma poche... et je suis parti.

(ralentit le pas, s'arrête face à la cage)

Ne me demande pas pourquoi je suis parti... Aujourd'hui encore, je ne sais pas ce qui m'a pris pour tout quitter ainsi sans regret, sans chagrin et sans un regard sur ce que je laissais derrière moi...

(revient au public)



© Hamadi



Pour ce projet, Le Théâtre de Liège travaille en collaboration avec Annoncer la couleur.

Annoncer la Couleur (ALC) est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose des démarches pédagogiques pour aborder avec les élèves des questions de citoyenneté mondiale (migrations, démocratie, coopération, ...).

En accompagnement de la pièce de théâtre, nous vous proposons

- un accompagnement pédagogique et des conseils personnalisés
- un centre de prêt de ressources pédagogiques situé au Centre culturel de Liège les Chiroux
- une formation sur les migrations "A la rencontre de l'autre"
- un appui financier et pédagogique en cas de réalisation d'un projet sur les migrations

Annoncer la Couleur est coordonné depuis l'Agence Belge de Développement (CTB) et mis en œuvre sur le terrain via un partenariat dans chaque province belge -dont le Centre Culturel *Les Chiroux* pour la province de Liège- et à Bruxelles.

En savoir plus ?

Surfez sur www.annoncerlacouleur.be

12-18 ANS À LA RENCONTRE DE L'AUTRE

Pourquoi les migrants sont-ils autant stigmatisés ? Cela a-t-il toujours été le cas, à d'autres moments de l'histoire ? Est-ce justifié ? Mais au fond, qu'est-ce qui fait bouger les gens ? Immigrés, réfugiés, clandestins, sans-papiers...

Qui sont-ils, ces «autres»? D'où viennent-ils? Pourquoi sont-ils là? Comment aborder les questions liées aux migrations dans un climat serein ? Quelles actions peuvent être entreprises avec des jeunes pour aller à la rencontre de l'autre ?



OBJECTIFS

1. Questionner les préjugés et stéréotypes liés aux migrants, à travers l'histoire et le monde, afin de les remettre en perspective, de les décoder et de les déconstruire;
2. Découvrir les réalités des parcours migratoires et prendre conscience de leurs impacts sur l'identité des migrants, de leurs enfants, et les difficultés auxquels ils doivent faire face, et d'en tenir compte dans les échanges;
3. Replacer les migrations et leurs causes dans le contexte global actuel;
4. Définir les balises pour mener à bien un projet collectif en lien avec les migrations.

EN PRATIQUE

@ **LIÈGE** (formation reconnue par le CECAFOC)

3 et 4 mars 2016

Espace Rencontres de la Bibliothèque Les Chiroux à Liège

Contact : Cécile Mestrez ou Marie Gérard - ALC Liège - 04 250 94 33

alc@chiroux.be

CECAFOC : code 15fed014d

Cette formation est également proposée dans d'autres provinces à d'autres dates et via l'IFC.

Infos pratiques

Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30	Samedi 31
20:00	19:00	13:30 (représentation scolaire) 20:00	20:00	20:00

Les Barbares

Durée du spectacle : environ 1h25

Salle de l'Œil vert

Rencontre avec l'équipe artistique le mercredi 28/10

Introduction au spectacle 1/2H avant chaque représentation

Philostory La question des identités (Les Barbares, J'habite un pays fantôme, Lucien et Africa) le lundi 18 janvier à 20h (tarif unique : 5 €)

DISTRIBUTION

Texte, scénographie et mise en scène Hamadi

Interprétation Soufian El Boubsi

Voix Morgiane El Boubsi

Musique Michel Rorive

Lumières Fred Nicaise

Assistanat mise en scène Marwane El Boubsi

Régie et constructions Mohamed Ben Salah

Production Compagnie Hamadi

Dossier sur l'immigration réalisé par Aline Dethise

Dossier sur le spectacle réalisé par la Cie Hamadi / Mis en ligne par Nathalie Peeters

Pour contacter le service pédagogique du Théâtre de Liège

pedagogie@theatredeliège.be

Bernadette Riga	Aline Dethise	Sophie Piret
b.riga@theatredeliège.be	a.dethise@theatredeliège.be	s.piret@theatredeliège.be
04/344.71.79	04/344.71.69	04/344.71.91



THÉÂTRE
DE LIÈGE